

Communiqués du Comité intérimaire et du Comité du développement

Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs sur le système monétaire international

C O M M U N I Q U É S D E P R E S S E

Cinquante et unième réunion, Washington, 4 octobre 1998

1. Le Comité intérimaire a tenu sa cinquante et unième réunion à Washington, le 4 octobre 1998, sous la présidence de M. Carlo Azeglio Ciampi, Ministre du Trésor de l'Italie. Le Comité a exprimé ses remerciements au Président sortant, M. Philippe Maystadt, ancien Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et du commerce extérieur de la Belgique, pour son inestimable contribution aux travaux du Comité.

2. *Évolution de l'économie mondiale*

a. Problèmes et enjeux de l'économie mondiale et des marchés de capitaux internationaux

Les perspectives économiques mondiales se sont considérablement dégradées depuis la réunion du Comité en avril dernier, entraînant une révision à la baisse des prévisions de croissance de la production et du commerce. La récession au Japon et dans plusieurs économies à marché émergent d'Asie s'est aggravée; la crise financière en Russie a contribué au retrait généralisé des investisseurs des marchés émergents; les marchés boursiers mondiaux ont chuté notablement par rapport à leurs récents sommets et les prix des produits de base ont encore baissé. Les risques de dégradation de la situation actuelle se sont accrus sensiblement. Bon nombre de pays émergents se trouvent dans une position particulièrement difficile en raison de leur accès réduit au financement extérieur et de l'augmentation des primes de risque. Cette évolution pose aussi des problèmes pour les systèmes financiers et pour un processus ordonné d'ajustement économique et pèse sur les perspectives de croissance. Les récentes difficultés ont été aggravées par un fléchissement général de la confiance des marchés, dû à la prévalence et à l'intensité croissantes des effets de contagion dans une économie de plus en plus planétaire. Ces effets de contagion sont apparus le plus clairement dans les pays dont la politique économique est déficiente et les institutions inadaptées, mais nombre de pays foncièrement en bonne santé n'ont pas été épargnés non plus.

Le Comité relève aussi quelques facteurs positifs qui, s'ils sont renforcés, peuvent aider à faire front à la crise. Premièrement, les pays industrialisés d'Amérique du Nord et d'Europe

occidentale affichent une croissance continue et généralement robuste, une inflation faible et des progrès dans le nécessaire assainissement de leurs finances publiques. Deuxièmement, l'union économique et monétaire de l'Europe, qui est sur le point de se concrétiser, contribue déjà à la stabilité monétaire. Le Comité forme des vœux pour que l'UEM soit une réussite qui contribue à l'expansion et à la stabilité du système monétaire international. Troisièmement, la croissance s'est maintenue en Chine et en Inde, tandis que certains pays asiatiques touchés par la crise ont progressé dans la voie de la stabilisation financière et du renforcement de leur position extérieure et, de ce fait, ont pu récemment assouplir avec prudence leur politique macroéconomique. Quatrièmement, les fondamentaux économiques et le potentiel de croissance de plusieurs pays en développement et en transition se sont considérablement affermis ces dernières années, ce qui a permis de contenir la crise et de limiter le recours aux restrictions commerciales. Cinquièmement, les pressions protectionnistes ont jusqu'à présent été maîtrisées.

Le Comité a longuement étudié les problèmes auxquels l'économie mondiale est confrontée. Il est unanimement d'avis que des mesures vigoureuses doivent être prises par les pays membres dans des domaines très divers, avec pour objectif primordial de rétablir la confiance des marchés et de relancer la croissance partout où cela est nécessaire.

b. La riposte aux crises récentes

Étant donné la gravité de la situation actuelle de l'économie mondiale, le Comité considère qu'un vif effort concerté de tous les pays et toutes les institutions est crucial afin de soutenir les pays qui ont été le plus affectés par les événements récents et qui mettent en oeuvre des programmes d'ajustement économique vigoureux. Pour contenir la crise, des mesures de recentrage de la politique économique visant à rétablir la confiance sont nécessaires en vue de s'attaquer aux causes internes et externes de vulnérabilité; des mesures énergiques doivent en particulier être prises en temps voulu dans les pays où les déficiences sont profondes.

Le Comité a examiné et approuvé la stratégie globale adoptée par la communauté internationale face à la crise asiatique. Il note que la stabilité des monnaies des pays touchés par la crise devrait, pour peu qu'elle persiste, permettre de

continuer une détente prudente des politiques monétaires. Néanmoins, le Comité demeure préoccupé par la gravité de la récession dans de nombreux pays d'Asie et par ses retombées négatives sur le bien-être d'une grande partie de leur population. Il considère que la politique budgétaire dispose d'une marge utile pour alléger les pressions qui s'exercent sur l'économie réelle et, en particulier, pour étayer la protection sociale dans les pays concernés, et pour absorber le coût de la restructuration bancaire. Le Comité estime que, pour assurer le redressement de leur économie, il est essentiel que ces pays continuent de s'attaquer énergiquement aux faiblesses structurelles du secteur financier et du secteur des sociétés, qui sont à l'origine de la récente perte de confiance, et de mettre en place des mécanismes efficaces facilitant la renégociation de leur dette.

En ce qui concerne la crise financière en Russie, le Comité encourage le nouveau gouvernement à prendre immédiatement des mesures visant à ramener la confiance dans le rouble, à rétablir le système de paiements et à rechercher avec ses créanciers une solution concertée aux dettes de la Russie. Il souligne aussi la nécessité d'une action énergique pour s'attaquer aux causes fondamentales de la crise, en particulier les déséquilibres budgétaires persistants et les déficiences du système d'imposition et du secteur bancaire, tout en renforçant aussi l'État de droit, la concurrence, le secteur des entreprises privées et en atténuant le plus possible les retombées sociales de la crise. Les membres du Comité réaffirment que la communauté internationale, ce qui comprend les institutions financières internationales, est prête à soutenir des mesures convaincantes et efficaces de stabilisation et de réforme de l'économie russe. Le FMI doit continuer à accorder son plein appui aux pays les plus touchés par la crise russe dont les programmes d'ajustement sont en bonne voie.

S'agissant des autres pays émergents et en développement, étant donné que les marchés de capitaux sont très sensibles à tout indice de faiblesse, il est essentiel que ces pays continuent d'appliquer une politique économique avisée afin de réduire leur vulnérabilité aux revirements d'opinion des investisseurs. Le Comité note que nombre de pays en Asie et dans d'autres régions font face efficacement aux effets de contagion de la crise. Il se félicite par ailleurs de l'engagement réaffirmé par la Chine de ne pas dévaluer sa monnaie, qui a déjà fourni un important pôle de stabilité pour la région. Les pays d'Amérique latine ont certes été nombreux à pouvoir faire front aux récentes turbulences des marchés financiers grâce aux progrès accomplis pendant la dernière décennie dans les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles, mais il est encore fort nécessaire, dans certains pays, d'assainir les finances publiques et de renforcer les systèmes financiers.

Le Comité souligne l'importance du rôle des pays industrialisés pour soutenir la croissance mondiale, limiter les risques de déflation, et créer des conditions propices à la résolution sans heurt des crises financières. Tout en prenant note des mesures qui ont été prises récemment dans ce sens, il considère qu'il est essentiel que le Japon agisse promptement et énergiquement pour renforcer son secteur bancaire, et donne une impulsion suffisante et soutenue pour redynamiser la demande et rétablir la confiance jusqu'à ce que la reprise soit bien enclenchée. Dans la plupart des autres pays industrialisés, la croissance est suffisamment robuste pour ne pas détourner la politique budgétaire de ses objectifs à moyen terme. Au vu

des perspectives favorables sur le plan de l'inflation et de la croissance dans ces pays, et compte tenu de la gravité de la crise financière mondiale et de ses effets de contagion, le Comité note avec satisfaction le récent abaissement des taux aux États-Unis, qui lui paraît être un pas utile à cet égard, et la convergence des taux d'intérêt des pays participant à l'euro vers les niveaux les plus bas observables dans la zone. En cas d'aggravation de la crise ou de nouveau fléchissement de l'activité économique, des mesures complémentaires, pour des raisons à la fois intérieures et internationales, seraient requises de la part des pays émergents comme des pays industrialisés.

Le Comité décide d'étudier un renforcement des capacités, fondé sur le FMI et conjugué à l'augmentation générale des quotes-parts et à la mise en place des Nouveaux Accords d'emprunt, en vue de fournir plus efficacement des concours financiers conditionnels aux pays qui mènent des politiques saines face à une situation financière mondiale difficile.

3. Renforcement de l'architecture du système monétaire international

Le Comité note avec satisfaction les progrès accomplis au cours des six derniers mois dans les travaux sur certains aspects du renforcement de l'architecture du système monétaire international. Les crises récentes ont cependant mis au jour des défauts plus généraux et plus profonds du système, ce qui renforce la nécessité d'élargir les travaux récents à d'autres aspects cruciaux se rapportant à la gestion et à la résolution des crises. Il s'agit en particulier de mécanismes d'affectation des capitaux et de gestion des risques, de réglementation et de surveillance des secteurs financiers et de normes de transparence. Les fonctions respectives des divers éléments institutionnels du système doivent aussi faire l'objet d'un réexamen approfondi, qui inclue la possibilité de renforcer ou de transformer le Comité intérimaire. Les membres du Comité invitent le Conseil d'administration à approfondir ses travaux dans ce sens, et à lui faire rapport à sa prochaine réunion.

Sur différents dossiers de grande importance pour la stabilité du système financier international et le bon fonctionnement des marchés de capitaux mondiaux, les travaux préparatoires sont déjà en bonne voie et font l'objet d'un large consensus. Le moment est venu de leur donner suite par une action concrète et rapide. Les points suivants ont été soulignés :

Normes

- Il est urgent de continuer à élaborer et diffuser de nouvelles normes internationalement acceptées afin d'accroître la transparence de la politique économique et de permettre aux marchés financiers de mieux évaluer la cote de crédit des emprunteurs, ainsi que des normes de bonne conduite qui puissent servir de référence. En outre, il convient de rechercher les moyens appropriés d'encourager les places financières offshore à respecter ces règles et normes. Le Comité note avec satisfaction la mise en place par le FMI d'un code de conduite en matière de transparence des finances publiques, ainsi que les travaux en cours sur le code de politique monétaire et financière, et il invite le Conseil d'administration à achever d'urgence ses travaux dans ce domaine. Le Comité note aussi qu'il importe de convenir de codes et normes similaires pour le gouvernement d'entreprise, la comptabilité et les régimes

de faillite, et il invite le FMI à collaborer étroitement avec les institutions financières internationales compétentes et les autres organismes chargés de la mise au point de normes dans ces domaines d'un intérêt opérationnel moins immédiat pour l'institution.

Transparence

- Une plus grande transparence et une meilleure communication des données, tant du secteur public que du secteur privé, sont essentielles pour améliorer le fonctionnement des marchés financiers. Il importe que soient diffusées des données exhaustives, fréquentes et à jour sur la position des réserves internationales et les engagements extérieurs des pays. Les travaux doivent se poursuivre promptement en vue d'améliorer la disponibilité des données sur les réserves, la dette extérieure et les autres flux financiers, en particulier les mouvements de capitaux privés à court terme. À cet effet, le Comité souscrit aux toutes dernières propositions visant à renforcer la Norme spéciale de diffusion des données et à l'accord sur une norme minimale pour la communication au FMI de données sur les réserves et les éléments qui s'y rapportent. Le Comité demande instamment au groupe d'étude spécial interinstitutions chargé des statistiques financières qui a été constitué par le FMI de s'attacher en priorité à accélérer les travaux visant à améliorer les systèmes de communication des données sur la dette extérieure.
- Une plus grande transparence est nécessaire aussi de la part des participants aux marchés financiers, ce qui pourrait exiger de nouvelles mesures de réglementation et de publicité financière. Dans cette optique, le Comité demande qu'il soit procédé par les organismes compétents à une analyse approfondie des implications des opérations des investisseurs institutionnels internationaux, notamment les opérations à fort levier financier, pour la réglementation et la surveillance prudentielles, en vue de déterminer si de nouveaux règlements ou obligations de publicité financière seraient opportuns pour permettre au public de mieux évaluer les risques encourus.
- Le FMI, quant à lui, contribue à la transparence en pratiquant une plus grande ouverture, notamment en ce qui concerne ses propres politiques et les conseils qu'il donne à ses pays membres. Ces efforts doivent être renforcés par l'utilisation plus fréquente des notes d'information au public (NIP) (notamment sur les décisions déterminant la politique du FMI), et la diffusion plus large des lettres d'intention et des documents-cadres de politique économique qui sous-tendent les programmes appuyés par l'institution, ainsi que d'informations et d'évaluations portant sur ses activités et ses politiques.

Contribution du secteur privé

- Il est aussi d'une importance capitale d'associer davantage le secteur privé tant à la prévention qu'à la résolution des crises financières. Le Comité est conscient que les questions en jeu sont complexes. Le FMI pourrait faire fond sur l'expérience de plusieurs cas, au cours des neuf derniers mois, où les pays membres, les créanciers et le FMI ont découvert des approches pratiques permettant de mettre en oeuvre une action rapide et concrète. À cet égard, le Comité demande au Conseil d'administration de

continuer à étudier l'utilisation de mécanismes fondés sur des critères de marché pour parer au risque qu'un soudain revirement d'opinion des investisseurs n'entraîne des crises financières.

Mouvements de capitaux

- La mise en place ou le resserrement du contrôle des mouvements de capitaux n'est pas un bon moyen de corriger efficacement les déséquilibres économiques fondamentaux. Le répit temporaire que de telles mesures pourraient éventuellement apporter serait largement contrebalancé par le préjudice durable à la confiance des investisseurs et par les distorsions dans l'affectation des ressources qui en résulteraient. Ces contrôles ne sauraient dispenser de s'attaquer aux causes profondes de faiblesse pour remédier aux déséquilibres structurels ou macroéconomiques. Des restrictions temporaires des mouvements de capitaux ont toutefois été employées dans certaines circonstances et, à cet égard, le Comité invite le Conseil d'administration à examiner les résultats qu'a donnés le contrôle des mouvements de capitaux, ainsi que les circonstances dans lesquelles des mesures de cette nature seraient indiquées.
- Pour ce qui est de la libéralisation des mouvements de capitaux, les conditions préalables à l'ouverture réussie des marchés nationaux doivent être soigneusement identifiées et mises en place. Il est essentiel d'éviter que la participation aux marchés de capitaux mondiaux ne devienne une cause d'instabilité financière (de l'économie nationale), avec les risques de retombées négatives sur le reste de l'économie mondiale que cela comporte. La déréglementation des mouvements de capitaux doit s'effectuer de manière ordonnée, graduelle et bien enchaînée, à un rythme modulé au fur et à mesure que le pays devient de plus en plus capable d'en supporter les conséquences. Le Comité souligne l'importance cruciale à cet égard de systèmes financiers solides et d'un encadrement prudentiel efficace. À cette fin, le FMI est encouragé à poursuivre, dans le cadre de ses fonctions de surveillance et des programmes d'ajustement, son action pour inciter les pays à adopter des mesures adaptées et à appuyer ces efforts, en collaboration étroite avec la Banque mondiale, par divers moyens, dont l'assistance technique et la diffusion de normes.

Appui du FMI

- Le Comité approuve la récente réaffirmation par le Conseil d'administration de la politique de 1989 concernant les prêts aux pays ayant des arriérés et sa décision d'envisager l'élargissement du champ d'application de cette politique, dans des conditions soigneusement définies et après examen de chaque cas.

Basculement informatique

- Dans le cadre de ces discussions, le Comité engage vivement tous les pays à se préparer promptement à faire face sans à-coup au basculement informatique de l'an 2000 et invite le FMI à faire mieux comprendre les problèmes y afférents dans le contexte de ses activités de surveillance et de ses programmes.
Le Comité demande au Conseil d'administration de poursuivre ses travaux dans tous ces domaines, en coopération

avec les autres institutions et instances, et de lui faire rapport lors de sa prochaine réunion.

4. Rapports sur les autres politiques et activités du FMI

a. Liquidités du FMI, quotes-parts, NAE et amendement relatif aux DTS

Le Comité exprime sa vive préoccupation devant la position de liquidité difficile du FMI. Il souligne qu'il est crucial, dans les conditions actuelles, d'accroître les ressources du FMI et il engage vivement tous les pays membres à accélérer le processus de mise en oeuvre de l'augmentation des quotes-parts qui a été décidée. En outre, le Comité appelle aussi à l'achèvement du processus d'adhésion des pays aux Nouveaux Accords d'emprunt et à l'acceptation, dans les meilleurs délais, du quatrième amendement des Statuts qui autoriserait une allocation spéciale et unique de DTS. Ces actions sont jugées indispensables dans les circonstances actuelles.

b. FASR et Initiative en faveur des PPTE : mise en oeuvre, financement et enseignements des évaluations et réexamens; assistance aux pays sortant d'un conflit

- Le Comité se félicite des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des PPTE, note avec satisfaction que le Conseil d'administration a prolongé jusqu'à la fin de l'an 2000 la période initiale de deux ans dont disposaient les pays pour présenter une demande d'assistance dans le cadre de l'Initiative, et salue la décision prise par le Conseil d'administration d'introduire une certaine souplesse dans son évaluation des antécédents établis par les pays qui reçoivent une assistance au sortir d'un conflit. Le Comité encourage vivement les pays susceptibles d'être admissibles au bénéfice de l'Initiative à engager au plus tôt le programme d'ajustement nécessaire, condition préalable à l'obtention d'une aide à ce titre, afin que le processus soit engagé pour tous les pays admissibles d'ici à l'an 2000.
- Le Comité souligne qu'il est urgent d'assurer le financement de la FASR et de l'Initiative en faveur des PPTE et demande au Conseil d'administration de prendre les décisions nécessaires peu après l'Assemblée annuelle. Il appelle les pays industrialisés qui n'ont pas contribué au Compte de confiance FASR-PPTE à verser leur contribution sans tarder.
- Le Comité souscrit aux propositions formulées à la lumière des récentes évaluations interne et externe des opérations de la FASR, qui visent à améliorer la conception et la mise en oeuvre des programmes appuyés par la FASR. Il considère que ces propositions s'inscrivent dans un effort permanent d'adaptation de la stratégie du FMI aux fins de promouvoir la croissance et l'ajustement; dans ce contexte, il encourage l'approfondissement du dialogue sur ces questions entre le FMI et les autres organisations pertinentes.
- Le Comité prend note du rapport conjoint de la Banque mondiale et du FMI sur l'assistance aux pays sortant d'un conflit et demande au Conseil d'administration de procéder rapidement à l'examen du dossier et d'explorer d'autres propositions viables qui prennent en considération les besoins particuliers des pays sortant d'un conflit, notamment de ceux qui ont des arriérés envers des institutions financières internationales.

c. Collaboration entre la Banque mondiale et le FMI

Le Comité a examiné les récentes initiatives de renforcement de la collaboration entre la Banque mondiale et le FMI. Tout en reconnaissant la spécificité de leurs mandats, il souligne qu'il importe que les deux institutions travaillent ensemble, notamment dans le cadre de missions conjointes, pour aider les pays à mettre en oeuvre des programmes intégrés de stabilisation et de réformes structurelles. Une collaboration plus étroite maximiserait l'efficacité des deux institutions à l'heure où leurs ressources sont très sollicitées. Le Comité attache une importance particulière à une meilleure coopération en vue d'aider les pays à renforcer leurs systèmes financiers.

d. L'UEM et le FMI : aspects opérationnels

Le Comité note avec satisfaction que l'Union européenne (UE) a décidé que onze pays membres participeront à la troisième et dernière phase de l'Union économique et monétaire (UEM) le 1^{er} janvier 1999. L'UEM entraînera des changements dans les procédures opérationnelles du FMI, notamment en ce qui concerne la surveillance et le financement de l'institution. Étant donné l'importance de la zone euro, le FMI doit développer ses activités de surveillance dans ce domaine et achever ses travaux de manière à pouvoir faire face aux conséquences opérationnelles de l'entrée en vigueur de l'UEM. Dans ce contexte, le Comité souligne l'importance que revêt l'établissement d'échanges de vues fructueux avec les institutions compétentes de l'UE, en particulier la Banque centrale européenne.

Le Comité intérimaire tiendra sa prochaine réunion à Washington, à une date provisoirement fixée au 27 avril 1999.

Annexe : liste des personnes présentes à la réunion du Comité intérimaire 4 octobre 1998

Président

Carlo Azeglio Ciampi

Directeur général

Michel Camdessus

Membres ou suppléants

Ibrahim A. Al-Assaf, Ministre des finances et de l'économie nationale, Arabie Saoudite
Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier, Royaume-Uni
Chatu Mongkol Sonakul, Gouverneur, Banque de Thaïlande
Antonio Fazio, Gouverneur, Banca d'Italia
(suppléant de Carlo Azeglio Ciampi, Ministre du Trésor, Italie)
E.A. Evans, Secrétaire, Trésorerie d'Australie
(suppléant de Peter Costello, Trésorier, Australie)
Dai Xianglong, Gouverneur, Banque du Peuple de Chine
Marcel Doupamby Matoka, Ministre des finances, de l'économie, du budget et des participations, Gabon
Roque B. Fernández, Ministre de l'économie et des travaux et services publics, Argentine
Viktor Gerashchenko, Président, Banque centrale de la Fédération de Russie
José Angel Gurria, Secrétaire aux finances et au crédit public, Mexique

Marianne Jelved, Ministre des affaires économiques, Danemark
 Abdelouahab Keramane, Gouverneur, Banque d'Algérie
 Trevor A. Manuel, Ministre des finances, Afrique du Sud
 Sultan Bin Nasser Al-Suwaidi, Gouverneur, Banque centrale des Émirats arabes unis (suppléant de Mohammed K. Khirbash, Ministre d'État, Ministre des finances et de l'industrie, Émirats arabes unis)
 Pedro Sampaio Malan, Ministre des finances, Brésil
 Paul Martin, Ministre des finances, Canada
 Robert E. Rubin, Secrétaire au Trésor, États-Unis
 Yashwant Sinha, Ministre des finances, Inde
 Dominique Strauss-Kahn, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, France
 Sadakazu Tanigaki, Secrétaire d'État aux finances, Japon
 Kaspar Villiger, Ministre des finances, Suisse
 Jean-Jacques Viseur, Ministre des finances, Belgique
 Hans Tietmeyer, Président, Deutsche Bundesbank, Allemagne (suppléant de Theo Waigel, Ministre fédéral des finances, Allemagne)
 Gerrit Zalm, Ministre des finances, Pays-Bas

Observateurs

Yilmaz Akyuz, Chef de la Direction Macroéconomie et politiques de développement, CNUCED
 Andrew D. Crockett, Directeur général, BRI
 Nitin Desai, Sous-Secrétaire général aux Affaires économiques et sociales, ONU
 Yves-Thibault de Silguy, Commissaire chargé des questions économiques, monétaires et financières, CE
 Wim F. Duisenberg, Président, BCE
 Donald J. Johnston, Secrétaire général, OCDE
 Renato Ruggiero, Directeur général, OMC
 Tarrin Nimmanahaeminda, Président, Comité du développement
 James D. Wolfensohn, Président, Banque mondiale

Cinquante-deuxième réunion, Washington, 27 avril 1999

1. Le Comité intérimaire a tenu sa cinquante-deuxième réunion à Washington, le 27 avril 1999, sous la présidence de M. Carlo Azeglio Ciampi, Ministre du Trésor de l'Italie.

2. Évolution de l'économie mondiale; riposte aux crises récentes

a. Évolution de l'économie mondiale

Le Comité juge encourageantes diverses actions concrètes et évolutions intervenues depuis sa réunion d'octobre 1998, qui ont contribué à rétablir la confiance des marchés et à atténuer les risques de récession mondiale. Néanmoins, la croissance de la production mondiale devrait demeurer atone en 1999, tandis qu'une reprise modérée serait observée en l'an 2000. Il subsiste de graves problèmes dont la résolution demandera un certain temps.

Au nombre des éléments positifs, le Comité note les points suivants :

- On semble s'orienter vers une reprise de l'activité dans la plupart des économies d'Asie touchées par la crise. La poursuite des réformes structurelles aidera à restaurer et à maintenir le dynamisme économique à plus long terme.

- Au Brésil, la situation s'est stabilisée depuis le début du mois de mars. Les répercussions sur les marchés financiers du reste de l'Amérique latine ont été dans l'ensemble modérées, ce qui tient en partie aux efforts déployés depuis une dizaine d'années pour consolider les finances publiques et mettre en place des systèmes financiers solides.
- Aux États-Unis et au Canada, l'économie a continué à croître avec une vigueur remarquable tandis que l'inflation est restée sous contrôle.
- L'opinion des investisseurs à l'égard des marchés émergents s'est dans l'ensemble améliorée depuis le début de l'année. On observe aussi une amélioration de la confiance sur les marchés financiers avancés depuis octobre dernier, car les craintes d'une pénurie de liquidités se sont apaisées. Nonobstant ces éléments positifs, il y a aussi eu des causes de préoccupation. La crise au Brésil, même si elle s'est apaisée depuis le début mars, a provoqué une contraction des autres pays d'Amérique latine et de l'économie mondiale. Au Japon, en dépit d'une certaine amélioration de la situation, les perspectives à court terme demeurent incertaines et, dans une grande partie de l'Europe, la croissance a encore reculé par rapport à son potentiel. En Russie, l'activité économique est en hausse après le creux de septembre, l'inflation a baissé mais les déséquilibres du budget et de la dette restent insoutenables. Les pays exportateurs de produits de base, dont beaucoup ont vu leurs recettes d'exportation s'effondrer depuis le début de la crise asiatique, ont de gros problèmes d'ajustement à résoudre.

Le Comité a passé en revue les mesures qui seraient nécessaires pour faire face aux risques qui pèsent sur la croissance et aux autres problèmes de fond, notamment le décalage persistant entre les rythmes de croissance des États-Unis, de la zone euro et du Japon, qui a contribué à un creusement sensible du déséquilibre des échanges mondiaux. La priorité doit être donnée à un dosage adéquat de mesures macroéconomiques et structurelles visant à engendrer une reprise rapide, vigoureuse et soutenue dans les pays touchés par les crises, à une politique de restructuration financière et de croissance tirée par la demande intérieure au Japon, et à une politique de soutien de la demande intérieure en Europe. À cet égard, le Comité reconnaît l'importance des initiatives prises par le Japon pour stimuler la demande intérieure et désamorcer les tensions au sein du secteur financier, mais souligne qu'il importe que le Japon applique des mesures de stimulation jusqu'au rétablissement de la croissance et utilise à cet effet tous les instruments disponibles. Le Comité note avec satisfaction la réduction des taux d'intérêt récemment décidée par la Banque centrale européenne. Le Comité souligne l'importance de marchés ouverts et compétitifs, éléments essentiels des efforts visant à soutenir la croissance et la stabilité de l'économie mondiale. Il encourage la poursuite de la libéralisation commerciale, notamment l'ouverture aux exportations des pays en développement, et attend avec intérêt le lancement en novembre à l'OMC d'un nouveau cycle de négociations multilatérales dont le programme de travail équilibré répond aux préoccupations de l'ensemble des pays membres de l'OMC.

Le Comité salue l'avènement de l'Union économique et monétaire européenne (UEM), qui devrait contribuer à la stabilité financière et à la croissance durable de la zone euro et du reste de l'économie mondiale. Les membres de la zone

euro doivent s'attaquer aux causes profondes du chômage élevé. Un dosage adéquat de mesures visant à soutenir une demande intérieure plus dynamique, accompagné de réformes structurelles des marchés du travail, des capitaux et des biens et services, est essentiel pour améliorer les perspectives de croissance et d'emploi, surtout sur le moyen terme, de manière à faire de la zone euro une importante source de croissance de l'économie mondiale.

b. Riposte aux crises récentes

Le Comité approuve la stratégie d'ensemble adoptée par la communauté internationale face à la crise financière en Asie et prend note des enseignements tirés de celle-ci. Il relève les progrès accomplis par la Corée, la Thaïlande, les Philippines et l'Indonésie dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, qui ont été adaptés en fonction de l'évolution de la situation — notamment par un renforcement de la protection sociale — et ont bénéficié d'un large appui de la communauté internationale. Tout en notant que le pire de la crise est passé, le Comité fait observer qu'il reste encore de grandes difficultés à surmonter et exhorte en conséquence les autorités des pays touchés par cette crise à persévérer dans les réformes qui s'imposent, de manière à jeter les fondements de la reprise d'une expansion durable et de haute qualité.

Tirant les leçons de la crise, le Comité souligne en particulier la nécessité de s'attaquer en temps opportun aux causes des vulnérabilités économiques telles que des dosages de mesures incorrects qui entraînent en particulier des désalignements importants des taux de change; l'accumulation d'un endettement excessif; une politique imprudente de gestion de la dette; la fragilité du secteur financier, surtout lorsqu'elle va de pair avec une supervision et une réglementation financières peu efficaces; les limitations de l'information mise à la disposition des marchés; les faiblesses dans la structure des sociétés; le mauvais enchaînement des phases de la libéralisation des mouvements de capitaux et les défaillances de la gestion des risques par les créanciers. Il souligne en outre qu'il est essentiel que les pays aient une ferme maîtrise de leurs programmes.

Pour ce qui est du Brésil, où les déséquilibres du secteur public ont été à l'origine de la crise, le Comité exprime son appui au programme économique révisé des autorités et souligne l'importance de son application intégrale et du soutien continu de la communauté financière privée en faveur du Brésil.

Examinant les perspectives de la Russie, le Comité souligne qu'en dépit de la récente amélioration de la situation, une action vigoureuse est nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes de la crise, en particulier les déséquilibres persistants des finances publiques, les rigidités structurelles et la fragilité du secteur financier.

Pour ce qui est des régimes de change, le Comité note que le dispositif le mieux adapté n'est pas nécessairement le même pour tous les pays et que tout régime doit s'adosser à une politique économique disciplinée et à un système financier robuste. Les récentes crises ont démontré que le maintien d'une parité fixe impose des contraintes draconiennes, en particulier dans le contexte d'une mobilité accrue des capitaux internationaux. Dans le même temps, cependant, le Comité note qu'un certain nombre d'économies ayant opté pour des parités fixes, notamment celles qui se sont dotées d'une caisse

d'émission, sont parvenues à défendre la parité. Il demande au Conseil d'administration de continuer à étudier la question du régime de change le mieux adapté, notamment dans le cadre de financements officiels de vaste ampleur.

Dans le prolongement de l'utile évaluation des programmes appuyés par le FMI pendant la crise financière en Asie qui a été effectuée par le Conseil d'administration, le Comité demande au Conseil d'administration de chercher les moyens d'améliorer davantage la surveillance exercée par le FMI et les programmes qu'il appuie, de manière à ce qu'ils tiennent mieux compte de l'évolution de l'économie mondiale, en particulier des vastes mouvements de capitaux internationaux sujets à de brusques fluctuations.

3. Renforcement de l'architecture du système monétaire international

Le Comité note le large accord qui a été trouvé sur les principaux éléments d'une architecture renforcée et se félicite des actions menées par le FMI dans un certain nombre de domaines importants. Il reste cependant nécessaire de pousser plus avant l'étude de certains dossiers et de donner suite à plusieurs des propositions formulées. Il importe de renforcer le système financier international pour réduire les risques engendrés par les défaillances de la politique économique et la volatilité des flux de capitaux, et aussi pour faciliter l'accès aux marchés des capitaux des nombreux pays qui n'ont pas encore recueilli les fruits de la mondialisation. Dans cette optique, le Comité a passé en revue plusieurs éléments interdépendants du programme de réformes et appelle le secteur privé, les autorités nationales et le FMI, ainsi que les autres institutions et instances, à poursuivre ces travaux dans les mois qui viennent. Le Comité demande au Conseil d'administration de continuer à étudier certains aspects systémiques de la prévention des crises. Il reconnaît l'importance cruciale de la fonction de surveillance du FMI pour l'exécution de ce programme de réformes.

a. Prévention et résolution des crises financières

Le Comité souligne que l'essentiel demeure la prévention des crises. Il avalise la décision du Conseil d'administration portant création d'une ligne de crédit conditionnelle. Ce nouvel instrument du FMI est une importante composante de l'effort engagé pour renforcer l'architecture du système monétaire international. La nouvelle ligne de crédit conditionnelle aidera les pays qui appliquent des politiques saines et viables à préserver leur stabilité, même en cas de détérioration de la situation financière mondiale. Cette facilité sera un outil important de prévention des crises, en incitant davantage les pays à adopter des politiques avisées, notamment une politique de gestion de la dette et une politique de change soutenable, à respecter les normes internationalement acceptées et à assurer une participation constructive du secteur privé — contenant ainsi les risques de contagion des crises d'un marché financier à l'autre, non sans tenir compte de l'effet que cela peut avoir sur la liquidité du FMI.

Il y a encore des efforts à faire en matière de prévention des crises, en particulier pour ce qui est du secteur privé : meilleure appréciation des risques, convenablement prise en compte dans la formation des prix, données de meilleure qualité, notamment sur les flux de capitaux privés, suivi plus rigoureux des flux de capitaux, en particulier des flux à court

terme, information plus complète sur la politique économique des pays et sur l'appréciation portée par le FMI sur cette politique, respect de normes internationalement acceptées, systèmes financiers plus solides et surveillance plus étroite des institutions à fort levier financier, notamment des fonds spéculatifs, et des centres bancaires offshore.

Le Comité appuie le FMI dans son intention d'intensifier ses travaux en collaboration avec les autorités nationales afin de mettre en place aussitôt que possible des mécanismes qui pourraient faciliter la prévention ou la résolution ordonnée de ces crises. Il appelle notamment les pays membres à :

- appliquer de bons principes de gestion de la dette, éviter l'accumulation d'un endettement à court terme excessif et, plus généralement, veiller à ce que la composition de leurs engagements demeure adéquate;
- établir des systèmes de suivi très fréquent des engagements extérieurs privés;
- entretenir une communication efficiente avec les marchés de capitaux privés;
- maintenir les liquidités de change à un niveau adéquat, notamment en envisageant d'établir des lignes de crédit conditionnelles, des options de reconduction ou des dispositifs analogues auprès de créanciers privés;
- appuyer les propositions visant à éliminer les distorsions actuelles de la réglementation en faveur des lignes de crédit interbancaires;
- trouver d'autres dispositifs pour mieux garantir la poursuite des apports de financements privés en période de difficultés.

Le Comité note que, pour les futures émissions obligataires internationales, les émetteurs souverains devraient envisager d'inclure dans les contrats des clauses qui faciliteraient une résolution ordonnée des crises d'endettement. Le Comité invite le Conseil d'administration et les autres instances concernées à chercher comment inclure de façon adéquate des clauses d'action collective dans les contrats d'émission d'obligations souveraines.

Le Comité encourage aussi la poursuite des travaux sur la riposte appropriée en cas de grave crise de liquidité et souligne qu'il importe de chercher à y associer convenablement le secteur privé dans un esprit de coopération. Il réaffirme le principe général que les emprunteurs doivent honorer leurs dettes. Il note que le FMI est prêt, dans des circonstances appropriées et dans des cas extrêmes, à prêter à des pays ayant des arriérés envers des créanciers privés, ce qui lui permettrait de favoriser un ajustement efficace de la balance des paiements durant des négociations éventuellement prolongées avec les créanciers. Le Comité demande au Conseil d'administration de poursuivre ses travaux et de lui faire rapport sur toutes ces questions, notamment sur les moyens de garantir un règlement plus ordonné des dettes.

b. Réforme de l'institution et renforcement et/ou transformation du Comité intérimaire

Le Comité convient que le FMI doit demeurer l'institution centrale du système monétaire international, tout en améliorant de manière pragmatique le mode de fonctionnement de ses composantes institutionnelles et la coopération avec d'autres institutions ou instances.

Le Comité demande aux suppléants et au Conseil d'administration de continuer à examiner les possibilités d'améliorations institutionnelles, notamment du Comité intérimaire, et de lui soumettre un rapport à sa prochaine réunion.

notamment du Comité intérimaire, et de lui soumettre un rapport à sa prochaine réunion.

c. Mouvements de capitaux

Le Comité encourage le FMI à poursuivre ses travaux sur le rythme et l'enchaînement appropriés des phases de la libéralisation des mouvements de capitaux et, en particulier, à affiner son analyse des résultats obtenus par les pays qui ont eu recours au contrôle des flux de capitaux, ainsi qu'à poursuivre l'examen des questions liées au rôle que pourrait jouer le FMI dans la libéralisation ordonnée et largement acceptée des mouvements de capitaux.

Le Comité rappelle qu'il importe de disposer en temps voulu de données complètes sur les flux de capitaux pour que le FMI puisse exercer dans ce domaine une surveillance efficace. Il note avec satisfaction qu'il a été convenu d'améliorer la qualité des données sur les engagements à court terme du secteur officiel dans le cadre du renforcement de la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD), ce qui constitue une première étape importante, et il se félicite des dispositions prises pour faciliter l'accès aux données sur la dette extérieure établies par le FMI, la Banque mondiale, la BRI et l'OCDE d'après les renseignements reçus des créanciers. Le Comité appelle de ses vœux des avancées rapides dans les efforts en cours pour améliorer la qualité des données sur les flux de capitaux.

d. Normes internationales et surveillance

Le Comité se félicite des progrès accomplis par le FMI pour ce qui est de l'élaboration, de la diffusion et du suivi de l'application de normes internationalement acceptées, étant donné la contribution que l'observation de ces normes apportera au renforcement du système financier international. En particulier, le Comité note avec satisfaction :

- Le renforcement de la NSDD, notamment par l'adoption d'un formulaire type complet pour la diffusion des données sur les réserves internationales et les engagements connexes. Le Comité encourage vivement les pays membres qui n'ont pas souscrit à la NSDD à le faire. Il demande aussi aux pays membres de redoubler d'efforts pour participer au Système général de diffusion des données (SGDD). Le Comité appelle tous les pays ayant souscrit à la NSDD à commencer à publier les données sur les réserves en suivant la présentation du formulaire type et encourage le FMI à achever les travaux sur les plans de transition en ce qui concerne les données sur la dette extérieure et les indicateurs de la solidité du secteur financier.
- L'achèvement du Manuel de transparence budgétaire, pour aider les pays membres à appliquer le Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques. Le Comité engage tous les pays membres à travailler à l'amélioration de la transparence de leurs finances publiques en se conformant au Code.
- Les progrès accomplis dans la mise au point d'un projet de Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaires et financières, ainsi que les vastes efforts de collaboration déployés à cette fin par le FMI et d'autres organismes internationaux. Le Comité encourage le Conseil d'administration à achever ses travaux sur la mise au point du Code dès que possible, et en tout état de cause d'ici à l'Assemblée annuelle, et à préparer au

plus tôt, en coopération avec les institutions appropriées, un document d'accompagnement pour l'application de ce Code.

- Le Comité prend aussi note des progrès accomplis dans l'élaboration d'autres normes dans des domaines pertinents pour le bon fonctionnement du système financier international (comptabilité, vérification des comptes, contrôle bancaire, faillite, gouvernement d'entreprise, réglementation des assurances et des marchés de valeurs mobilières, systèmes de paiement, etc.). Il engage les organes et les organisations responsables de l'établissement de ces normes à poursuivre leurs efforts afin d'arriver à un ensemble complet. Le Comité note avec satisfaction les travaux menés par le FMI dans le domaine du droit de la faillite. Il appelle le FMI à poursuivre sa collaboration avec la Banque mondiale et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) ainsi qu'avec les autres institutions compétentes pour établir un système efficace de réglementation des faillites. Tout en notant qu'elles ont un caractère volontaire, le Comité encourage aussi les pays à adopter les nouvelles normes au fur et à mesure qu'elles sont établies.

Dans le contexte de la surveillance, le Comité encourage le FMI à élargir ce processus aux normes et aux codes pertinents pour la stabilité financière internationale. Il note avec approbation que le FMI a mené des études de cas expérimentales sur divers pays membres en vue de la préparation de rapports sur la transparence de leur politique économique et prévoit d'évaluer la stabilité des systèmes financiers, afin de mieux recenser et traiter les problèmes pratiques dont il convient de tenir compte. Le Comité encourage à élargir cette initiative à un grand groupe de pays et à dresser le bilan de ces études pour améliorer les travaux dans ce domaine, et encourage aussi le FMI à utiliser à titre expérimental les rapports sur la transparence dans le cadre de ses activités de surveillance.

e. Transparence : progrès récents et perspectives

Le Comité souligne l'importance d'accroître sensiblement la transparence — de la politique générale des autorités nationales, de la communication des données par le secteur privé et des institutions financières internationales, y compris le FMI. Il salue les progrès que le FMI a accomplis dans le renforcement de la transparence de la politique économique des pays membres et de ses propres opérations, notamment :

- la plus grande utilisation des notes d'information au public (NIP) pour les débats du FMI;
- la décision de principe de diffuser les lettres d'intention, mémorandums de politique économique et financière et documents-cadres de politique économique sur lesquels reposent les programmes appuyés par le FMI;
- la diffusion d'une déclaration du Président reprenant les points principaux des débats du Conseil d'administration à la suite de l'approbation ou de l'examen par le Conseil des accords conclus avec les pays membres;
- la libéralisation de l'accès aux archives du FMI;
- un projet expérimental de publication volontaire des rapports des services du FMI au titre de l'article IV.

Le Comité demande au Conseil d'administration de poursuivre les travaux sur le renforcement de la transparence et engage vivement davantage de pays à participer au projet expé-

riental afin d'en assurer le succès. Le Comité souligne que les efforts de transparence ne doivent pas compromettre le rôle de conseiller confidentiel que le FMI joue auprès des pays membres. Il réaffirme qu'il est important que le FMI renforce sa contribution à la transparence en rendant publiques davantage d'informations sur ses opérations et ses politiques, ainsi que les évaluations dont elles font l'objet.

4. Initiative en faveur des PPTE et FASR

Le Comité note qu'il est temps de relancer les efforts visant à réduire davantage la dette des pays à faible revenu qui mettent en oeuvre de vigoureux programmes d'ajustement. Le Comité prend note avec satisfaction du réexamen de l'Initiative en faveur des PPTE et encourage le Conseil d'administration du FMI — ainsi que le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale — à formuler des propositions plus spécifiques pour renforcer le cadre actuel et assurer ainsi un allègement plus substantiel de la dette des pays qui en ont besoin, d'une manière qui favorise l'adoption de vigoureux programmes d'ajustement, de réforme et de bonne gestion des affaires publiques. Cet allègement devrait permettre aux pays de se débarrasser définitivement de charges financières insoutenables. À cet égard, le Comité reconnaît la nécessité d'une répartition appropriée des charges parmi les créanciers. Le Comité attend avec intérêt lors de sa prochaine réunion un rapport sur les moyens de renforcer le lien entre l'aide au titre de l'Initiative en faveur des PPTE et la lutte contre la pauvreté.

Étant donné que les propositions de modification de l'Initiative en faveur des PPTE s'accompagnent d'une hausse des coûts et que les contributions demeurent bien en deçà des besoins de financement de la FASR intérimaire et de l'Initiative en faveur des PPTE, le Comité souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour assurer le financement intégral de ces initiatives. Il engage aussi vivement le Conseil d'administration à prendre dès que possible les décisions nécessaires pour assurer le financement intégral de ces initiatives. Le Comité prend note avec satisfaction des progrès considérables qui ont été accomplis dans la mobilisation de ressources supplémentaires sous la forme de prêts pour la FASR actuelle. Les pays membres sont encouragés à accorder dès que possible les ressources nécessaires pour appuyer les opérations de la FASR jusqu'au lancement de la FASR intérimaire en 2001.

5. Aide du FMI aux pays sortant d'un conflit

Le Comité salue les mesures convenues par le Conseil d'administration pour accroître l'aide du FMI aux pays sortant d'un conflit, notamment l'amélioration des conditions de l'aide d'urgence à ces pays et l'octroi d'un accès plus élevé sur une période plus longue dans des circonstances appropriées. Il note aussi avec satisfaction que, pour les pays sortant d'un conflit qui ont des arriérés envers le FMI, le Conseil d'administration est prêt à envisager, au cas par cas, de se montrer moins strict pour ce qui est des paiements habituellement exigés en gage de coopération, à condition que le pays concerné soit effectivement coopératif et que les autres institutions multilatérales prennent des mesures au moins comparables. Le Comité note que la charge de la dette des pays pauvres très endettés sortant d'un conflit devrait en fin de compte être considérée dans le cadre de l'Ini-

tiative en faveur des PPTÉ. Le Comité demande au Conseil d'administration d'envisager de nouvelles mesures en coopération avec la Banque mondiale.

6. Impact économique régional de la crise du Kosovo

Le Comité se déclare convaincu de la nécessité d'une action rapide, substantielle et coordonnée de la communauté internationale face aux conséquences économiques de la crise du Kosovo. Il est urgent d'agir pour veiller à fournir une aide suffisante afin d'atténuer les souffrances des réfugiés du Kosovo et d'assurer que les pays voisins ont accès à des concours extérieurs à l'appui de leurs efforts de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles. Le Comité souligne qu'il serait particulièrement regrettable que les progrès considérables accomplis dans la réforme de leur économie par les pays touchés par les répercussions de la crise soient inversés parce qu'il leur manquerait des concours extérieurs à des conditions appropriées pour satisfaire ces besoins accrus. Il souligne que tous les coûts des secours humanitaires doivent être financés par de l'aide et des dons extérieurs. Les autres besoins de financement extérieur résultant directement de la crise doivent être comblés par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Les institutions financières internationales doivent jouer un rôle important dans cet effort. Le financement extérieur des balances de paiements et des coûts budgétaires dans les pays touchés qui sont admis à bénéficier de la FASR doit aussi être fourni à des conditions très concessionnelles et le Comité attend avec intérêt le résultat des discussions en cours dans le cadre du Club de Paris sur les dettes extérieures des pays touchés par la crise. Le Comité demande aux services du FMI et de la Banque mondiale de continuer de coordonner la réponse de la communauté internationale face à l'impact économique de la crise, en étroite coopération avec les autres organismes et bailleurs de fonds concernés.

7. Quotes-parts, NAE et quatrième amendement des Statuts

Le Comité salue l'entrée en vigueur des Nouveaux Accords d'emprunt (NAE) et l'augmentation des quotes-parts approuvée dans le cadre de la Onzième révision générale, qui fournira au FMI les ressources financières lui permettant de s'acquitter de sa mission au centre du système monétaire international. Le Comité note que les pays membres sont relativement lents à accepter le quatrième amendement des Statuts, qui prévoit une allocation spéciale et unique de DTS. Le Comité demande aux pays membres qui ne l'ont pas encore fait d'accomplir promptement les formalités nécessaires.

Le Comité intérimaire tiendra sa prochaine réunion à Washington le 26 septembre 1999.

Annexe : liste des personnes présentes à la réunion du Comité intérimaire 27 avril 1999

Président

Carlo Azeglio Ciampi

Directeur général

Michel Camdessus

Membres ou suppléants

Ibrahim A. Al-Assaf, Ministre des finances et de l'économie nationale, Arabie Saoudite
Sultan Bin Nasser Al-Suwaidi, Gouverneur, Banque centrale des Émirats arabes unis (suppléant de Mohammed K. Khirbash, Ministre d'État, Ministre des finances et de l'industrie, Émirats arabes unis)
Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier, Royaume-Uni
Antonio Casas González, Président, Banque centrale du Venezuela
Peter Costello, Trésorier, Australie
Émile Doumba, Ministre des finances, de l'économie, du budget et des privatisations, Gabon
Hans Eichel, Ministre des finances, Allemagne
Antonio Fazio, Gouverneur, Banque d'Italie (suppléant de Carlo Azeglio Ciampi, Ministre du Trésor, Italie)
Viktor Gerashchenko, Président, Banque centrale de la Fédération de Russie
Bimal Jalan, Gouverneur, Banque de réserve de l'Inde (suppléant de Yashwant Sinha, Ministre des finances, Inde)
Marianne Jelved, Ministre des affaires économiques, Danemark
Abdelouahab Keramane, Gouverneur, Banque d'Algérie
Pedro Sampaio Malan, Ministre des finances, Brésil
Trevor A. Manuel, Ministre des finances, Afrique du Sud
Paul Martin, Ministre des finances, Canada
Liu Mingkang, Sous-Gouverneur, Banque du peuple de Chine (suppléant de Dai Xianglong, Gouverneur, Banque du peuple de Chine)
Kiichi Miyazawa, Ministre des finances, Japon
Pedro Pou, Président, Banque centrale d'Argentine (suppléant de Roque B. Fernández, Ministre de l'économie et des travaux et services publics, Argentine)
Robert E. Rubin, Secrétaire au Trésor, États-Unis
Syahril Sabirin, Gouverneur, Bank Indonesia
Dominique Strauss-Kahn, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, France
Kaspar Villiger, Ministre des finances, Suisse
Jean-Jacques Viseur, Ministre des finances, Belgique
Gerrit Zalm, Ministre des finances, Pays-Bas

Observateurs

Andrew D. Crockett, Directeur général, BRI
Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, ONU
Yves-Thibault de Silguy, Commissaire chargé des questions économiques, monétaires et financières, CE
Wim F. Duisenberg, Président, BCE
Katherine Ann Hagen, Directeur général adjoint, OIT
Donald J. Johnston, Secrétaire général, OCDE
Tarrin Nimmanahaeminda, Président, Comité du développement
Renato Ruggiero, Directeur général, OMC
John Toye, Directeur, Division de la mondialisation et des stratégies de développement, CNUCED
James D. Wolfensohn, Président, Banque mondiale
Javad Yarjani, Chef, Département de l'analyse du marché pétrolier, OPEP

teurs d'étudier les options qui pourraient être retenues pour permettre à l'institution de pouvoir continuer à faire face rapidement et efficacement aux besoins de développement de ses pays membres. Les ministres insistent de nouveau sur l'importance de préserver la solidité financière de la Banque.

11. *Collaboration entre le Fonds et la Banque.* Le Comité note le rôle important que devront jouer les institutions financières internationales pour résoudre les nouveaux problèmes auxquels se trouve confrontée la communauté internationale. Dans ce contexte, le Comité se félicite des efforts soutenus déployés par le FMI et la Banque pour aider les pays à faire face à la crise et à ses vastes répercussions. Les ministres soulignent l'importance qu'ils attachent à une coordination efficace de l'action du FMI et de la Banque. Ils prennent acte du Rapport du Directeur général du FMI et du Président du Groupe de la Banque mondiale qui décrit les domaines de responsabilité des deux institutions et la manière dont chacune d'elles appuiera le programme de leurs pays membres en matière de politique macroéconomique et de réforme structurelle. Les ministres accueillent favorablement les mesures proposées en vue d'améliorer les mécanismes opérationnels et le climat de collaboration, y compris l'échange d'informations, pour que les deux institutions puissent encore mieux servir leurs pays membres. Les ministres demandent aux administrateurs du FMI et de la Banque mondiale de suivre de près l'application de ces mesures, et de continuer d'examiner les possibilités de renforcer cette collaboration.

12. Les ministres encouragent également les administrateurs du FMI et de la Banque à étudier le rôle du Comité intérimaire et du Comité du développement dans le cadre de leur examen des mesures à prendre pour renforcer l'architecture financière internationale.

13. *Partenariats.* Les ministres se félicitent également du renforcement du partenariat entre la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux, pour faire face à la crise et à son impact à plus long terme. (Les ministres attendent avec intérêt de recevoir, à l'occasion de la prochaine réunion du Comité, le rapport du Président de la Banque mondiale sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'intensification de la collaboration entre cette dernière et les banques régionales de développement.) Étant donné l'importance de la contribution des échanges internationaux à une reprise durable, les ministres engagent vivement les institutions financières internationales à davantage collaborer dans le cadre d'action intégré pour la fourniture d'une assistance technique en matière de commerce aux pays en développement. Ils encouragent aussi la Banque mondiale à collaborer étroitement avec l'OMC, la CNUCED et d'autres parties prenantes au renforcement des capacités des pays pauvres pour préparer une autre série de négociations commerciales multilatérales. Les ministres soulignent aussi qu'il est important d'accroître la coopération entre les institutions financières internationales et le système des Nations Unies au niveau des pays.

14. *Déroulement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).* Les ministres jugent encourageants les progrès accomplis au cours des deux années écoulées depuis le lancement de l'Initiative. Ils notent que neuf pays ont, jusqu'à présent, atteint le point de décision, et que le montant total engagé en faveur des sept pays demandant à béné-

ficier d'une aide dans le cadre de l'Initiative était d'environ 6,1 milliards de dollars pour l'allègement nominal du service de la dette (3,1 milliards de dollars pour l'allègement exprimé en VAN). Les ministres se réjouissent que la Bolivie ait atteint le point d'achèvement, grâce aux judicieuses politiques qu'elle a poursuivies; les économies réalisées au niveau du service de la dette nominal sont de l'ordre de 760 millions de dollars (soit à peu près 450 millions de dollars exprimés en VAN). Le Comité juge aussi encourageant qu'il ait été récemment convenu que le Mali avait atteint le point de décision et devrait atteindre le point d'achèvement en décembre 1999.

15. Les ministres réaffirment leur soutien à l'Initiative. Ils approuvent le report de septembre 1998 à la fin de l'an 2000 de la date avant laquelle les pays doivent entreprendre un programme d'ajustement, et la décision de faire preuve d'une certaine souplesse dans l'évaluation des résultats obtenus au plan des politiques par les pays sortant d'un conflit qui reçoivent une aide. Les ministres encouragent les pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative, y compris ceux qui sortent d'un conflit, à mettre en place le plus rapidement possible les programmes requis avec l'appui du FMI et de la Banque de manière à ce que, d'ici à l'an 2000, tous les pays admissibles puissent bénéficier de cette dernière. Ils soulignent aussi l'importance de fournir des contributions supplémentaires à l'Initiative pour aider toutes les institutions multilatérales, et notamment la Banque africaine de développement, à assumer leur part des coûts.

16. Les ministres encouragent l'établissement de liens plus étroits entre l'allègement de la dette et l'appui à la lutte contre la pauvreté, pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement internationaux. Ils appuient aussi le plan formulé en vue de procéder à un examen approfondi de l'Initiative, et notamment de réviser les estimations des coûts dès 1999.

17. *Aide aux pays sortant d'un conflit.* S'agissant des problèmes particuliers rencontrés par les pays qui sortent d'un conflit, les ministres notent que le FMI et la Banque mondiale, de pair avec les institutions de l'ONU et des partenaires bilatéraux, apportent à ces pays une assistance sous des formes diverses. Les ministres encouragent ces institutions à aider ces pays, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à mettre en oeuvre des mesures permettant de prévenir d'autres conflits et, ce faisant, à préparer le terrain à un règlement durable et satisfaisant de la situation post-confliktuelle. Ils reconnaissent toutefois que, dans le cas de certains pays, notamment ceux qui ont des arriérés importants envers des institutions multilatérales, la communauté internationale devrait envisager de recourir à des modalités qui lui permettront de venir plus rapidement et plus efficacement en aide à ces derniers. Ils insistent notamment sur la nécessité d'effectuer (voir même d'accroître le montant) des transferts nets positifs des créanciers officiels aux pays sortant d'un conflit qui adoptent de saines politiques économiques et sociales. Le Comité se félicite des travaux déjà consacrés par le FMI et la Banque à l'identification des questions y afférentes. Les ministres reconnaissent que la fourniture d'une aide additionnelle, notamment par les institutions financières internationales, soulève d'importantes questions au plan de la politique générale et des ressources qu'il conviendra d'examiner plus en détail. Étant donné la nécessité de fournir un appui plus efficace aux pays sortant d'un conflit, les ministres

d'un renforcement de leur capacité à aider les pays sortant d'un conflit. Ils constatent avec satisfaction que le Conseil d'administration du FMI a récemment accepté de renforcer l'aide financière d'urgence accordée aux pays sortant d'un conflit et de prendre en compte, au cas par cas, la situation particulière de ces pays lorsqu'ils sont en situation d'arriérés vis-à-vis du FMI. Le Comité se félicite également des progrès enregistrés par la Banque dans la mise au point d'instruments financiers qui soient source de transferts positifs nets pour les pays qui sortent d'un conflit et mettent en oeuvre des politiques propices à la stabilisation, à la croissance et au recul de la pauvreté. Les ministres soulignent que ces efforts doivent aussi aider, le cas échéant, à préparer les pays à se prévaloir de l'Initiative PPTE. Ils encouragent les deux institutions à continuer à oeuvrer de concert, en coopération avec les organismes des Nations Unies, les prestataires d'aide bilatérale et d'autres institutions, pour renforcer leur assistance aux pays sortant d'un conflit et pour mettre en place, dès que possible, une aide accrue à ces différents pays, dans le contexte de politiques macroéconomiques et structurelles appropriées. Ils mettent l'accent sur le fait que ces initiatives doivent venir en complément d'efforts accrus de la communauté internationale pour aider les pays à passer rapidement et sans heurt d'un conflit à une stabilisation de la situation et à la croissance économique. Ils insistent sur le fait que les parties sortant du conflit doivent avoir la volonté indéniable de mettre en oeuvre une paix durable pour que les bailleurs de fonds et les créanciers puissent apporter une aide exceptionnelle.

7. *Capacité financière du Groupe de la Banque.* Le Comité se félicite de l'accord intervenu sur la Douzième reconstitution des ressources de l'IDA ainsi que de l'augmentation générale du capital de l'AMGI, éléments qui permettront de fournir des ressources indispensables au fonctionnement de deux composantes clés du Groupe de la Banque mondiale. Les ministres se félicitent également de l'attention que le Conseil des administrateurs et la direction de la Banque portent à la solidité financière de la BIRD et de la SFI. Ils réaffirment leur profond attachement au maintien de l'intégrité financière de ces deux institutions, qui doivent respecter des limites financières appropriées dans la conduite de leurs opérations. Ils invitent, en conséquence, le Conseil des administrateurs à réexaminer les priorités de la BIRD et de la SFI, particulièrement à la lumière des événements économiques et financiers récemment survenus sur la scène internationale, et à présenter à la prochaine réunion du Comité des solutions équilibrées en vue de maintenir et de soutenir la capacité financière des institutions, pour leur permettre de répondre aux futurs besoins de développement des pays membres emprunteurs.

8. *Cadre de développement intégré (CDI).* Le Comité se félicite de l'approche intégrée du développement durable envisagée dans le CDI. Les ministres sont heureux de constater que ce cadre met l'accent sur l'importance fondamentale d'une maîtrise des décisions par le pays concerné, ainsi que d'un partenariat et d'une coordination entre les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les autres acteurs multilatéraux et bilatéraux pour faire reculer la pauvreté, objectif suprême de la Banque. Ils soulignent combien il importe que les différents partenaires circonscrivent bien leurs secteurs d'intervention respectifs dans le cadre du CDI. Ils font observer que de nombreux gouvernements se sont mon-

trés désireux de travailler en partenariat avec la Banque pour contribuer à la mise au point du CDI. Les ministres estiment que la véritable pierre de touche du CDI sera sa mise en oeuvre, et ils appellent les administrateurs à suivre et évaluer le déroulement de l'opération dans les pays pilotes au cours des 18 prochains mois.

9. *Coopération avec les banques multilatérales de développement (BMD).* Les ministres accueillent avec satisfaction le rapport du Président sur le renforcement de la collaboration entre la Banque mondiale et les banques régionales de développement, une catégorie de partenaires importants pour la promotion du développement. Ils soulignent qu'il importe de continuer à resserrer les liens de coopération entre la Banque mondiale, les banques régionales de développement et le FMI. Les ministres estiment que le resserrement de ces liens, dans le respect du mandat propre à chaque institution, peut améliorer l'efficacité des opérations de prêt; ils appellent instamment les BMD à prendre d'autres mesures concrètes, par exemple en adoptant des méthodes homogènes d'évaluation de l'efficacité du développement et en se dotant de règles de passation des marchés qui reflètent les méthodes les plus performantes.

10. *Politique sociale — principes et bonnes pratiques.* Les ministres notent que la Banque et le FMI jouent un rôle important dans l'action menée pour renforcer l'architecture du système financier international, en participant à la mise au point de normes, de principes et de pratiques optimales applicables au plan mondial. À la lumière des enseignements tirés de la récente crise financière, les ministres réaffirment l'importance d'une action concertée pour aider les pays à renforcer leurs politiques et institutions sociales. Ils examinent un projet de note sur les principes et bonnes pratiques en politique sociale, établi par la Banque mondiale à la demande du Comité, en coopération avec les Nations Unies et d'autres organismes. Les ministres estiment que les Nations Unies offrent la structure se prêtant le mieux à la poursuite de l'élaboration de ces principes sociaux de base, dans le cadre du suivi par la communauté internationale de la Déclaration adoptée à Copenhague par le Sommet mondial pour le développement social. Les ministres encouragent la Banque à aider les pays à mobiliser les ressources internes et externes nécessaires pour mettre ces principes en oeuvre, et ils incitent l'institution à partager sa connaissance des pratiques optimales pour une utilisation efficace de ces ressources. Les ministres soulignent qu'il importe que la Banque s'emploie à aider davantage les pays membres à concrétiser ces principes généraux dans le contexte qui leur est propre, en s'appuyant sur sa grande expérience opérationnelle de la promotion d'un développement multisectoriel favorisant un recul de la pauvreté. Cette connaissance des méthodes les plus performantes devrait représenter une part importante de la contribution de la Banque à l'examen que les Nations Unies consacreront à ces principes. Les ministres soulignent l'importance et l'urgence de l'action que la Banque et le FMI doivent mener pour aider les pays à mieux se préparer à faire face à une crise et, quand celle-ci éclate, pour veiller à la protection des plus démunis et à la continuité du processus de développement à long terme. Ils invitent la Banque mondiale à leur présenter, à l'Assemblée annuelle, un rapport sur les politiques et les méthodes susceptibles de contribuer à la réalisation de ces objectifs sur le plan national et international.

11. *Renforcement des instances internationales.* Les ministres examinent un certain nombre de solutions possibles pour renforcer le Comité du développement et le Comité intérimaire. Conscients qu'il convient de parvenir à un accord dès que possible, ils invitent les Conseils des deux institutions à préparer des propositions qui seront soumises à l'examen des Comités lors de leurs prochaines réunions.

12. *La crise des Balkans.* Les ministres ont été informés des résultats de la réunion spéciale de haut niveau des gouvernements et des organismes internationaux qui s'est tenue le 27 avril. Organisée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, cette réunion a porté sur l'impact économique qu'a la crise du Kosovo sur les pays voisins de la région des Balkans. Le Comité s'est félicité de l'attention ac-

cordée aux besoins financiers à court terme de la région, ainsi que de l'optique à moyen terme dans laquelle est envisagée la stabilité économique de ces pays. Ses membres ont insisté sur le fait que les situations conflictuelles et post-conflictuelles existant dans d'autres régions nécessitent tout autant l'attention de la communauté internationale. Les ministres ont jugé positif le fait que la Banque mondiale et l'Union européenne aient été invitées à coordonner ces efforts face à la crise des Balkans, et ils attendent avec intérêt d'être informés en temps voulu des mesures complémentaires qui seront prises.

13. *Date de la prochaine réunion.* La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 27 septembre 1999.

APPENDICE VII

Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 1999

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Nommés				
Karin Lissakers <i>Barry S. Newman</i>	États-Unis	371.743	371.743	17,53
Yukio Yoshimura <i>Masabiko Takeda</i>	Japon	133.378	133.378	6,29
Bernd Esdar <i>Wolf-Dieter Donecker</i>	Allemagne	130.332	130.332	6,15
Jean-Claude Milleron <i>Ramon Fernandez</i>	France	107.635	107.635	5,08
Stephen Pickford <i>Stephen Collins</i>	Royaume-Uni	107.635	107.635	5,08
Élus				
J. de Beaufort Wijnholds (Pays-Bas) <i>Youri G. Yakoucha (Ukraine)</i>	Arménie	1.170		
	Bosnie-Herzégovine	1.941		
	Bulgarie	6.652		
	Chypre	1.646		
	Croatie	3.901		
	Géorgie	1.753		
	Israël	9.532		
	Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	939		
	Moldova	1.482		
	Pays-Bas	51.874		
	Roumanie	10.552		
	Ukraine	13.970	105.412	4,97
Willy Kiekens (Belgique) <i>Johann Prader (Autriche)</i>	Autriche	18.973		
	Bélarus	4.114		
	Belgique	31.273		
	Hongrie	10.634		
	Kazakhstan	3.907		
	Luxembourg	1.605		
	République slovaque	3.825		
	République tchèque	8.443		
	Slovénie	2.567		
	Turquie	9.890	95.231	4,49
Javier Guzmán-Calafell (Mexique) <i>Hernán Oyarzábal (Venezuela)</i>	Costa Rica	1.891		
	El Salvador	1.963		
	Espagne	30.739		
	Guatemala	1.788		
	Honduras	1.545		
	Mexique	26.108		
	Nicaragua	1.550		
	Venezuela	26.841	92.425	4,36

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Élus (suite)				
Riccardo Faini (Italie)	Albanie	737		
<i>John Spraos (Grèce)</i>	Grèce	8.480		
	Italie	70.805		
	Malte	1.270		
	Portugal	8.924		
	Saint-Marin	<u>350</u>	90.566	4,27
Thomas A. Bernes (Canada)	Antigua-et-Barbuda	385		
<i>Peter Charleton (Irlande)</i>	Bahamas	1.199		
	Barbade	925		
	Belize	438		
	Canada	63.942		
	Dominique	310		
	Grenade	335		
	Irlande	8.634		
	Jamaïque	2.985		
	Saint-Kitts-et-Nevis	339		
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	310	80.205	3,78
	Sainte-Lucie	<u>403</u>		
Kai Aaen Hansen (Danemark)	Danemark	16.678		
<i>Olli-Pekka Lehmussaari (Finlande)</i>	Estonie	715		
	Finlande	12.888		
	Islande	1.426		
	Lettonie	1.518		
	Lituanie	1.692		
	Norvège	16.967		
	Suède	<u>24.205</u>	76.089	3,59
Gregory F. Taylor (Australie)	Australie	32.614		
<i>Okyu Kwon (Corée)</i>	Corée	16.586		
	Îles Marshall	275		
	Îles Salomon	354		
	Kiribati	306		
	Micronésie, États fédérés de	285		
	Mongolie	761		
	Nouvelle-Zélande	9.196		
	Palaos	281		
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1.566		
	Philippines	9.049		
	Samoa	366		
	Seychelles	338		
	Vanuatu	<u>420</u>	72.397	3,41
Abdulrahman A. Al-Tuwaijri (Arabie Saoudite)	Arabie Saoudite	70.105	70.105	3,31
<i>Sulaiman M. Al-Turki (Arabie Saoudite)</i>				
Kleo-Thong Hettrakul (Thaïlande)	Brunéi Darussalam	1.750		
<i>Cyrillus Harinowo (Indonésie)</i>	Cambodge	1.125		
	Fidji	953		
	Indonésie	21.043		
	Malaisie	15.116		
	Myanmar	2.834		
	Népal	963		
	République dém. pop. lao	641		
	Singapour	8.875		
	Thaïlande	11.069		
	Tonga	319		
	Vietnam	<u>3.541</u>	68.229	3,22
José Pedro de Morais, Jr (Angola)	Afrique du Sud	18.935		
<i>Cyrus Rustomjee (Afrique du Sud)</i>	Angola	3.113		
	Botswana	880		
	Burundi	1.020		
	Érythrée	409		

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Élus (<i>suite</i>)	Éthiopie	1.587		
	Gambie	561		
	Kenya	2.964		
	Lesotho	599		
	Libéria	963		
	Malawi	944		
	Mozambique	1.386		
	Namibie	1.246		
	Nigéria	17.782		
	Ouganda	2.055		
	Sierra Leone	1.287		
	Swaziland	757		
	Tanzanie	2.239		
	Zambie	5.141		
Zimbabwe	<u>3.784</u>	67.652	3,19	
Alexei V. Mojine (Russie) <i>Andrei Louchine (Russie)</i>	Russie	59.704	59.704	2,82
A. Shakour Shaalan (Égypte) <i>Abdelrazaq Faris Al-Faris</i> (<i>Émirats arabes unis</i>)	Bahreïn	1.600		
	Égypte	9.687		
	Émirats arabes unis	4.171		
	Iraq	5.290		
	Jordanie	1.955		
	Koweït	14.061		
	Liban	1.710		
	Libye	11.487		
	Maldives	332		
	Oman	2.190		
	Qatar	2.155		
	République arabe syrienne	3.186		
	Yémen, Rép. du	<u>2.685</u>	60.509	2,85
Roberto F. Cippa (Suisse) <i>Wislaw Szczuka (Pologne)</i>	Azerbaïdjan	1.859		
	Ouzbékistan	3.006		
	Pologne	13.940		
	République kirghize	1.138		
	Suisse	34.835		
	Tadjikistan	1.120		
	Turkménistan	<u>730</u>	56.628	2,67
Murilo Portugal (Brésil) <i>Olver L. Bernal (Colombie)</i>	Brésil	30.611		
	Colombie	7.990		
	Équateur	3.273		
	Guyana	1.159		
	Haiti	857		
	Panama	2.316		
	République Dominicaine	2.439		
	Suriname	1.171		
	Trinité-et-Tobago	<u>3.606</u>	53.422	2,52
M. R. Sivaraman (Inde) <i>A.G. Karumasena (Sri Lanka)</i>	Bangladesh	5.583		
	Bhoutan	313		
	Inde	41.832		
	Sri Lanka	<u>4.384</u>	52.112	2,46
Abbas Mirakhor (Iran, Rép. islamique d') <i>Mohammed Daïri (Maroc)</i>	Algérie	12.797		
	Ghana	3.940		
	Iran, Rép. islamique d'	15.222		
	Maroc	6.132		
	Pakistan	10.587		
	Tunisie	<u>3.115</u>	51.793	2,44
WEI Benhua (Chine) <i>ZHANG Fengming (Chine)</i>	Chine	47.122	47.122	2,22

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Élus (<i>fin</i>)				
Nicolás Eyzaguirre (Chili) <i>A. Guillermo Zoccali (Argentine)</i>	Argentine	21.421	42.583	2,01
	Bolivie	1.965		
	Chili	8.811		
	Paraguay	1.249		
	Pérou	6.634		
	Uruguay	<u>2.503</u>		
Alexandre Barro Chambrier (Gabon) <i>Damian Ondo Mañe (Guinée équatoriale)</i>	Bénin	869	25.169	1,19
	Burkina Faso	852		
	Cameroun	2.107		
	Cap-Vert	346		
	Comores	339		
	Congo, Rép. du	1.096		
	Côte d'Ivoire	3.502		
	Djibouti	409		
	Gabon	1.793		
	Guinée	1.321		
	Guinée-Bissau	392		
	Guinée équatoriale	576		
	Madagascar	1.472		
	Mali	1.183		
	Maurice	1.266		
	Mauritanie	894		
	Niger	908		
	République Centrafricaine	807		
	Rwanda	1.051		
	São Tomé-et-Príncipe	324		
Sénégal	1.868			
Tchad	810			
Togo	<u>984</u>			
			<u>2.118.076^{3,4}</u>	<u>99,90⁵</u>

¹Pour certaines questions relatives au Département général, le nombre de voix varie en fonction de l'utilisation des ressources du FMI détenues à ce département.

²En pourcentage du total des voix (2.120.222) au Département général et au Département des DTS.

³Ce total ne comprend pas les voix de l'État islamique d'Afghanistan et de la Somalie, qui n'ont pas participé à l'élection ordinaire des administrateurs en 1998. Ces pays membres détiennent 2.146 voix, soit 0,10 % des voix au Département général et au Département des DTS.

⁴Ce total ne comprend pas non plus les voix de la République démocratique du Congo et du Soudan, dont les droits de vote ont été suspendus le 2 juin 1994 et le 9 août 1993, respectivement, en vertu de l'article XXVI, section 2 b), des Statuts.

⁵Les pourcentages pour chaque administrateur étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

APPENDICE VIII

Changements dans la composition du Conseil d'administration

Entre le 1^{er} mai 1998 et le 30 avril 1999, les changements ci-après sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration :

Han Mingzhi (Chine) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Zhang Zhixiang (Chine), le 30 juin 1998.

Zhang Fengming (Chine) a été nommé Administrateur suppléant de Zhang Zhixiang (Chine), le 1^{er} juillet 1998.

Andrei Vernikov (Russie) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant d'Alexei V. Mojine (Russie), le 5 juillet 1998.

Andrei Louchine (Russie) a été nommé Administrateur suppléant d'Alexei V. Mojine (Russie), le 6 juillet 1998.

Gus O'Donnell (Royaume-Uni) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour le Royaume-Uni, le 31 juillet 1998.

Stephen Pickford (Royaume-Uni) a été nommé Administrateur pour le Royaume-Uni, le 1^{er} août 1998.

Enzo R. Grilli (Italie), qui était Administrateur pour l'Albanie, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal et Saint-Marin, a quitté ce poste le 31 octobre 1998, à l'expiration de son mandat.

Dinah Z. Gutti (Zimbabwe), qui était Administratrice pour l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, a quitté ce poste le 31 octobre 1998, à l'expiration de son mandat.

Alexandre Kafka (Brésil), qui était Administrateur pour le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, Haïti, le Panama, la République Dominicaine, le Suriname et la Trinité-et-Tobago, a quitté ce poste le 31 octobre 1998, à l'expiration de son mandat.

Jon Shields (Royaume-Uni) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Stephen Pickford (Royaume-Uni), le 31 octobre 1998.

Juan José Toribio (Espagne), qui était Administrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, a quitté ce poste le 31 octobre 1998, à l'expiration de son mandat.

Koffi Yao (Côte d'Ivoire), qui était Administrateur pour le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, les Co-

mores, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, Maurice, la Mauritanie, le Niger, la République Centrafricaine, le Rwanda, São Tomé-et-Principe, le Sénégal, le Tchad et le Togo, a quitté ce poste le 31 octobre 1998, à l'expiration de son mandat.

Abdulrahman A. Al-Tuwaijri (Arabie Saoudite) a été réélu Administrateur pour l'Arabie Saoudite, le 1^{er} novembre 1998.

Alexandre Barro Chambrier (Gabon), qui était Administrateur suppléant de Koffi Yao (Côte d'Ivoire), a été élu Administrateur pour le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, Maurice, la Mauritanie, le Niger, la République Centrafricaine, le Rwanda, São Tomé-et-Principe, le Sénégal, le Tchad et le Togo, le 1^{er} novembre 1998.

Thomas A. Bernes (Canada) a été réélu Administrateur pour Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, le Canada, la Dominique, la Grenade, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie, le 1^{er} novembre 1998.

Roberto F. Cippa (Suisse) a été réélu Administrateur pour l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République kirghize, la Suisse, le Tadjikistan et le Turkménistan, le 1^{er} novembre 1998.

Stephen P. Collins (Royaume-Uni) a été nommé Administrateur suppléant de Stephen Pickford (Royaume-Uni), le 1^{er} novembre 1998.

Nicolás Eyzaguirre (Chili), qui était Administrateur suppléant de A. Guillermo Zoccali (Argentine), a été élu Administrateur pour l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, le 1^{er} novembre 1998.

Riccardo Faini (Italie) a été élu Administrateur pour l'Albanie, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal et Saint-Marin, le 1^{er} novembre 1998.

Javier Guzmán-Calafell (Mexique), qui était Administrateur suppléant de Juan José Toribio (Espagne), a été élu Administrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, le 1^{er} novembre 1998.

Kai Aaen Hansen (Danemark) a été réélu Administrateur pour le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande,

la Lettonie, la Lituanie, la Norvège et la Suède, le 1^{er} novembre 1998.

Willy Kickens (Belgique) a été réélu Administrateur pour l'Autriche, le Bélarus, la Belgique, la Hongrie, le Kazakhstan, le Luxembourg, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie et la Turquie, le 1^{er} novembre 1998.

Abbas Mirakhor (République islamique d'Iran) a été réélu Administrateur pour l'Algérie, le Ghana, l'Iraq, le Maroc, le Pakistan, la République islamique d'Iran et la Tunisie, le 1^{er} novembre 1998.

José Pedro de Morais, Jr. (Angola), qui était Administrateur suppléant de Dinah Z. Gutu (Zimbabwe), a été élu Administrateur pour l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, le 1^{er} novembre 1998.

Alexei V. Mojine (Russie) a été réélu Administrateur pour la Russie, le 1^{er} novembre 1998.

Charles X. O'Loughlin (Irlande) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Thomas A. Bernes (Canada), le 1^{er} novembre 1998.

Damian Ondo Mañe (Guinée équatoriale) a été nommé Administrateur suppléant d'Alexandre Barro Chambrier (Gabon), le 1^{er} novembre 1998.

Hernán Oyarzábal (Venezuela) a été nommé Administrateur suppléant de Javier Guzmán-Calafell (Mexique), le 1^{er} novembre 1998.

Murilo Portugal (Brésil) a été élu Administrateur pour le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, Haïti, le Panama, la République Dominicaine, le Suriname et la Trinité-et-Tobago, le 1^{er} novembre 1998.

Cyrus D.R. Rustomjee (Afrique du Sud) a été nommé Administrateur suppléant de Jose Pedro de Morais, Jr. (Angola), le 1^{er} novembre 1998.

A. Shakour Shaalan (Égypte) a été réélu Administrateur pour le Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, les Maldives, l'Oman, le Qatar, la République arabe syrienne et la République du Yémen, le 1^{er} novembre 1998.

M.R. Sivaraman (Inde) a été réélu Administrateur pour le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Sri Lanka, le 1^{er} novembre 1998.

Gregory F. Taylor (Australie) a été réélu Administrateur pour l'Australie, la Corée, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati, les États fédérés de Micronésie, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, le Samoa, les Seychelles et le Vanuatu, le 1^{er} novembre 1998.

J. de Beaufort Wijnholds (Pays-Bas) a été réélu Administrateur pour l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie,

Chypre, la Croatie, la Géorgie, Israël, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldova, les Pays-Bas, la Roumanie et l'Ukraine, le 1^{er} novembre 1998.

Zamani Abdul Ghani (Malaisie) a été réélu Administrateur pour le Brunéi Darussalam, le Cambodge, Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, les Tonga et le Vietnam, le 1^{er} novembre 1998.

Zhang Zhixiang (Chine) a été réélu Administrateur pour la Chine, le 1^{er} novembre 1998.

A. Guillermo Zoccali (Argentine), qui était Administrateur pour l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, a été nommé Administrateur suppléant de Nicolás Eyzaguirre (Chili), le 1^{er} novembre 1998.

Peter Charleton (Irlande) a été nommé Administrateur suppléant de Thomas A. Bernes (Canada), le 2 novembre 1998.

Zamani Abdul Ghani (Malaisie) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour le Brunéi Darussalam, le Cambodge, Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, les Tonga et le Vietnam, le 30 novembre 1998.

Kleo-Thong Hetrakul (Thaïlande) a été élu Administrateur pour le Brunéi Darussalam, le Cambodge, Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, les Tonga et le Vietnam, le 1^{er} décembre 1998.

Hideaki Ono (Japon) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Yukio Yoshimura (Japon), le 9 décembre 1998.

Masahiko Takeda (Japon) a été nommé Administrateur suppléant de Yukio Yoshimura (Japon), le 10 décembre 1998.

Mohamad Hassan Elhage (Liban) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de A. Shakour Shaalan (Égypte), le 19 janvier 1999.

Abdelrazaq Faris Al-Faris (Émirats arabes unis) a été nommé Administrateur suppléant de A. Shakour Shaalan (Égypte), le 20 janvier 1999.

Zhang Zhixiang (Chine) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour la Chine, le 28 février 1999.

Wei Benhua (Chine) a été élu Administrateur pour la Chine, le 1^{er} mars 1999.

Hamid O'Brien (Trinité-et-Tobago) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Murilo Portugal (Brésil), le 2 avril 1999.

Olver Luis Bernal (Colombie) a été nommé Administrateur suppléant de Murilo Portugal (Brésil), le 3 avril 1999.

Les personnes indiquées ci-dessous ont exercé à titre temporaire, en 1998/99, les fonctions d'administrateurs suppléants auprès des administrateurs dont les noms figurent en regard

Administrateur à titre temporaire

Wafa Fahmi Abdelati (*Égypte*)
Aidar Abdychev (*République kirghize*)
Meekal A. Ahmed (*Pakistan*)
Patrick A. Akatu (*Nigéria*)

Zhanat Akhmetova (*Kazakhstan*)
Ahmed Saleh Alosaimi (*Arabie Saoudite*)
Mostafa Askari-Rankouhi (*Canada*)
Chris Austin (*Royaume-Uni*)

Gemok Abd. Ghani Awang (*Brunéi Darussalam*)
Eddy Azoulay (*Israël*)
Said A. Bakhache (*Liban*)
Taye Berrihun Belay (*Éthiopie*)

Olver Luis Bernal (*Colombie*)

Nicolas R.F. Blancher (*France*)
Jitendra G. Borpujari (*Inde*)
Olivier Bourges (*France*)
Tabeila Brizuela (*Venezuela*)
Martin Arnulf Brooke (*Royaume-Uni*)

Sarah Kate Brownlee (*Royaume-Uni*)

Michele Shannon Budington (*États-Unis*)
Robert Mark Burgess (*Royaume-Uni*)
Nadir F. Burnashev (*Kazakhstan*)
Pablo Cabezas (*Chili*)
Erik Martin Carlens (*Suède*)
Jeffrey Allen Chelsky (*Canada*)
Denia Nery Chen Pineda (*Panama*)

In-Kang Cho (*Corée*)
Melinda Ann Cilento (*États-Unis*)
Henry William Cocker (*Tonga*)

Ana Lucia Coronel (*Équateur*)
Jose Antonio Costa (*Argentine*)

Bertrand Couillault (*France*)
Daniel A.A. Daco (*Belgique*)
Vishnu Dhanpaul (*Trinité-et-Tobago*)
Rizal Anwar Djaafara (*Indonésie*)

Ion Dragulin (*Roumanie*)
Mohamad Hassan Elhage (*Liban*)
Lodewyk J. F. Erasmus (*Afrique du Sud*)

Julio C. Estrella (*République Dominicaine*)

Samia S. Farid (*Égypte*)
María Jesús Fernández García (*Espagne*)
Pierre-Michel Fremann (*France*)
Daiho Fujii (*Japon*)
Shunichi Fukushima (*Japon*)

Administrateur

A. Shakour Shaalan (*Égypte*)
Roberto F. Cippa (*Suisse*)
Abbas Mirakhor (*Iran, Rép. islamique d'*)
Dinah Z. Gutu (*Zimbabwe*)
Jose Pedro de Morais, Jr. (*Angola*)
Willy Kiekens (*Belgique*)
Abdulrahman A. Al-Tuwaijri (*Arabie Saoudite*)
Thomas A. Bernes (*Canada*)
Gus O'Donnell (*Royaume-Uni*)
Stephen Pickford (*Royaume-Uni*)
Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
J. de Beaufort Wijnholds (*Pays-Bas*)
A. Shakour Shaalan (*Égypte*)
Dinah Z. Gutu (*Zimbabwe*)
Jose Pedro de Morais, Jr. (*Angola*)
Alexandre Kafka (*Brésil*)
Murilo Portugal (*Brésil*)
Jean-Claude Milleron (*France*)
Abdulrahman A. Al-Tuwaijri (*Arabie Saoudite*)
Jean-Claude Milleron (*France*)
Juan José Toribio (*Espagne*)
Gus O'Donnell (*Royaume-Uni*)
Stephen Pickford (*Royaume-Uni*)
Gus O'Donnell (*Royaume-Uni*)
Stephen Pickford (*Royaume-Uni*)
Karin Lissakers (*États-Unis*)
Stephen Pickford (*Royaume-Uni*)
Willy Kiekens (*Belgique*)
Nicolás Eyzaguirre (*Chili*)
Kai Aaen Hansen (*Danemark*)
Thomas A. Bernes (*Canada*)
Alexandre Kafka (*Brésil*)
Murilo Portugal (*Brésil*)
Gregory F. Taylor (*Australie*)
Gregory F. Taylor (*Australie*)
Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
Kleo-Thong Hetrakul (*Thaïlande*)
Alexandre Kafka (*Brésil*)
A. Guillermo Zoccali (*Argentine*)
Nicolás Eyzaguirre (*Chili*)
Jean-Claude Milleron (*France*)
Willy Kiekens (*Belgique*)
Murilo Portugal (*Brésil*)
Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
Kleo-Thong Hetrakul (*Thaïlande*)
J. de Beaufort Wijnholds (*Pays-Bas*)
A. Shakour Shaalan (*Égypte*)
Dinah Z. Gutu (*Zimbabwe*)
Jose Pedro de Morais, Jr. (*Angola*)
Alexandre Kafka (*Brésil*)
Murilo Portugal (*Brésil*)
A. Shakour Shaalan (*Égypte*)
Javier Guzmán-Calafell (*Mexique*)
Jean-Claude Milleron (*France*)
Yukio Yoshimura (*Japon*)
Yukio Yoshimura (*Japon*)

Administrateur à titre temporaire

Alessandro Giustiniani (*Italie*)
 Kazushige Gobe (*Japon*)
 Norbert Goffinet (*Luxembourg*)
 Celia M. Gonzalez (*Philippines*)
 Enrique González-Sánchez (*Mexique*)
 Nikolay Kirov Gueorguiev (*Bulgarie*)
 Harry Hagan (*Royaume-Uni*)
 Mohammad Reza Hajian (*Iran, Rép. islamique d'*)
 Mohamed Ali Hammoudi (*Algérie*)
 Robert Josef Heinbuecher (*Allemagne*)
 Kerstin M. Heinonen (*Finlande*)
 Oscar A. Hendrick (*Pérou*)
 Michael S. Hililan (*Vanuatu*)
 Shunichi Hinata (*Japon*)
 Johanna Kim Honeyfield (*Nouvelle-Zélande*)
 Evert J.P. Houtman (*Pays-Bas*)
 Iacovos Ioannou (*Chypre*)
 Abdel Rehman Ismael (*Maurice*)
 Narendra Jadhav (*Inde*)
 Hossein Javaheri (*Iran, Rép. islamique d'*)
 Hervé Joly (*France*)
 Jiri Jonas (*République tchèque*)
 J. Mills Jones (*Libéria*)
 Christian Josz (*Belgique*)
 Eric Jourcin (*France*)
 Arie Jacobus Kapteijn (*Pays-Bas*)
 Katrin Kask (*Estonie*)
 Heinz Kaufmann (*Suisse*)
 Michael Stuart Kell (*Royaume-Uni*)
 Subodh Kumar Keshava (*Inde*)
 Brenda Killen (*Royaume-Uni*)
 Bernard Konan (*Côte d'Ivoire*)
 Ekaterina O. Kornitch (*Russie*)
 Ekaterina Kouprianova (*Russie*)
 Kwassivi Kpetigo (*Togo*)
 Dirk Heiner Kranen (*Allemagne*)
 Tuseno-Minu Kudiwu (*Congo, Rép. dém. du*)
 Kitty Lai (*Chine*)
 Serge Pascal Le Gal (*France*)
 Jurgen Pieter Leijdekker (*Pays-Bas*)
 Azriel Levy (*Israël*)
 James M. Lister (*États-Unis*)
 Lu Ang (*Chine*)
 Cascone Angelo Lucenti (*Venezuela*)
 Luo Yang (*Chine*)

Administrateur

Enzo R. Grilli (*Italie*)
 Riccardo Faini (*Italie*)
 Yukio Yoshimura (*Japon*)
 Willy Kiekens (*Belgique*)
 Gregory F. Taylor (*Australie*)
 Javier Guzmán-Calafell (*Mexique*)
 J. de Beaufort Wijnholds (*Pays-Bas*)
 Gus O'Donnell (*Royaume-Uni*)
 Stephen Pickford (*Royaume-Uni*)
 Abbas Mirakhor (*Iran, Rép. islamique d'*)
 Abbas Mirakhor (*Iran, Rép. islamique d'*)
 Bernd Esdar (*Allemagne*)
 Kai Aaen Hansen (*Danemark*)
 A. Guillermo Zoccali (*Argentine*)
 Nicolás Eyzaguirre (*Chili*)
 Gregory F. Taylor (*Australie*)
 Yukio Yoshimura (*Japon*)
 Gregory F. Taylor (*Australie*)
 J. de Beaufort Wijnholds (*Pays-Bas*)
 J. de Beaufort Wijnholds (*Pays-Bas*)
 Koffi Yao (*Côte d'Ivoire*)
 Alexandre Barro Chambrier (*Gabon*)
 M.R. Sivaraman (*Inde*)
 Abbas Mirakhor (*Iran, Rép. islamique d'*)
 Jean-Claude Milleron (*France*)
 Willy Kiekens (*Belgique*)
 Dinah Z. Guti (*Zimbabwe*)
 Jose Pedro de Morais, Jr. (*Angola*)
 Willy Kiekens (*Belgique*)
 Jean-Claude Milleron (*France*)
 J. de Beaufort Wijnholds (*Pays-Bas*)
 Kai Aaen Hansen (*Danemark*)
 Roberto F. Cippa (*Suisse*)
 Gus O'Donnell (*Royaume-Uni*)
 M.R. Sivaraman (*Inde*)
 Gus O'Donnell (*Royaume-Uni*)
 Stephen Pickford (*Royaume-Uni*)
 Koffi Yao (*Côte d'Ivoire*)
 Alexandre Barro Chambrier (*Gabon*)
 Alexei V. Mojine (*Russie*)
 Alexei V. Mojine (*Russie*)
 Koffi Yao (*Côte d'Ivoire*)
 Alexandre Barro Chambrier (*Gabon*)
 Bernd Esdar (*Allemagne*)
 Koffi Yao (*Côte d'Ivoire*)
 Alexandre Barro Chambrier (*Gabon*)
 Zhang Zhixiang (*Chine*)
 Wei Benhua (*Chine*)
 Jean-Claude Milleron (*France*)
 J. de Beaufort Wijnholds (*Pays-Bas*)
 J. de Beaufort Wijnholds (*Pays-Bas*)
 Karin Lissakers (*États-Unis*)
 Zhang Zhixiang (*Chine*)
 Wei Benhua (*Chine*)
 Juan José Toribio (*Espagne*)
 Zhang Zhixiang (*Chine*)
 Wei Benhua (*Chine*)

Administrateur à titre temporaire

Andreï Louchine (*Russie*)
 Mohd. Zubir bin Maatan (*Malaisie*)
 John Mafarikwa (*Zimbabwe*)
 Mohammad-Hadi Mahdavian (*Iran, Rép. islamique d'*)
 Wilhelmina C. Mañalac (*Philippines*)
 Scott Daniel Melese-d'Hospital (*États-Unis*)
 Melhem F. Melhem (*Liban*)
 Francesca Mercusa (*Italie*)
 Daniel Merino (*Argentine*)
 Wolfgang Merz (*Allemagne*)
 Siti Mariam Mohd. Yusof (*Malaisie*)
 Helio Mori (*Brésil*)
 James A.K. Munthali (*Malawi*)
 Simon N'guiamba (*Cameroun*)
 Domenico Nardelli (*Italie*)
 John G. Nelmes (*Canada*)
 Melih Nemli (*Turquie*)
 Nguyen Quang Thep (*Vietnam*)
 Mikhail Nikitenko (*Bélarus*)
 Joseph Ntamatungiro (*Rwanda*)
 Jean-Christian Obame (*Gabon*)
 Hiroshi Ogushi (*Japon*)
 Karen Maree Ongley (*Australie*)
 Ovidio C. Otazú (*Paraguay*)
 Lev V. Paleï (*Russie*)
 Axel R. Palmason (*Islande*)
 Hélène Paris (*France*)
 José Luis Pascual (*Espagne*)
 Yasmin Patel (*Mozambique*)
 Kian Heng Peh (*Singapour*)
 Monica Lujan Pérez dos Santos (*Paraguay*)
 Jean Pesme (*France*)
 Manh Hung Phan (*Vietnam*)
 Laura Pinzani (*Italie*)
 Tomislav Presecan (*Croatie*)
 Qi Jianming (*Chine*)
 Eugen T. Radulescu (*Roumanie*)
 Laure Redifer (*États-Unis*)
 Borut Repansek (*Slovénie*)
 Vladimír Rigász (*République slovaque*)
 Eddy Rodríguez (*Costa Rica*)
 Hajah Rosni (*Brunéi Darussalam*)
 Sadok Rouai (*Tunisie*)

Administrateur

Alexei V. Mojine (*Russie*)
 Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
 Dinah Z. Guti (*Zimbabwe*)
 Jose Pedro de Morais, Jr. (*Angola*)
 Abbas Mirakhor (*Iran, Rép. islamique d'*)
 Gregory F. Taylor (*Australie*)
 Karin Lissakers (*États-Unis*)
 Abdulrahman A. Al-Tuwajiri (*Arabie Saoudite*)
 Enzo R. Grilli (*Italie*)
 Riccardo Faini (*Italie*)
 A. Guillermo Zoccali (*Argentine*)
 Bernd Esdar (*Allemagne*)
 Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
 Kleo-Thong Hettrakul (*Thaïlande*)
 Alexandre Kafka (*Brésil*)
 Murilo Portugal (*Brésil*)
 Dinah Z. Guti (*Zimbabwe*)
 Jose Pedro de Morais, Jr. (*Angola*)
 Koffi Yao (*Côte d'Ivoire*)
 Alexandre Barro Chambrier (*Gabon*)
 Riccardo Faini (*Italie*)
 Thomas A. Bernes (*Canada*)
 Willy Kiekens (*Belgique*)
 Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
 Kleo-Thong Hettrakul (*Thaïlande*)
 Willy Kiekens (*Belgique*)
 Alexandre Barro Chambrier (*Gabon*)
 Koffi Yao (*Côte d'Ivoire*)
 Alexandre Barro Chambrier (*Gabon*)
 Yukio Yoshimura (*Japon*)
 Gregory F. Taylor (*Australie*)
 A. Guillermo Zoccali (*Argentine*)
 Alexei V. Mojine (*Russie*)
 Kai Aen Hansen (*Danemark*)
 Jean-Claude Milleron (*France*)
 Juan José Toribio (*Espagne*)
 Javier Guzmán-Calafell (*Mexique*)
 Dinah Z. Guti (*Zimbabwe*)
 Jose Pedro de Morais, Jr. (*Angola*)
 Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
 Kleo-Thong Hettrakul (*Thaïlande*)
 Nicolás Eyzaguirre (*Chili*)
 Jean-Claude Milleron (*France*)
 Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
 Enzo R. Grilli (*Italie*)
 Riccardo Faini (*Italie*)
 J. de Beaufort Wijnholds (*Pays-Bas*)
 Zhang Zhixiang (*Chine*)
 Wei Benhua (*Chine*)
 J. de Beaufort Wijnholds (*Pays-Bas*)
 Karin Lissakers (*États-Unis*)
 Willy Kiekens (*Belgique*)
 Willy Kiekens (*Belgique*)
 Juan José Toribio (*Espagne*)
 Javier Guzmán-Calafell (*Mexique*)
 Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
 Abbas Mirakhor (*Iran, Rép. islamique d'*)

Administrateur à titre temporaire

Daniel Saha (*Cameroun*)
 Monica M. Salvador (*Équateur*)
 Joao Santos (*Portugal*)
 Felix Jakob Dominik Schaad (*Suisse*)
 Giuseppe Schlitzer (*Italie*)
 Oliver Schmalzriedt (*Allemagne*)
 Todd Turner Schneider (*États-Unis*)
 Claus-Peter Schollmeier (*Allemagne*)
 Ann W. Scoffier (*France*)
 Ommar Sein (*Myanmar*)
 Mohammad Reza Shojaeddini (*Iran, Rép. islamique d'*)
 Raju Jan Singh (*Suisse*)
 Mark Sobel (*États-Unis*)
 Sugeng (*Indonésie*)
 David Taylor (*Royaume-Uni*)
 Ulugbek Y. Tilyayev (*Ouzbékistan*)
 Therese Turner-Huggins (*Bahamas*)
 Gelsomina Vigliotti Danieli (*Italie*)
 Marius Vismantas (*Lituanie*)
 Orasa Vongthieres (*Thaïlande*)
 Svetlana Vtyourina (*Russie*)
 Mark Walsh (*Royaume-Uni*)
 Wang Xiaolci (*Chine*)
 Ratan Prakash Watal (*Inde*)
 Myles Wickstead (*Royaume-Uni*)
 Paul Winje (*Norvège*)
 Ian Michael Woolford (*Nouvelle-Zélande*)
 Abdul Gafoor Yakub (*Seychelles*)
 Szilvia Zádor (*Hongrie*)
 Igor Zakharchenkov (*Russie*)
 Zhang Fengming (*Chine*)
 Zubir bin Abdullah (*Singapour*)
 Fritz Zurbrügg (*Suisse*)

Administrateur

Koffi Yao (*Côte d'Ivoire*)
 Alexandre Barro Chambrier (*Gabon*)
 Murilo Portugal (*Brésil*)
 Enzo R. Grilli (*Italie*)
 Riccardo Faini (*Italie*)
 Roberto F. Cippa (*Suisse*)
 Riccardo Faini (*Italie*)
 Bernd Esdar (*Allemagne*)
 Karin Lissakers (*États-Unis*)
 Bernd Esdar (*Allemagne*)
 Jean-Claude Milleron (*France*)
 Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
 Abbas Mirakhor (*Iran, Rép. islamique d'*)
 Roberto F. Cippa (*Suisse*)
 Karin Lissakers (*États-Unis*)
 Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
 Kleo-Thong Hetrakul (*Thaïlande*)
 Stephen Pickford (*Royaume-Uni*)
 Roberto F. Cippa (*Suisse*)
 Thomas A. Bernes (*Canada*)
 Enzo R. Grilli (*Italie*)
 Riccardo Faini (*Italie*)
 Kai Aaen Hansen (*Danemark*)
 Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
 Kleo-Thong Hetrakul (*Thaïlande*)
 Alexei V. Mojine (*Russie*)
 Stephen Pickford (*Royaume-Uni*)
 Zhang Zhixiang (*Chine*)
 Wei Benhua (*Chine*)
 M.R. Sivaraman (*Inde*)
 Gus O'Donnell (*Royaume-Uni*)
 Stephen Pickford (*Royaume-Uni*)
 Kai Aaen Hansen (*Danemark*)
 Gregory F. Taylor (*Australie*)
 Gregory F. Taylor (*Australie*)
 Willy Kickens (*Belgique*)
 Alexei V. Mojine (*Russie*)
 Zhang Zhixiang (*Chine*)
 Zamani Abdul Ghani (*Malaisie*)
 Roberto F. Cippa (*Suisse*)

APPENDICE

IX

États financiers

Rapport du Comité de vérification externe des comptes

Washington
Le 24 juin 1999

Base juridique et portée de l'audit

Conformément à l'alinéa b) de la section 20 de la Réglementation générale du Fonds monétaire international, nous avons procédé aux diligences nécessaires pour exprimer une opinion sur les états financiers du Fonds monétaire international, qui se rapportent :

- Au Département des DTS pour l'exercice clos le 30 avril 1998
- Au Département général au 30 avril 1999 et pour l'exercice clos à cette date
- Au Département des DTS au 30 avril 1999 et pour l'exercice clos à cette date
- Aux comptes administrés par le Fonds monétaire international au 30 avril 1999 et pour l'exercice clos à cette date :
 1. Le Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée
 2. Les comptes administrés de la facilité d'ajustement structurel renforcée :
 - Autriche — Chili — République islamique d'Iran
 - Belgique — Grèce — Portugal
 - Botswana — Indonésie — Compte spécial du Fonds saoudien pour le développement
 3. Le Fonds fiduciaire FASR-PPTE, y compris le Compte général pour les opérations PPTE
 4. Les comptes administrés créés à la demande d'un État membre
 - Le Compte administré au nom du Japon
 - Le Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI
 - Le Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique
 - Le Compte administré en faveur du Rwanda
 5. Le Fonds fiduciaire
 6. Le Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire
 7. Le Compte de placement pour prestations à verser aux retraités

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Fonds monétaire international. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons notamment procédé à un examen des systèmes de comptabilité et de contrôle interne, ainsi qu'à une appréciation de l'étendue et des résultats de contrôles réalisés essentiellement par un cabinet d'experts-comptables indépendant. Nous estimons qu'après avoir examiné les travaux de ce cabinet et du Bureau de la vérification et de l'inspection internes du Fonds monétaire international, nous avons mené un audit conforme aux normes communément admises de la profession.

Nous avons réalisé notre audit selon ces normes afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, et les estimations significatives retenues, par le Fonds monétaire international pour l'arrêté des états financiers, ainsi que leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à notre opinion.

Opinion du Comité de vérification externe des comptes

Nous estimons que les états financiers du Département général, du Département des DTS et des comptes administrés par le Fonds monétaire international sont établis de la même manière que pour l'exercice précédent suivant les principes comptables généralement acceptés exposés à la note 1 accompagnant chaque série d'états financiers et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière de ces départements et comptes, ainsi que des allocations de DTS et de la situation des avoirs en cet instrument, au 30 avril 1999, et du résultat des opérations et transactions pour l'exercice clos à cette date.

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES
(Signé) José Nicolás Agudin, Président (Argentine)
(Signé) Penny Jones (Royaume-Uni)
(Signé) K.N. Memani (Inde)

Département général
Bilans
aux 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)
 (Note 1)

	1999	1998
Avoirs		
Compte des ressources générales		
Monnaies et titres (notes 2 et 5)	204.966.259	144.638.372
Avoirs en DTS (note 3)	3.571.967	764.424
Avoirs en or (note 4)	3.624.797	3.624.797
Commissions, intérêts et autres montants à recevoir (notes 2 et 5)	1.683.091	1.586.322
Autres avoirs (note 6)	283.918	263.920
Compte des ressources générales, total	<u>214.130.032</u>	<u>150.877.835</u>
Compte de versements spécial		
Prêts de la facilité d'ajustement structurel	676.701	921.793
Intérêts à recevoir	6.803	6.454
Compte de versements spécial, total	<u>683.504</u>	<u>928.247</u>
Total des avoirs	<u>214.813.536</u>	<u>151.806.082</u>
Quotes-parts, réserves, engagements et ressources		
Compte des ressources générales		
Quotes-parts (note 2)	207.982.900	145.321.050
Réserves (note 7)	2.569.110	2.133.515
Comptes spéciaux conditionnels (note 5)	1.990.563	1.883.888
Engagements		
Rémunération à verser (note 5)	442.257	433.730
Autres engagements	185.333	188.016
Recettes différées (note 5)	627.590	621.746
Compte des ressources générales, total	<u>959.869</u>	<u>917.636</u>
Compte des ressources générales, total	<u>214.130.032</u>	<u>150.877.835</u>
Compte de versements spécial		
Ressources accumulées	677.606	923.107
Recettes différées (note 5)	5.898	5.140
Compte de versements spécial, total	<u>683.504</u>	<u>928.247</u>
Quotes-parts, réserves, engagements et ressources, total	<u>214.813.536</u>	<u>151.806.082</u>

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
 David Williams

Le Directeur général
(Signé)
 M. Camdessus

Département général
Comptes de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)
 (Note 1)

	1999	1998
Compte des ressources générales		
Recettes d'exploitation (note 5)		
Commissions périodiques	2.624.613	1.852.807
Intérêts sur les avoirs en DTS	69.524	37.426
Autres commissions et recettes d'exploitation	130.648	99.650
Contributions au titre de la répartition des charges, déduction faite des remboursements (note 5)		
Commissions additionnelles	74.492	73.961
Réduction de la rémunération	74.694	72.928
Recettes différées, nettes des règlements	(42.233)	(43.071)
	<u>2.931.738</u>	<u>2.093.701</u>
Dépenses d'exploitation		
Rémunération (note 5)	1.918.620	1.462.905
Allocation au Compte spécial conditionnel 1 (note 5)	106.676	98.483
Intérêts sur les emprunts (note 8)	78.777	—
	<u>2.104.073</u>	<u>1.561.388</u>
Recettes d'exploitation nettes	827.665	532.313
Dépenses administratives (notes 1 et 9)	392.070	368.465
Revenu net du Compte des ressources générales	<u>435.595</u>	<u>163.848</u>
Compte de versements spécial		
Intérêts et commissions spéciales	3.186	4.531
Revenu du Compte de versements spécial, net	<u>3.186</u>	<u>4.531</u>

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Département général
État des variations des réserves et des ressources pour
les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)
(Note 1)

	1999	1998
Réserves — Compte des ressources générales		
Réserve spéciale (note 7)		
Solde au début de l'exercice	1.702.570	1.604.087
Revenu net transféré à la Réserve spéciale	106.676	98.483
Solde à la fin de l'exercice	<u>1.809.246</u>	<u>1.702.570</u>
Réserve générale (note 7)		
Solde au début de l'exercice	430.945	365.580
Revenu net transféré à la Réserve générale	328.919	65.365
Solde à la fin de l'exercice	<u>759.864</u>	<u>430.945</u>
Réserves totales du Compte des ressources générales	<u>2.569.110</u>	<u>2.133.515</u>
Ressources — Compte de versements spécial		
Solde au début de l'exercice	923.107	1.221.497
Transferts du Fonds fiduciaire	439	660
Transferts du Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire	239	—
Transferts nets au Compte de fiducie de la FASR (note 9)	(208.224)	(242.592)
Transferts au Fonds fiduciaire de la FASR-PPTE (note 9)	<u>(41.141)</u>	<u>(60.989)</u>
	674.420	918.576
Revenu, net	<u>3.186</u>	<u>4.531</u>
Ressources totales du Compte de versements spécial	<u>677.606</u>	<u>923.107</u>

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Département général
Notes relatives aux états financiers
aux 30 avril 1999 et 1998

Département général

Le Département général comprend le Compte des ressources générales et le Compte de versements spécial, ainsi que le Compte d'investissement qui, au 30 avril 1999, n'avait jamais été utilisé.

Compte des ressources générales

Le Compte des ressources générales contient les ressources générales du FMI (monnaies des pays membres, avoirs en DTS, et or). Il reflète le paiement par les pays membres de leurs souscriptions de quote-part, les achats et rachats, le recouvrement des commissions sur l'utilisation des crédits du FMI par les pays membres et le paiement de la rémunération des positions créditrices des pays membres au FMI, ainsi que les emprunts et le paiement des intérêts au titre des emprunts.

Le FMI met ses ressources à la disposition des pays membres dans le cadre de politiques bien établies en leur vendant des DTS ou des monnaies d'autres pays membres en échange de leur propre monnaie. Lorsqu'ils effectuent un achat, les pays membres sont dans l'obligation de racheter au FMI, dans un délai donné, ses avoirs en leur monnaie contre versement de DTS ou de monnaies d'autres pays membres

spécifiées par le FMI. Les politiques du FMI qui régissent l'utilisation de ses ressources générales sont destinées à assurer le caractère temporaire de cette utilisation et la restitution des ressources dans les délais de rachat convenus.

La composition des avoirs du FMI en monnaies varie en fonction de ses transactions, achats et rachats inclus. Les monnaies sont les avoirs en monnaies ou les effets payables à vue qui sont substitués à la monnaie des pays membres.

Les pays membres ont une tranche de réserve au FMI si le montant des avoirs détenus par le FMI en leur monnaie, déduction faite des avoirs qui proviennent de leur utilisation des crédits du FMI, est inférieur à celui de leur quote-part. La tranche de réserve des pays est considérée comme une partie de leurs réserves extérieures; ils peuvent tirer à tout moment sur cette tranche lorsqu'ils déclarent en avoir besoin. Les achats dans la tranche de réserve ne sont pas considérés comme un recours aux crédits du FMI et ne sont assujettis ni à l'obligation de rachat, ni à des commissions.

Les pays membres ont le droit de racheter à tout moment les avoirs du FMI en leur monnaie, sur lesquels celui-ci prélève des commissions, et sont censés effectuer leurs rachats dès lors que la situation de leur balance des paiements et de leurs réserves s'améliore.

Compte de versements spécial

Le Compte de versements spécial est utilisé depuis le 30 juin 1981 pour recevoir les transferts du Fonds fiduciaire, lequel est en cours de liquidation. La facilité d'ajustement structurel (FAS) a été établie en mars 1986 dans le cadre du Compte de versements spécial. Elle a pour objet de fournir une aide en matière de balance des paiements à des conditions concessionnelles aux pays membres en développement à faible revenu qui remplissent les conditions requises.

Les avoirs du Compte de versements spécial sont séparés des ressources des autres comptes du Département général. La fraction des avoirs qui dépasse le niveau nécessaire au fonctionnement du Compte est transférée à la Réserve du Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (Compte de fiducie de la FASR), qui est administré séparément par le FMI en sa qualité de fiduciaire. Le montant de la Réserve du Compte de fiducie de la FASR qui est excédentaire par rapport au montant estimé des ressources dont il convient de doter cette réserve doit être rétrocédé au Compte de versements spécial. En cas de liquidation du Compte de fiducie de la FASR, le montant encore disponible à la Réserve après le paiement de tous les engagements sera transféré au Compte de versements spécial. Le FMI a également transféré au Compte de bonification du Compte de fiducie de la FASR des ressources résultant de la cessation des opérations du Fonds fiduciaire, créé en 1976. En cas de liquidation du Compte de fiducie de la FASR, les ressources encore disponibles au Compte de bonification seront rétrocédées au Compte de versements spécial et aux contributeurs au Compte de bonification du Compte de fiducie de la FASR.

1. Méthodes comptables : principaux aspects

Le FMI prépare ses états financiers selon des règles comptables généralement acceptées conformes aux normes comptables internationales dans la mesure où elles s'appliquent au FMI. Des règles spécifiques de comptabilité et de présentation des informations sont également examinées dans les autres notes.

Unité de compte

Les opérations sont comptabilisées en DTS. Le FMI détermine chaque jour la valeur du DTS à partir d'un panier composé des monnaies de cinq membres, en additionnant les valeurs en dollars, sur la base des taux de change du marché, de ces monnaies. Le 1^{er} janvier 1999, le deutsche mark et le franc français ont été remplacés par l'euro. Depuis cette date, le panier est composé comme suit :

Monnaie	Montants	
	Au 31 décembre 1998	Au 1 ^{er} janvier 1999
Deutsche mark/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,446	0,228
Franc français/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,813	0,1239
Yen	27,2	27,2
Livre sterling	0,105	0,105
Dollar E.U.	0,582	0,5821

Calcul de la valeur des monnaies

Les pays membres ont l'obligation de maintenir la valeur en DTS des avoirs en leur monnaie détenus par le FMI au Compte des ressources générales. Les monnaies sont converties en DTS sur la base du taux de change représentatif déterminé pour chaque monnaie. Toute réévaluation par le FMI de ses avoirs en monnaie d'un pays membre donne lieu à une écriture débitrice ou créditrice correspondant au montant de monnaie que le pays doit verser ou recevoir pour maintenir la valeur en DTS des avoirs du FMI dans cette monnaie. Les montants à recevoir et à verser entrent dans le total des avoirs en monnaie du FMI.

Comptabilisation du revenu

Les recettes sont comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées. La seule exception a trait aux recettes provenant des commissions à la charge des pays membres qui ont des impayés envers le FMI remontant à six mois au moins; ces recettes sont différées et ne sont comptabilisées comme revenu qu'à la date de leur paiement effectif, à moins que le pays membre considéré ait continué de régler à l'échéance les commissions dont il est redevable. Le FMI mobilise un revenu visant à compenser le montant des commissions à différer par l'intermédiaire du mécanisme de répartition des charges (pour une description détaillée de ce mécanisme, voir la note 5).

Immobilisations

Les terrains, immeubles et équipements dont le coût dépasse 100.000 dollars sont capitalisés à leur valeur d'acquisition et amortis suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue des actifs — qui va de trois ans pour les équipements à 30 ans pour les immeubles.

2. Quotes-parts, monnaies et titres

Les pays membres ont été jusqu'à présent tenus de verser au FMI le montant de leur quote-part initiale et des augmentations ultérieures en partie dans leur propre monnaie et pour le reste en avoirs de réserve, sauf en 1978, où ils ont été autorisés à acquitter la totalité de l'augmentation dans leur propre monnaie. La quote-part ne peut être augmentée tant que le pays membre n'a pas consenti à l'augmentation et acquitté sa souscription. Chaque pays membre a la faculté de remplacer par des titres non négociables et non rémunérés tout montant de sa monnaie détenu par le FMI au Compte des ressources générales, qui dépasse ¼ % de sa quote-part. Ces titres font partie des avoirs du FMI en monnaies et peuvent être encaissés sur demande par le FMI. La Onzième révision générale des quotes-parts est entrée en vigueur le 22 janvier 1999, date à compter de laquelle les pays membres ayant consenti à l'augmentation de leur quote-part ont représenté 85 % des quotes-parts. Lorsque tous les pays membres auront consenti à l'augmentation de leur quote-part et acquitté cette augmentation, les quotes-parts au FMI se chiffreront alors à 212 milliards de dollars. Au 30 avril 1999, 156 pays membres avaient réglé l'augmentation de leur quote-part dans le cadre de la Onzième révision générale (pour un montant total de 62,7 milliards de dollars).

Pendant les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998, les avoirs du FMI en monnaies des pays membres ont enregistré les variations suivantes :

	30 avril 1997	Variation nette	30 avril 1998	Variation nette	30 avril 1999
<i>Millions de DTS</i>					
Quotes-parts des pays membres	145.319	2	145.321	62.662	207.983
Quotes-parts : souscription à recevoir	—	(2)	(2)	2	—
Compte des ressources générales : encours des crédits du FMI utilisés par les pays membres	34.539	15.162	49.701	10.950	60.651
Compte des ressources générales : positions des pays membres dans la tranche de réserve	(36.103)	(14.221)	(50.324)	(13.286)	(63.610)
Autres montants à recevoir	(56)	—	(56)	—	(56)
Soldes en monnaie à des fins administratives	(1)	(1)	(2)	—	(2)
Monnaies et titres	143.698	940	144.638	60.328	204.966

La République fédérative de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) n'a toujours pas succédé comme membre du FMI à l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie, alors que, le 14 décembre 1992, elle a accepté, en qualité d'État successeur, sa part des avoirs et engagements de ce pays. Aux 30 avril 1999 et 1998, l'encours des crédits accordés par le FMI à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) s'élevait à 56 millions de DTS, somme qui est incluse dans les commissions, intérêts et autres montants à recevoir figurant au bilan.

Les montants à recevoir et à payer au titre des ajustements de valeur s'élevaient à 29.185 et 2.308 millions de DTS, respectivement, au 30 avril 1999, date de la dernière réévaluation de tous les avoirs du FMI dans les monnaies des pays membres (contre 11.250 et 1.139 millions de DTS au 30 avril 1998 et 25.279 et 2.396 millions de DTS au 18 juin 1999).

Les avoirs du FMI dans les monnaies des pays membres au 30 avril 1999 sont indiqués à l'annexe 1.

3. Avoirs en DTS

Les DTS sont des avoirs de réserve créés par le FMI et alloués aux pays membres qui participent au Département des DTS. Bien que des DTS ne lui soient pas alloués, le FMI peut acquérir, détenir ou utiliser des DTS par l'intermédiaire du Compte des ressources générales. Les pays membres utilisent le DTS aux fins du règlement de leurs obligations financières envers le FMI ou dans leurs transactions et opérations avec le FMI. Le FMI reçoit des intérêts sur ses avoirs en DTS au même taux que tous les autres détenteurs de DTS.

4. Avoirs en or

Les Statuts limitent l'utilisation de l'or pour les opérations et transactions du FMI. Ils prévoient en effet que tout emploi du stock d'or doit être approuvé par le Conseil d'administration à la majorité de 85 % des voix attribuées. Conformément aux Statuts, le produit des ventes d'or dépassant l'évaluation stipulée (voir infra) est transféré au Compte de versements spécial, au Compte d'investissement ou aux États qui étaient déjà membres du FMI au 31 août 1975.

Au 30 avril 1999 (comme au 30 avril 1998), le FMI détenait 3.217.341 kilogrammes d'or, soit 103.439.916 onces d'or fin, auprès des dépositaires désignés. Conformément aux Statuts, cet or est évalué sur la base de 0,888671 gramme d'or fin pour 1 DTS (ce qui équivaut à 35 DTS l'once), à l'exception des 21.396 onces d'or fin acquises au cours du marché pour un montant équivalant à 5,1 millions de DTS. Cette évaluation est égale au coût d'acquisition initial du stock d'or. La valeur des avoirs en or du FMI au cours du marché était de 21,9 milliards de DTS au 30 avril 1999 (23,9 milliards de DTS au 30 avril 1998).

5. Opérations et transactions du FMI

Les ressources financières du FMI sont mises à la disposition des pays membres dans le cadre d'un certain nombre de mécanismes et facilités qui diffèrent selon la nature du problème de balance des paiements qu'ils ont pour but de résoudre, la durée de la période de rachat, les commissions prélevées sur l'encours des crédits du FMI utilisés et le degré de conditionnalité dont ils font l'objet. Les variations de l'encours des crédits du FMI utilisés au titre des divers mécanismes pendant les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998 ont été les suivantes :

	30 avril 1997		30 avril 1998		30 avril 1999	
	Achats	Rachats	Achats	Rachats	Achats	Rachats
<i>Millions de DTS</i>						
Mécanismes ordinaires	16.537	9.027	1.104	24.460	3.505	3.431
Mécanisme élargi de crédit	9.463	2.824	948	11.339	5.272	811
Facilité de réserve supplémentaire	—	7.100	—	7.100	10.037	4.482
Facilité pour la transformation systémique	3.984	—	115	3.869	—	505
Accès élargi aux ressources du FMI	3.046	—	957	2.089	—	782
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	1.335	—	650	685	2.600	440
Mécanisme de financement supplémentaire	174	—	15	159	—	13
Total	34.539	18.951	3.789	49.701	21.414	10.464

L'annexe 1 récapitule l'utilisation des ressources du FMI par les pays membres, et l'annexe 3 les rachats prévus au Compte des ressources générales et les remboursements de prêts au Compte de versements spécial. Aux 30 avril 1999 et 1998, les crédits accordés aux pays qui avaient le plus utilisé les ressources du Compte des ressources générales se chiffraient comme suit :

	1999		1998	
	<i>Millions de DTS et pourcentage des ressources du CRG</i>			
Premier utilisateur	12.923	21,3 %	11.200	22,5 %
Trois premiers utilisateurs	29.727	49,0 %	28.151	56,6 %
Cinq premiers utilisateurs	41.857	69,0 %	34.510	69,4 %

Accords dans le cadre du Département général

Au 30 avril 1999, les montants non tirés au titre des 21 accords dans le cadre du Département général qui étaient en vigueur s'élevaient à 15.929 millions de DTS (contre 19.197 millions de DTS au titre de 27 accords au 30 avril 1998). La liste de ces accords figure à l'annexe 4.

Commissions

Le FMI prélève des commissions périodiques sur ses avoirs dans les monnaies des pays membres, qui proviennent de l'utilisation de ses crédits par lesdits pays. Le taux de commission est fixé proportionnellement au taux d'intérêt du DTS. Ce taux est ajusté périodiquement de manière à compenser l'effet sur le revenu des commissions non payées différées et à financer les apports au Compte spécial conditionnel 1 (voir infra). En cas d'utilisation des ressources de la Facilité de réserve supplémentaire, le taux de commission est majoré de 300 à 500 points de base. Des commissions spéciales sont perçues sur les avoirs non rachetés et les commissions non réglées à l'échéance; toutefois, ces commissions ne s'appliquent pas aux pays membres qui sont en retard de six mois au moins dans le règlement de leurs obligations envers le FMI. Le FMI perçoit une commission de tirage sur les achats autres que ceux qui sont effectués dans la tranche de réserve. Une commission d'engagement est prélevée au titre des accords de confirmation et des accords élargis, mais est remboursée au prorata des achats effectués au titre de l'accord. Au 30 avril 1999, le total des avoirs sur lesquels le FMI avait perçu des commissions s'élevait à 60.651 millions de DTS (49.701 millions de DTS au 30 avril 1998). Les commissions dues au FMI au 30 avril 1999 se chiffraient à 1.585 millions de DTS (1.521 millions de DTS au 30 avril 1998).

Rémunération

Le FMI verse une rémunération aux pays membres sur leur position créditrice dans la tranche de réserve. Un pays membre a une position créditrice dans la tranche de réserve lorsque les avoirs du FMI dans sa monnaie (après déduction des avoirs qui proviennent de l'utilisation des crédits du FMI) sont inférieurs à la norme fixée pour le pays en question. Cette norme, qui varie selon les pays, était en moyenne de 96,1 % de la quote-part au 30 avril 1999 (94,5 % au 30 avril 1998). Le taux de rémunération est égal au taux d'intérêt du DTS et est ajusté sous réserve d'un taux minimum, de manière à compenser l'effet sur le revenu des commissions différées et à financer les apports au Compte spécial conditionnel 1 (voir infra).

Au 30 avril 1999, le total des positions créditrices rémunérées par le FMI s'élevait à 57.076 millions de DTS (44.011 millions au 30 avril 1998).

Impayés

Au 30 avril 1999 (comme au 30 avril 1998), six pays membres avaient des impayés de six mois au moins envers le FMI et quatre d'entre eux des impayés envers le Département général. La République fédérative de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) était elle aussi en retard de six mois au moins dans le règlement de ses obligations financières envers le FMI. Les crédits accordés à ces pays membres et à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) par l'intermédiaire du Compte des ressources générales et du Compte de versements spécial, s'élevaient à 1.144 millions de DTS au 30 avril 1999 (1.182 millions au 30 avril 1998).

Les impayés de six mois au moins envers le Département général au titre de rachats, de remboursements de prêts FAS, de commissions et d'intérêts sur des prêts FAS se répartissaient comme suit :

	Rachats et prêts FAS		Commissions et intérêts sur prêts FAS	
	1999	1998	1999	1998
	<i>Millions de DTS</i>			
Total des impayés	1.135	1.156	956	911
Impayés d'au moins six mois	1.126	1.147	934	885
Impayés d'au moins trois ans	1.061	1.064	814	768

La ventilation de ces arriérés par type et ancienneté au 30 avril 1999 était la suivante :

	Commissions et intérêts sur prêts FAS			Date de l'impayé le plus ancien
	Rachats et prêts FAS	Commissions et intérêts sur prêts FAS	Total	
	<i>Millions de DTS</i>			
Congo, Rép. démocratique du	292,0	61,2	353,2	Mai 1991
Libéria	201,5	214,9	416,4	Avril 1985
Somalie	105,5	79,1	184,6	Juil. 1987
Soudan	480,0	583,7	1.063,7	Juil. 1985
Yougoslavie, Rép. féd. de (Serbie/Monténégro)	56,1	17,5	73,6	Sept. 1992
Total	<u>1.135,1</u>	<u>956,4</u>	<u>2.091,5</u>	

Stratégie de coopération renforcée

Afin de résoudre le problème des impayés envers le FMI, celui-ci a adopté une stratégie de coopération renforcée qui s'articule autour de trois éléments essentiels : 1) des mesures préventives, 2) des mesures correctives et dissuasives et 3) une collaboration intensifiée et la méthode d'accumulation de droits. Dans le cadre de cette stratégie, le FMI a mis sur pied des programmes dont il suit l'application et des programmes d'accumulation de droits, qui permettent aux pays membres dont les arriérés sont persistants de montrer qu'ils peuvent appliquer une politique économique satisfaisante et s'acquitter de leurs paiements. Grâce aux programmes d'accumulation de droits, les pays membres peuvent acquérir, en exécutant un programme économique global, des droits à bénéficier de financements futurs. Les droits sont utilisés dans le cadre d'un accord subséquent une fois que les arriérés sont liquidés et que toutes les conditions préalables à la conclusion de cet accord sont satisfaites.

Recettes différées et Comptes spéciaux conditionnels

Le FMI a pour politique de ne pas inclure dans le revenu de l'exercice, et d'enregistrer comme des recettes différées, les commissions dues par les pays membres qui sont en retard de six mois au moins dans le règlement de leurs obligations financières, à moins que ces pays ne soient à jour dans le règlement de leurs commissions. Les recettes différées atteignaient 960 millions de DTS au 30 avril 1999 (918 millions au 30 avril 1998).

Depuis le 1^{er} mai 1986, le FMI a adopté des décisions selon lesquelles les pays membres qui ont une position créditrice et ceux qui ont une position débitrice assument à parts égales les conséquences financières des impayés. Un montant égal à celui des commissions différées (à l'exclusion des commissions spéciales) est mobilisé et inclus dans le revenu du FMI au moyen d'un ajustement du taux de commission et du taux de rémunération. Les ajustements de cette nature servent à financer l'accumulation d'encaisses de pré-

caution aux Comptes spéciaux conditionnels (voir paragraphes suivants). Le produit du règlement subséquent des impayés au titre des commissions différées est réparti entre les pays membres qui ont versé des commissions additionnelles ou reçu une rémunération réduite.

Étant donné l'existence d'impayés prolongés, le FMI accumule des encaisses de précaution, dans le cadre notamment des Comptes spéciaux conditionnels (CSC). Au 30 avril 1999, des encaisses de 1.991 millions de DTS étaient détenues au CSC-1 et au CSC-2, à raison de 991 millions de DTS au CSC-1 (884 millions au 30 avril 1998). Le CSC-1 est lui aussi financé au moyen d'ajustements trimestriels du taux de commission et du taux de rémunération, et son solde doit être rétrocédé aux pays membres participant à ce financement dès qu'il n'y a plus d'impayés au titre de commissions ou de rachats, ou à toute date antérieure que le FMI peut fixer.

Le CSC-2 a été créé le 1^{er} juillet 1990 dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée pour accumuler un montant de 1,0 milliard de DTS sur une période d'environ cinq ans grâce à un nouvel ajustement des taux de commission et de rémunération. L'objectif de financement du CSC-2 a été atteint dans le courant de l'exercice 1997. Les montants accumulés au CSC-2 servent de protection en cas de pertes sur des achats effectués dans le cadre d'un accord approuvé après qu'un programme d'accumulation de droits aura été mené à bien par des pays membres qui, à la fin de 1989, avaient envers le FMI des arriérés persistants, tout en permettant de dégager des liquidités supplémentaires pour faciliter le financement de ces achats. Les contributions seront remboursées une fois que tous les rachats dans le cadre de la méthode des droits auront été effectués, ou à toute date antérieure que le FMI peut fixer. L'encours des crédits du FMI financés sur le Compte des ressources générales à la suite de l'achèvement de programmes d'accumulation de droits et après utilisation de ces droits s'élevait à 407 millions de DTS au 30 avril 1999 (514 millions au 30 avril 1998).

Les ajustements apportés aux commissions et aux rémunérations des commissions différées ou des avoirs au CSC1 pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998 étaient les suivants :

	Ajustements :		Total	
	Commissions	Rémunération	1999	1998
	<i>Millions de DTS</i>			
Commissions différées	22,5	19,9	42,4	48,7
CSC-1	52,3	55,1	107,4	99,4
Remboursements de commissions différées	(0,3)	(0,3)	(0,6)	(1,2)
Contributions au titre de la répartition des charges, déduction faite des remboursements	<u>74,5</u>	<u>74,7</u>	<u>149,2</u>	<u>146,9</u>

Le montant cumulé des commissions, net des règlements, qui ont été différées depuis le 1^{er} mai 1986 et qui ont entraîné des ajustements des commissions et de la rémunération se chiffraient à 771 millions de DTS au 30 avril 1999 (729 millions de DTS au 30 avril 1998). Pour la même période, le total des remboursements consécutifs au règlement de commissions différées qui avaient été à l'origine d'ajustements à des fins de répartition des charges s'élevaient à 963 millions de DTS (962 millions au 30 avril 1998).

6. Autres avoirs

Les autres avoirs sont représentés par les immobilisations qui, aux 30 avril 1999 et 1998, s'élevaient à 223 et 216 millions de DTS, respectivement, et se composaient de :

	1999	1998
	<i>Millions de DTS</i>	
Terrains et immeubles	293,2	274,7
Équipements	32,3	29,6
	<u>325,5</u>	<u>304,3</u>
Net de l'amortissement accumulé	102,4	88,0
	<u>223,1</u>	<u>216,3</u>

7. Réserves

Tous les ans, le FMI détermine la fraction de son revenu net à affecter à la Réserve générale ou à la Réserve spéciale et, le cas échéant, la fraction à distribuer aux pays membres. Conformément à ses Statuts, le FMI peut affecter les ressources de la Réserve spéciale aux mêmes emplois que celles de la Réserve générale, sauf à des fins de distribution. Tout déficit administratif d'un exercice donné doit être amorti en premier lieu sur la Réserve spéciale. Le revenu opérationnel net dégagé par suite de l'utilisation de la FRS pour l'exercice 1999 et une fois réglé le coût de l'administration du Compte de fiducie de la FASR a été transféré à la Réserve générale.

8. Emprunts

En vertu des Accords généraux d'emprunt (AGE), le FMI peut emprunter jusqu'à concurrence de 18,5 milliards de DTS lorsqu'il a besoin de ressources supplémentaires, notamment pour empêcher une dégradation du système monétaire international ou pour y faire face. Les AGE sont entrés en vigueur le 24 octobre 1962 et ont été reconduits jusqu'au 25 décembre 2003 inclus. Ils ont été activés le 20 juillet 1998. Des intérêts à un taux égal au taux d'intérêt du DTS sont versés sur les emprunts à ce titre.

En vertu des Nouveaux Accords d'emprunt (NAE), le FMI peut emprunter jusqu'à 34 milliards de DTS de ressources supplémentaires. S'ils tiennent lieu de mécanisme de premier et de principal recours, les NAE ne se substituent pas aux AGE qui restent en vigueur. L'encours des tirages et des engagements au titre de ces deux accords d'emprunt est limité à un montant total de 34 milliards de DTS. Les NAE sont entrés en vigueur le 17 novembre 1998 et ont été activés le 2 décembre 1998. Des intérêts sur les emprunts à ce titre sont payables aux participants au taux d'intérêt du DTS, majoré de 100 points de base la première année, puis d'un tiers de 50 points pour chaque semestre supplémentaire jusqu'à un maximum d'un tiers de 200 points de base. L'une des conditions de l'activation des NAE a été que le FMI transférera au Fonds fiduciaire FASR/PPTE un montant égal au taux de commission prélevé sur l'encours des achats au titre de la FRS effectués dans le cadre de l'accord initialement financé au moyen des NAE, majoré de 100 points de base, puis d'un tiers de 50 points pour chaque semestre supplémentaire jusqu'à un maximum d'un tiers de 200 points de base.

Pendant l'exercice, le FMI a emprunté dans le cadre des AGE et des NAE 1.443 et 2.876 milliards de DTS, respectivement, montants qui ont été remboursés intégralement le 11 mars 1999.

9. Dépenses administratives

Pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998, les dépenses administratives ont été les suivantes :

	1999	1998
	<i>Millions de DTS</i>	
Personnel	259,4	243,5
Voyages	54,6	54,6
Autres	81,6	74,8
Net des remboursements aux fins de l'administration du Département des DTS	<u>(3,5)</u>	<u>(4,4)</u>
Total des dépenses administratives, net des remboursements	<u>392,1</u>	<u>368,5</u>

Tous les ans, il convient de rembourser le Compte des ressources générales des frais occasionnés par l'administration du Compte de versements spécial et du Compte de fiducie de la FASR. Cependant, du fait de la création de la FRS et de l'augmentation du revenu opérationnel net qui en résultera, le Conseil a décidé qu'aucun remboursement des frais occasionnés par l'administration du Compte de fiducie de la FASR ne serait effectué pour les exercices 1998 et 1999 et que le montant qui aurait dû être remboursé au CRG, soit 41,1 millions de DTS dans le cas de l'exercice 1999 (contre 40,7 millions dans celui de l'exercice 1998), serait transféré de la Réserve du compte de fiducie de la FASR (par l'intermédiaire du Compte de versements spécial) au Fonds fiduciaire FASR-PPTE. Ce montant a été inclus dans les transferts au Fonds fiduciaire FASR-PPTE qui figurent dans l'état des variations des réserves et des ressources.

Le régime de retraite du personnel et le régime de retraite complémentaire du FMI sont des régimes de capitalisation à prestations définies, dont bénéficie la quasi-totalité du personnel. Les cotisations aux caisses correspondant à ces régimes, ainsi que tous les autres éléments d'actif et de passif et de revenu de ces caisses, font l'objet d'une comptabilité distincte de celle du Département général et ne peuvent être utilisés qu'au profit des participants à ces régimes ou de leurs ayants droit. Les cotisations des participants représentent un pourcentage fixe de leur rémunération ouvrant droit à pension. Les cotisations du FMI couvrent le reste du financement nécessaire à la capitalisation des caisses, ainsi que certaines dépenses administratives afférentes aux régimes de retraite. Le FMI utilise la méthode du «coût global» pour déterminer le

coût des pensions à verser. Selon cette méthode, les cotisations du FMI, y compris celles qui correspondent aux hausses du coût de la vie ou aux gains ou pertes actuariels enregistrés, sont réparties sur la durée de travail totale escomptée des participants. Pendant l'exercice, le FMI a cotisé à ces régimes à hauteur de 15 millions de DTS (14 millions durant l'exercice 1998). Il est tenu compte dans cette somme de paiements anticipés de 13 millions de DTS (11 millions au cours de l'exercice 1998). En conséquence, les autres actifs comportaient au 30 avril 1999 un montant de 24 millions de DTS (11 millions au 30 avril 1998) correspondant à l'écart entre les cotisations du FMI et le montant comptabilisé au titre des charges de retraite pour les exercices 1999 et 1998. La capitalisation des caisses et leur coût pour l'exercice clos le 30 avril 1999 étaient fondés sur la valeur actuarielle au début de l'exercice 1998. Les valeurs obtenues à partir des grandes hypothèses actuarielles d'un taux de rendement anticipé et d'un taux d'actualisation de 8,5 %, ainsi que d'un taux d'inflation de 5 %, ont été les suivantes :

	1999	1998
	<i>Millions de DTS</i>	
Valeur actuelle des prestations payables	2.170	1.998
Juste valeur des actifs des caisses	2.263	1.895

Au cours de l'exercice 2000, le FMI mettra en application les dispositions de la norme comptable internationale révisée (IAS) 19 sur les coûts des prestations de retraite.

Le FMI assure certaines prestations médicales aux retraités qui décident de continuer à participer aux régimes de prestations médicales et au régime d'assurance de groupe vie pendant leur retraite. Les cotisations des participants et du FMI couvrent le coût de ces prestations. Le coût pour le FMI, dont une fraction correspond aux obligations au titre des services passés, est déterminé sur la base d'hypothèses actuarielles reposant sur des projections de répartition des prestations. La capitalisation et les engagements pour l'exercice ayant pris fin le 30 avril 1999 étaient fondés sur la valeur actuarielle au 1^{er} mai 1998. Le total des engagements à ce titre était estimé à 146 millions de DTS au 30 avril 1999 (136 millions au 30 avril 1998). Le FMI a créé un Compte d'investissement pour prestations à verser aux retraités, qui détient et place les contributions qu'il fait pour le paiement de ces prestations. Au 30 avril 1999, un montant de 147 millions de DTS était détenu sur ce Compte (130 millions au 30 avril 1998).

Département général
Quotes-parts, avoirs du FMI en monnaies, positions dans la tranche de réserve
et utilisation des ressources du FMI par les États membres
au 30 avril 1999

(Milliers de DTS)

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI					
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹		Tranche de réserve	CRG ²		Compte de fiducie de la FASR ⁴			Total ⁵ (D)
		Total	Pourcentage de la quote-part		Montant (A)	Pourcentage	CVS ³ + (B) + (C)	=		
Afghanistan, État islamique d'	120.400	115.488	95,9	4.928	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud	1.868.500	1.868.405	100,0	107	—	—	—	—	—	—
Albanie	48.700	54.175	111,2	3.355	8.825	0,01	—	41.983	—	50.808
Algérie	1.254.700	2.515.218	200,5	85.082	1.345.595	2,22	—	—	—	1.345.595
Allemagne	13.008.200	7.297.516	56,1	5.710.690	—	—	—	—	—	—
Angola	286.300	286.445	100,1	—	—	—	—	—	—	—
Antigua-et-Barbuda	13.500	13.499	100,0	1	—	—	—	—	—	—
Arabie Saoudite	6.985.500	5.998.021	85,9	987.483	—	—	—	—	—	—
Argentine	2.117.100	5.755.801	271,9	—	3.638.672	6,00	—	—	—	3.638.672
Arménie, Rép. d'	92.000	129.328	140,6	6.130	43.453	0,07	—	88.425	—	131.878
Australie	3.236.400	2.083.372	64,4	1.153.168	—	—	—	—	—	—
Autriche	1.872.300	1.068.547	57,1	803.740	—	—	—	—	—	—
Azerbaïdjan	160.900	375.745	233,5	10	214.845	0,35	—	76.050	—	290.895
Bahamas	94.900	88.665	93,4	6.239	—	—	—	—	—	—
Bahréïn	135.000	74.045	54,8	60.964	—	—	—	—	—	—
Bangladesh	533.300	631.265	118,4	163	98.125	0,16	1.869	182.250	—	282.244
Barbade	67.500	62.827	93,1	4.675	—	—	—	—	—	—
Bélarus, Rép. du	386.400	546.575	141,5	20	160.175	0,26	—	—	—	160.175
Belgique	3.102.300	1.827.510	58,9	1.274.801	—	—	—	—	—	—
Belize	18.800	14.562	77,5	4.239	—	—	—	—	—	—
Bénin	61.900	59.721	96,5	2.188	—	—	11.271	56.277	—	67.548
Bhoutan	6.300	5.280	83,8	1.020	—	—	—	—	—	—
Bolivie	171.500	162.638	94,8	8.875	—	—	4.535	174.928	—	179.463
Bosnie-Herzégovine	169.100	219.857	130,0	—	50.753	0,08	—	—	—	50.753
Botswana	63.000	35.500	56,3	27.506	—	—	—	—	—	—
Brésil	3.036.100	10.092.023	332,4	—	7.055.100	11,63	—	—	—	7.055.100
Brunéï Darussalam	150.000	114.750	76,5	35.255	—	—	—	—	—	—
Bulgarie	640.200	1.413.369	220,8	32.654	805.818	1,33	—	—	—	805.818
Burkina Faso	60.200	52.991	88,0	7.221	—	—	17.380	60.730	—	78.110
Burundi	77.000	71.142	92,4	5.860	—	—	854	12.260	—	13.114
Cambodge	87.500	92.188	105,4	—	4.688	0,01	—	42.000	—	46.688
Cameroun	185.700	211.323	113,8	459	26.075	0,04	—	108.080	—	134.155
Canada	6.369.200	4.151.501	65,2	2.217.757	—	—	—	—	—	—
Cap-Vert	9.600	9.599	100,0	1	—	—	—	—	—	—
Chili	856.100	446.851	52,2	409.250	—	—	—	—	—	—
Chine	4.687.200	2.185.446	46,6	2.501.764	—	—	—	—	—	—
Chypre	139.600	104.252	74,7	35.353	—	—	—	—	—	—
Colombie	774.000	351.504	45,4	422.503	—	—	—	—	—	—
Comores	8.900	8.362	94,0	540	—	—	1.800	—	—	1.800
Congo, Rép. du	84.600	92.885	109,8	536	8.803	0,01	—	13.896	—	22.699
Congo, Rép. dém. du	291.000	448.805	154,2	—	157.805	0,26	142.910	—	—	300.715
Corée	1.633.600	11.173.782	684,0	208.571	9.748.750	16,07	—	—	—	9.748.750
Costa Rica	164.100	144.113	87,8	20.000	—	—	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	325.200	324.992	99,9	215	—	—	—	457.344	—	457.344
Croatie, Rép. de	365.100	522.375	143,1	127	157.400	0,26	—	—	—	157.400

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI						
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹		Tranche de réserve	CRG ²		CVS ³	Compte de fiducie de la FASR ⁴		Total ⁵	
		Total	Pourcentage de la quote-part		Montant	Pour- centage		+ (B)	+ (C)		=
Danemark	1.642.800	935.901	57,0	706.902	—	—	—	—	—		
Djibouti	15.900	22.072	138,8	1.100	7.272	0,01	—	—	7.272		
Dominique	6.000	5.992	99,9	9	—	—	—	—	—		
Égypte	943.700	823.650	87,3	120.075	—	—	—	—	—		
El Salvador	171.300	171.303	100,0	—	—	—	—	—	—		
Émirats arabes unis	392.100	202.013	51,5	190.088	—	—	—	—	—		
Équateur	302.300	322.237	106,6	17.153	37.088	0,06	—	—	37.088		
Érythrée	15.900	15.900	100,0	5	—	—	—	—	—		
Espagne	3.048.900	1.643.361	53,9	1.405.541	—	—	—	—	—		
Estonie, Rép. d'	46.500	66.839	143,7	6	20.344	0,03	—	—	20.344		
États-Unis	37.149.300	20.082.770	54,1	17.061.852	—	—	—	—	—		
Éthiopie	133.700	126.611	94,7	7.099	—	—	43.066	29.490	72.556		
Fidji	70.300	55.387	78,8	14.917	—	—	—	—	—		
Finlande	1.263.800	722.289	57,2	541.519	—	—	—	—	—		
France	10.738.500	6.752.159	62,9	3.986.383	—	—	—	—	—		
Gabon	154.300	227.043	147,1	66	72.802	0,12	—	—	72.802		
Gambie	31.100	29.618	95,2	1.485	—	—	227	7.088	7.315		
Géorgie	150.300	221.756	147,5	10	71.456	0,12	—	138.750	210.206		
Ghana	369.000	327.874	88,9	41.130	—	—	13.292	216.767	230.059		
Grèce	823.000	572.663	69,6	250.337	—	—	—	—	—		
Grenade	8.500	8.501	100,0	—	—	—	—	—	—		
Guatemala	153.800	153.806	100,0	—	—	—	—	—	—		
Guinée	107.100	107.026	99,9	75	—	—	—	88.309	88.309		
Guinée-Bissau	14.200	14.200	100,0	— ⁶	—	—	225	10.500	10.725		
Guinée équatoriale	32.600	32.609	100,0	—	—	—	5.967	1.393	7.360		
Guyana	90.900	90.902	100,0	—	—	—	21.402	82.602	104.004		
Haiti	60.700	84.181	138,7	45	23.525	0,04	—	15.175	38.700		
Honduras	129.500	168.375	130,0	8.625	47.500	0,08	—	91.038	138.538		
Hongrie	1.038.400	911.401	87,8	127.001	—	—	—	—	—		
Îles Marshall	2.500	2.500	100,0	1	—	—	—	—	—		
Îles Salomon	10.400	9.867	94,9	543	—	—	—	—	—		
Inde	4.158.200	3.881.602	93,3	488.468	211.750	0,35	—	—	211.750		
Indonésie	2.079.300	8.726.647	419,7	145.474	6.792.820	11,20	—	—	6.792.820		
Iran, Rép. islamique d'	1.497.200	1.497.202	100,0	—	—	—	—	—	—		
Iraq	504.000	504.013	100,0	—	—	—	—	—	—		
Irlande	838.400	480.315	57,3	358.086	—	—	—	—	—		
Islande	117.600	99.029	84,2	18.572	—	—	—	—	—		
Israël	928.200	862.695	92,9	65.511	—	—	—	—	—		
Italie	7.055.500	4.098.995	58,1	2.956.506	—	—	—	—	—		
Jamaïque	273.500	345.925	126,5	—	72.375	0,12	—	—	72.375		
Japon	13.312.800	7.197.791	54,1	6.115.424	—	—	—	—	—		
Jordanie	170.500	545.418	319,9	2	374.920	0,62	—	—	374.920		
Kazakhstan, Rép. du	365.700	792.364	216,7	5	426.664	0,70	—	—	426.664		
Kenya	271.400	258.996	95,4	12.417	—	—	16.330	119.675	136.005		
Kiribati	5.600	5.601	100,0	—	—	—	—	—	—		
Koweït	1.381.100	1.050.465	76,1	330.637	—	—	—	—	—		
Lesotho	34.900	31.372	89,9	3.533	—	—	1.359	14.194	15.553		
Lettonie, Rép. de	126.800	167.975	132,5	5	41.175	0,07	—	—	41.175		
Liban	146.000	127.168	87,1	18.833	—	—	—	—	—		
Libéria	71.300	272.738	382,5	28	201.457	0,33	—	—	225.111 ⁵		

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI					
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹		Tranche de réserve	CRG ²		CVS ³ + (B)	Compte de fiducie de la FASR ⁴		Total ⁵ = (D)
		Total	Pourcentage de la quote-part		Montant (A)	Pour- centage		+ (C)	=	
Libye	1.123.700	728.205	64,8	395.505	—	—	—	—	—	
Lituanie, Rép. de	144.200	317.980	220,5	16	173.794	0,29	—	—	173.794	
Luxembourg	135.500	119.469	88,2	16.049	—	—	—	—	—	
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	68.900	111.135	161,3	—	42.233	0,07	—	27.281	69.514	
Madagascar	122.200	122.174	100,0	27	—	—	7.636	32.301	39.937	
Malaisie	1.486.600	878.450	59,1	608.156	—	—	—	—	—	
Malawi	69.400	71.938	103,7	2.236	4.772	0,01	4.278	56.717	65.767	
Maldives	8.200	6.646	81,0	1.554	—	—	—	—	—	
Mali	93.300	84.521	90,6	8.782	—	—	11.176	129.053	140.229	
Malte	102.000	61.749	60,5	40.261	—	—	—	—	—	
Maroc	588.200	517.761	88,0	70.441	—	—	—	—	—	
Maurice	101.600	87.141	85,8	14.459	—	—	—	—	—	
Mauritanie	64.400	64.406	100,0	—	—	—	3.067	73.583	76.650	
Mexique	2.585.800	7.922.367	306,4	244	5.336.782	8,80	—	—	5.336.782	
Micronésie, États fédérés de	3.500	3.500	100,0	1	—	—	—	—	—	
Moldova, Rép. de	123.200	260.400	211,4	5	137.200	0,23	—	—	137.200	
Mongolie	51.100	51.100	100,0	5	—	—	—	34.318	34.318	
Mozambique	113.600	113.600	100,0	7	—	—	—	139.913	139.913	
Myanmar	258.400	258.402	100,0	—	—	—	—	—	—	
Namibie	99.600	99.566	100,0	37	—	—	—	—	—	
Népal	71.300	65.577	92,0	5.730	—	—	1.492	14.547	16.039	
Nicaragua	130.000	130.010	100,0	—	—	—	—	101.705	101.705	
Niger	65.800	57.240	87,0	8.561	—	—	446	50.718	51.164	
Nigéria	1.753.200	1.753.181	100,0	68	—	—	—	—	—	
Norvège	1.671.700	908.691	54,4	763.038	—	—	—	—	—	
Nouvelle-Zélande	894.600	572.658	64,0	321.957	—	—	—	—	—	
Oman	194.000	144.277	74,4	49.796	—	—	—	—	—	
Ouganda	180.500	180.507	100,0	—	—	—	1.992	266.808	268.800	
Ouzbékistan, Rép. de l'	275.600	440.025	159,7	5	164.425	0,27	—	—	164.425	
Pakistan	1.033.700	1.853.433	179,3	73	819.805	1,35	98.334	437.570	1.355.709	
Palaos, Rép. des	3.100	3.100	100,0	1	—	—	—	—	—	
Panama	206.600	317.964	153,9	11.860	123.213	0,20	—	—	123.213	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	131.600	156.750	119,1	53	25.193	0,04	—	—	25.193	
Paraguay	99.900	78.428	78,5	21.475	—	—	—	—	—	
Pays-Bas	5.162.400	2.989.863	57,9	2.172.540	—	—	—	—	—	
Pérou	638.400	1.227.391	192,3	—	588.957	0,97	—	—	588.957	
Philippines	879.900	2.001.780	227,5	87.104	1.208.970	1,99	—	—	1.208.970	
Pologne, Rép. de	1.369.000	1.196.744	87,4	172.256	—	—	—	—	—	
Portugal	867.400	474.661	54,7	392.755	—	—	—	—	—	
Qatar	190.500	164.098	86,1	26.402	—	—	—	—	—	
République arabe syrienne	293.600	293.603	100,0	5	—	—	—	—	—	
République Centrafricaine	55.700	55.606	99,8	96	—	—	1.824	8.240	10.064	
République démocratique populaire lao	39.100	39.100	100,0	—	—	—	8.204	34.603	42.807	
République Dominicaine	218.900	258.599	118,1	3	39.700	0,07	—	—	39.700	
République kirghize	88.800	112.988	127,2	5	24.188	0,04	—	118.530	142.718	
République slovaque	357.500	472.956	132,3	—	115.451	0,19	—	—	115.451	
République tchèque	819.300	819.300	100,0	3	—	—	—	—	—	
Roumanie	1.030.200	1.396.739	135,6	—	366.534	0,60	—	—	366.534	
Royaume-Uni	10.738.500	6.818.351	63,5	3.920.177	—	—	—	—	—	
Russie, Fédération de	5.945.400	18.867.885	317,4	926	12.923.286	21,31	—	—	12.923.286	

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI						
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹		Tranche de réserve	CRG ²		CVS ³	Compte de fiducie de la FASR ⁴		Total ⁵	
		Total	Pourcentage de la quote-part		Montant (A)	Pour- centage		+ (B)	+ (C)		= (D)
Rwanda	80.100	101.687	127,0	—	21.569	0,04	3.504	23.800	48.873		
Saint-Kitts-et-Nevis	8.900	10.457	117,5	72	1.625	—	—	—	1.625		
Saint-Marin, Rép. de	10.000	7.650	76,5	2.351	—	—	—	—	—		
Saint-Vincent-et-les Grenadines	6.000	5.500	91,7	500	—	—	—	—	—		
Sainte-Lucie	15.300	15.300	100,0	1	—	—	—	—	—		
Samoa	11.600	10.924	94,2	683	—	—	—	—	—		
São Tomé-et-Príncipe	7.400	7.403	100,0	—	—	—	80	—	80		
Sénégal	161.800	160.445	99,2	1.356	—	—	3.042	195.756	198.798		
Seychelles	8.800	8.800	100,0	—	—	—	—	—	—		
Sierra Leone	103.700	115.265	111,2	24	11.580	0,02	27.020	96.848	135.448		
Singapour	862.500	537.135	62,3	325.374	—	—	—	—	—		
Slovénie, Rép. de	231.700	163.187	70,4	68.515	—	—	—	—	—		
Somalie	44.200	140.907	318,8	—	96.701	0,16	8.840	—	112.004 ⁵		
Soudan	169.700	649.770	382,9	11	480.050	0,80	—	—	539.278 ⁵		
Sri Lanka	413.400	365.728	88,5	47.700	—	—	20.079	212.800	232.879		
Suède	2.395.500	1.432.579	59,8	962.928	—	—	—	—	—		
Suisse	3.458.500	1.907.868	55,2	1.550.700	—	—	—	—	—		
Suriname	92.100	85.975	93,3	6.125	—	—	—	—	—		
Swaziland	50.700	44.154	87,1	6.552	—	—	—	—	—		
Tadjikistan, Rép. du	87.000	117.000	134,5	2	30.000	0,05	—	40.300	70.300		
Tanzanie	198.900	188.932	95,0	9.975	—	—	4.280	211.060	215.340		
Tchad	56.000	55.719	99,5	282	—	—	2.754	49.560	52.314		
Thaïlande	1.081.900	3.481.897	321,8	20	2.400.000	3,96	—	—	2.400.000		
Togo	73.400	73.146	99,7	254	—	—	4.416	62.940	67.356		
Tonga	6.900	5.206	75,4	1.700	—	—	—	—	—		
Trinité-et-Tobago	335.600	335.585	100,0	16	—	—	—	—	—		
Tunisie	286.500	352.762	123,1	20.167	86.424	0,14	—	—	86.424		
Turkménistan, Rép. du	48.000	48.000	100,0	5	—	—	—	—	—		
Turquie	964.000	1.040.041	107,9	112.775	188.813	0,31	—	—	188.813		
Ukraine	1.372.000	3.341.372	243,5	7	1.969.372	3,25	—	—	1.969.372		
Uruguay	225.300	324.132	143,9	15.375	114.200	0,19	—	—	114.200		
Vanuatu	17.000	14.506	85,3	2.496	—	—	—	—	—		
Venezuela	2.659.100	3.179.273	119,6	321.900	842.071	1,39	—	—	842.071		
Vietnam	329.100	358.313	108,9	5	29.213	0,05	—	241.600	270.813		
Yémen, Rép. du	243.500	404.865	166,3	13	161.375	0,27	—	124.000	285.375		
Yougoslavie, Rép. fédérative de (Serbie/Monténégro)	—	—	—	—	56.056	0,09	—	—	56.056		
Zambie	489.100	489.101	100,0	18	—	—	181.750	671.681	853.431		
Zimbabwe	353.400	494.274	139,9	252	141.125	0,24	—	132.450	273.575		
Total	207.982.900	204.966.259		63.609.749	60.650.704	100,00	676.701	5.717.886	67.134.639		

¹Y compris les titres non négociables et non rémunérés que les pays membres ont le droit d'émettre pour remplacer leur monnaie et les ajustements de valeur relatifs à celle-ci.

²Y compris la part de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) dans les engagements de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie, bien que cet État ne lui ait pas succédé en qualité d'État membre du FMI.

³Le Compte de versements spécial (CVS) du Département général apporte des financements dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR).

⁴Pour information seulement. Le Compte de fiducie de la FASR apporte des financements dans le cadre des accords FASR et ne fait pas partie du Département général.

⁵Y compris l'encours des prêts du Fonds de fiducie au Libéria (23,6 millions de DTS), à la Somalie (6,5 millions de DTS) et au Soudan (59,2 millions de DTS).

⁶Montant inférieur à 500 DTS.

Département général
Ressources financières et position de liquidité
au Compte des ressources générales
aux 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)

	1999	1998
Ressources		
Monnaies et titres	204.966.259	144.638.372
Avoirs en DTS	3.571.967	764.424
Avoirs en or	3.624.797	3.624.797
Avoirs divers, nets des engagements divers ¹	379.550	310.860
Total des ressources	<u>212.542.573</u>	<u>149.338.453</u>
Moins : ressources non utilisables²	<u>128.833.525</u>	<u>102.060.131</u>
Total des ressources utilisables³	<u>83.709.048</u>	<u>47.278.322</u>
Ressources engagées et fonds de roulement		
Soldes non tirés des accords ⁴	13.059.802	15.293.169
Fonds de roulement minimum ⁴	13.922.160	9.424.250
Ressources engagées et fonds de roulement	<u>26.981.962</u>	<u>24.717.419</u>
Total net des ressources utilisables et non engagées⁵	<u>56.727.086</u>	<u>22.560.903</u>
Créances liquides sur le FMI		
Position dans la tranche de réserve ⁶	<u>63.609.749</u>	<u>50.324.030</u>
Ratio de liquidité⁷	89,2 %	44,8 %
Pour mémoire		
Ressources disponibles dans le cadre des accords d'emprunt	34.000.000	18.500.000

¹Les avoirs divers, nets des engagements divers, correspondent aux avoirs courants (commissions, intérêts et autres montants à recevoir) et aux autres avoirs représentés par les immobilisations (terrains, immeubles et équipements), déduction faite des engagements divers (rémunérations exigibles et autres engagements).

²Les ressources considérées comme non utilisables pour le financement des opérations et transactions régulières du FMI sont : 1) les avoirs en or, 2) les monnaies des pays membres qui utilisent les crédits du FMI, 3) les monnaies des autres pays membres dont la position extérieure est relativement faible et 4) les avoirs divers, nets des engagements divers.

³Les ressources utilisables se composent 1) des avoirs des pays membres dont le Conseil d'administration juge la situation de la balance des paiements et des réserves suffisamment forte pour que leur monnaie puisse être utilisée à des fins de transferts, 2) des avoirs en DTS et 3) des montants non utilisés des lignes de crédit qui ont été activées.

⁴Les montants engagés qui correspondent aux soldes non tirés des accords de confirmation ou accords élargis effectivement utilisés (c'est-à-dire qui ne sont pas des accords de précaution) sont déduits du total des ressources utilisables, de même que la moitié des montants engagés au titre d'accords de précaution. Le Conseil a décidé de fixer les fonds de roulement minimums à 10 % des quotes-parts des pays membres dont la situation est jugée suffisamment forte pour que leur monnaie soit utilisée dans les opérations et transactions.

⁵On entend par total net des ressources utilisables et non engagées la différence entre, d'une part, les ressources utilisables et, d'autre part, les ressources engagées dans le cadre d'accords et les fonds de roulement minimums (voir supra). Ce montant représente les ressources disponibles pour répondre aux demandes d'utilisation des crédits du FMI dans le cadre de nouveaux accords et d'utilisation par les pays membres de leur position de réserve au FMI.

⁶Les créances liquides sur le FMI se composent 1) des positions dans la tranche de réserve des membres et 2) de l'encours des emprunts dans le cadre des AGE et des NAE. Ces créances, appelées également position de réserve au FMI font partie des réserves internationales des membres. Le FMI doit toujours être en mesure de satisfaire aux demandes faites par les membres de tirer sur leur position de réserve lorsque l'évolution de la situation de leur balance des paiements ou de leurs réserves le justifie.

⁷Le ratio de liquidité est un indicateur de la position de liquidité du FMI : il correspond au ratio total net des ressources utilisables et non engagées du FMI/créances liquides sur l'institution. Bien qu'il ne soit pas fixe, ni ne représente un seuil, il n'est jamais tombé en deçà de 25-30 % des créances liquides, de sorte que le FMI a toujours pu répondre aux demandes de ses membres.

Département général
Calendrier des rachats et des remboursements de prêts
au 30 avril 1999

(Milliers de DTS)

Exercice prenant fin le 30 avril	Compte des ressources générales ¹	Compte de versements spécial
Impayés	992.068	143.020
2000	19.287.182	174.357
2001	10.417.222	79.024
2002	8.984.965	90.679
2003	8.852.994	61.863
2004	4.164.299	50.823
2005	2.398.577	40.269
2006	2.048.606	36.666
2007	1.685.752	—
2008	1.196.473	—
2009	<u>622.566</u>	<u>—</u>
Total	<u>60.650.704</u>	<u>676.701</u>

¹Les pays membres ont le droit de racheter à tout moment les avoirs du FMI en leur monnaie soumis à commissions, et ils sont censés procéder à des rachats lorsque la situation de leur balance des paiements et de leurs réserves s'améliore.

Département général
État des accords approuvés par le FMI
au 30 avril 1999

(Milliers de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Montant total approuvé	Montant non tiré
Compte des ressources générales				
Accords de confirmation				
Bosnie-Herzégovine	29 mai 1998	28 mai 1999	60.600	36.360
Brésil	2 décembre 1998	1 ^{er} décembre 2001	13.024.800 ¹	5.969.700
Cap-Vert	20 février 1998	31 mai 1999	2.100	2.100
Corée	4 décembre 1997	3 décembre 2000	15.500.000	1.268.750
El Salvador	23 septembre 1998	22 février 2000	37.680	37.680
Philippines	1 ^{er} avril 1998	31 mars 2000	1.020.790	633.400
Thaïlande	20 août 1997	19 juin 2000	2.900.000	500.000
Uruguay	29 mars 1999	28 mars 2000	70.000	70.000
Zimbabwe	1 ^{er} juin 1998	30 juin 1999	130.650	91.450
Accords de confirmation, total			<u>32.746.620</u>	<u>8.609.440</u>
Accords élargis				
Argentine	4 février 1998	3 février 2001	2.080.000	2.080.000
Azerbaïdjan	20 décembre 1996	19 décembre 1999	58.500	15.800
Bulgarie	25 septembre 1998	24 septembre 2001	627.620	470.720
Croatie, Rép. de	12 mars 1997	11 mars 2000	353.160	324.380
Indonésie	25 août 1998	5 novembre 2000	5.383.100	2.259.400
Jordanie	15 avril 1999	14 avril 2002	127.880	117.220
Kazakhstan, Rép. du	17 juillet 1996	16 juillet 1999	309.400	154.700
Moldova, Rép. de	20 mai 1996	19 mai 2000	135.000	72.500
Pakistan	20 octobre 1997	19 octobre 2000	454.920	379.090
Panama	10 décembre 1997	9 décembre 2000	120.000	80.000
Ukraine	4 septembre 1998	3 septembre 2001	1.645.550	1.288.900
Yémen, Rép. du	29 octobre 1997	28 octobre 2000	105.900	76.900
Accords élargis, total			<u>11.401.030</u>	<u>7.319.610</u>
Compte des ressources générales, total			<u>44.147.650</u>	<u>15.929.050</u>

¹Comprend un montant de 9,1 milliards de DTS utilisable jusqu'au 1^{er} décembre 1999 au titre de la facilité de réserve supplémentaire.

Département des DTS
État des allocations et des avoirs
aux 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)

(Note 1)

	1999	1998
Allocations		
Allocations cumulatives nettes de DTS	21.433.330	21.433.330
Commissions impayées (note 2)	92.122	78.666
Total des allocations	<u>21.525.452</u>	<u>21.511.996</u>
Avoirs		
Participants ayant des avoirs supérieurs à leur allocation		
Allocations	9.632.624	10.457.271
Montant net de DTS reçus	5.573.023	6.731.164
	<u>15.205.647</u>	<u>17.188.435</u>
Participants ayant des avoirs inférieurs à leur allocation		
Allocations	11.800.706	10.976.059
Montant net de DTS utilisés	9.615.162	7.802.687
	<u>2.185.544</u>	<u>3.173.372</u>
Total des avoirs détenus par les participants	17.391.191	20.361.807
Compte des ressources générales	3.571.967	764.424
Avoirs en DTS des détenteurs agréés	562.294	385.765
Total des avoirs	<u>21.525.452</u>	<u>21.511.996</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
 David Williams

Le Directeur général
(Signé)
 M. Camdessus

Département des DTS
Origines et emplois des DTS
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)
(Note 1)

	Participants	Compte des ressources générales	Détenteurs agréés	Total	
				1999	1998
Total des avoirs en début d'exercice	20.361.807	764.424	385.765	21.511.996	21.497.941
Origines des DTS reçus					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés					
Transactions par accord	13.750.812	—	66.145	13.816.957	8.566.891
Opérations					
Prêts	2.237.866	—	—	2.237.866	—
Règlement d'obligations financières	2.284.216	—	54.974	2.339.190	86.410
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FASR	187.829	—	—	187.829	351.745
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FAS					
	—	—	47.146	47.146	107.672
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FASR et du Fonds fiduciaire					
	—	—	1	1	6
Contributions et paiements au titre de la FASR					
	39.495	—	122.981	162.476	129.244
Remboursements et intérêts afférents aux prêts de la FASR					
	—	—	357.778	357.778	311.285
Contributions et paiements au titre des PPTE					
	5	—	1.000	1.005	1.000
Intérêts nets sur DTS (note 2)	272.154	—	17.088	289.242	284.256
Transferts des participants au Compte des ressources générales					
Rachats	—	4.761.290	—	4.761.290	2.917.685
Commissions	—	2.805.808	—	2.805.808	1.877.315
Paiements au titre des quotes-parts	—	8.643.552	—	8.643.552	—
Intérêts sur DTS (note 2)	—	34.997	—	34.997	44.431
Prélèvements sur allocations de DTS (note 2)	—	3.447	—	3.447	4.350
Transferts du Compte des ressources générales aux participants					
Achats	9.521.899	—	—	9.521.899	4.243.310
Remboursements d'emprunts du FMI	1.429.472	—	—	1.429.472	—
Intérêts sur les emprunts du FMI	46.100	—	—	46.100	—
En échange de monnaies d'autres pays membres					
DTS acquis pour le règlement des commissions	545.022	—	—	545.022	19.952
Rémunération	1.825.513	—	—	1.825.513	1.220.129
Divers					
Remboursements et ajustements	73.545	—	—	73.545	90.115
Total reçu	<u>32.213.928</u>	<u>16.249.094</u>	<u>667.113</u>	<u>49.130.135</u>	<u>20.255.796</u>

Département des DTS
Origines et emplois des DTS
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998 (fin)

(Milliers de DTS)
(Note 1)

	Participants	Compte des ressources générales	Détenteurs agréés	Total	
				1999	1998
Emplois des DTS					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés	13.600.052	—	216.905	13.816.957	8.566.891
Opérations					
Prêts	2.237.866	—	—	2.237.866	—
Règlement d'obligations financières	2.292.839	—	46.351	2.339.190	86.410
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FASR	—	—	187.829	187.829	351.745
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FAS	47.146	—	—	47.146	107.672
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FASR et du Fonds fiduciaire	1	—	—	1	6
Contributions et paiements au titre de la FASR	122.982	—	39.494	162.476	129.244
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FASR	357.778	—	—	357.778	311.285
Contributions et paiements au titre des PPTE	1.000	—	5	1.005	1.000
Transferts des participants au Compte des ressources générales					
Rachats	4.761.290	—	—	4.761.290	2.917.685
Commissions	2.805.808	—	—	2.805.808	1.877.315
Paiements au titre des quotes-parts	8.643.552	—	—	8.643.552	—
Prélèvements sur allocations de DTS (note 2)	3.447	—	—	3.447	4.350
Transferts du Compte des ressources générales aux participants					
Achats	—	9.521.899	—	9.521.899	4.243.310
Remboursements d'emprunts du FMI	—	1.429.472	—	1.429.472	—
Intérêts sur les emprunts du FMI	—	46.100	—	46.100	—
En échange de monnaies d'autres pays membres DTS acquis pour le règlement des commissions	—	545.022	—	545.022	19.952
Rémunération	—	1.825.513	—	1.825.513	1.220.129
Divers	—				
Remboursements et ajustements	—	73.545	—	73.545	90.115
Commissions payées au Département des DTS (note 2)					
Commissions nettes à payer	324.239	—	—	324.239	328.687
Commissions non payées à la date d'exigibilité	(16.736)	—	—	(16.736)	(18.335)
Règlement de commissions impayées	3.280	—	—	3.280	4.280
Total	<u>35.184.544</u>	<u>13.441.551</u>	<u>490.584</u>	<u>49.116.679</u>	<u>20.241.741</u>
Total des avoirs en fin d'exercice	<u>17.391.191</u>	<u>3.571.967</u>	<u>562.294</u>	<u>21.525.452</u>	<u>21.511.996</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département des DTS

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 1999 et 1998

Département des DTS

Les transactions et opérations portant sur des DTS s'effectuent par l'intermédiaire du Département des DTS. Au 30 avril 1999, tous les pays membres du FMI participaient au Département des DTS. Les DTS sont des avoirs de réserve alloués par le FMI aux participants en proportion de leur quote-part au FMI. Six allocations ont été effectuées, en 1970, 1971, 1972, 1979, 1980 et 1981, pour un total de 21,4 milliards de DTS. Un amendement aux Statuts du FMI visant à autoriser une allocation spéciale et unique égale à 21,4 milliards de DTS a été approuvé et entrera en vigueur lorsque les trois-cinquièmes des pays membres, disposant de 85 % des voix attribuées, l'auront accepté. En cas de retrait de la participation au Département des DTS ou de liquidation dudit Département, le FMI fournira aux détenteurs de DTS les monnaies reçues des participants en règlement de leurs obligations. Le FMI est habilité à accorder à certains organismes officiels la qualité de détenteurs de DTS; au 30 avril 1999, quinze institutions étaient ainsi agréées. Les détenteurs agréés ne reçoivent pas d'allocations de DTS.

Emplois des DTS

Les participants et les détenteurs agréés peuvent utiliser ou recevoir des DTS dans des transactions et opérations par accord qu'ils effectuent entre eux. Les participants peuvent également utiliser ou recevoir leurs DTS dans des opérations et transactions faisant intervenir le Compte des ressources générales et visant, par exemple, à acquitter des commissions ou à effectuer des rachats. En désignant des participants pour qu'ils fournissent, en échange de DTS, une monnaie librement utilisable, le FMI garantit que tout participant peut utiliser ses DTS pour obtenir un montant équivalent de monnaie s'il en a besoin en raison de la situation de sa balance des paiements, ou de la position ou de l'évolution de ses réserves.

1. Méthodes comptables

Les opérations sont comptabilisées en DTS. Le FMI détermine chaque jour la valeur du DTS à partir d'un panier composé des monnaies de cinq membres, en additionnant les valeurs en dollars, sur la base des taux de change du marché, de ces monnaies. Le 1^{er} janvier 1999, le deutsche mark et le Franc français ont été remplacés par l'euro. Depuis cette date, le panier est composé comme suit :

Monnaie	Montants	
	Au 31 décembre 1998	Au 1 ^{er} janvier 1999
Deutsche mark/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,446	0,228
Franc français/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,813	0,1239
Yen	27,2	27,2
Livre sterling	0,105	0,105
Dollar E.U.	0,582	0,5821

Des règles spécifiques de comptabilité et de présentation des informations sont également examinées dans les autres notes.

2. Intérêts, commissions et prélèvements

Des intérêts sont versés sur les avoirs en DTS et des commissions perçues sur le montant de l'allocation cumulative nette de chaque participant, augmenté de tout solde négatif éventuel ou du montant des commissions qu'il n'aura pas payées. Les intérêts et les commissions sont trimestriels; ils sont perçus au même taux et réglés, en créditant ou en débitant les comptes d'avoirs en DTS, le premier jour du trimestre suivant. Le Département des DTS est tenu de verser des intérêts à chaque détenteur, que les DTS reçus soient suffisants ou non pour justifier le paiement d'intérêts. Si les DTS reçus ne sont pas suffisants parce que les commissions exigibles n'ont pas été réglées, des DTS supplémentaires sont créés à titre temporaire.

Au 30 avril 1999, les impayés au titre des commissions à verser au Département des DTS s'élevaient à 92,1 millions de DTS (78,7 millions au 30 avril 1998). À cette date, six pays membres (le même nombre qu'au 30 avril 1998) avaient des impayés d'au moins six mois envers le FMI et cinq d'entre eux envers le Département des DTS. En outre, la République fédérative de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) avait elle aussi des impayés d'au moins six mois envers le FMI. Alors qu'elle a accepté de reprendre sa part des créances et engagements de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie envers le FMI, la République fédérative de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) n'avait toujours pas, au 30 avril 1999, succédé à cet État en qualité de membre du FMI et, de ce fait, ne participe pas au Département des DTS.

Les commissions non réglées depuis au moins six mois par les pays membres et la République fédérative de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) se répartissaient comme suit :

	1999	1998
	<i>Millions de DTS</i>	
Total	92,1	78,7
Impayés d'au moins six mois	85,2	71,3
Impayés d'au moins trois ans	53,4	43,8

La ventilation, par montant et ancienneté, des arriérés était la suivante :

	Total	Date de l'impayé le plus ancien
	<i>Millions de DTS</i>	
Afghanistan, État islamique d'	3,7	Février 1996
Congo, Rép. démocratique du	8,1	Novembre 1996
Iraq	37,1	Novembre 1990
Libéria	17,9	Août 1988
Somalie	6,9	Février 1991
Yougoslavie, Rép. fédérative de (Serbie/Monténégro)	18,4	Novembre 1992
Total	92,1	

Le taux d'intérêt du DTS est déterminé par référence à un taux d'intérêt composite du marché, qui est égal à la moyenne pondérée des rendements ou taux d'intérêt d'instruments à court terme sur les marchés de capitaux des pays suivants : Allemagne, États-Unis, France, Japon et RoyaumeUni. Le taux d'intérêt composite du marché qui sert à déterminer le taux d'intérêt du DTS est calculé le vendredi, au moyen des rendements ou taux en vigueur ce jour-là. Le taux d'intérêt du DTS, qui est fixé à un niveau

égal au taux d'intérêt composite du marché, entre en vigueur le lundi suivant et est appliqué jusqu'au dimanche suivant à minuit.

Les dépenses occasionnées par la gestion du Département des DTS sont réglées par le FMI sur le Compte des ressources générales, lequel est remboursé en DTS par le Département des DTS à la fin de chaque exercice. Le Département des DTS effectue à cette fin un prélèvement proportionnel sur l'allocation cumulative nette de chaque participant.

Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)

Bilan
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998(Milliers de DTS)
(Note 1)

	Compte de prêts	Réserve	Compte de bonification	Bilan cumulé 1999	Bilan cumulé 1998
Avoirs					
Prêts à recevoir	5.717.886	—	—	5.717.886	5.269.650
Placements (notes 2 et 4)	303.001	2.265.781	1.894.580	4.463.362	4.084.062
Intérêts à recevoir	12.197	42.805	18.315	73.317	79.400
Monnaies	—	37	7	44	—
Transferts accumulés entre comptes	(23.971)	69.074	(45.103)	—	—
Total des avoirs	<u>6.009.113</u>	<u>2.377.697</u>	<u>1.867.799</u>	<u>10.254.609</u>	<u>9.433.112</u>
Ressources et engagements					
Ressources	—	2.370.606	1.728.382	4.098.988	3.713.696
Emprunts (note 4)	5.951.856	—	137.483	6.089.339	5.613.451
Intérêts à payer	57.192	—	1.934	59.126	65.265
Autres engagements	65	7.091	—	7.156	40.700
Total des ressources et engagements ...	<u>6.009.113</u>	<u>2.377.697</u>	<u>1.867.799</u>	<u>10.254.609</u>	<u>9.433.112</u>

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
David Williams

Le Directeur général
(Signé)
M. Camdessus

Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)

Compte de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998(Milliers de DTS)
(Note 1)

	Compte de prêts	Réserve	Compte de bonification	Bilan cumulé 1999	Bilan cumulé 1998
Recettes					
Revenu des placements	158	90.488	78.229	168.875	157.196
Intérêts sur les prêts	27.052	—	—	27.052	24.124
Plus-value de change (perte)	24	(16)	11	19	48
	<u>27.234</u>	<u>90.472</u>	<u>78.240</u>	<u>195.946</u>	<u>181.368</u>
Dépenses					
Paiements d'intérêts	199.120	—	2.558	201.678	186.665
Autres dépenses	65	—	—	65	38
	<u>199.185</u>	<u>—</u>	<u>2.558</u>	<u>201.743</u>	<u>186.703</u>
Revenu (perte), net	<u>(171.951)</u>	<u>90.472</u>	<u>75.682</u>	<u>(5.797)</u>	<u>(5.335)</u>

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)

État des variations des ressources pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)
(Note 1)

	Compte de prêts	Réserve	Compte de bonification	État cumulé 1999	État cumulé 1998
Solde au début de l'exercice	—	2.089.814	1.623.882	3.713.696	3.332.746
Contributions (note 3)	—	—	182.865	182.865	143.693
Transferts du Compte de versements spécial	—	249.365	—	249.365	303.581
Transferts par l'intermédiaire du Compte de versements spécial au Fonds fiduciaire FASR-PPTE (note 6)	—	(41.141)	—	(41.141)	(60.989)
Transferts nets entre :					
Le Compte de prêts et la Réserve	17.904	(17.904)	—	—	—
Le Compte de prêts et le Compte de bonification	154.047	—	(154.047)	—	—
Revenu (perte), net	(171.951)	90.472	75.682	(5.797)	(5.335)
Solde à la fin de l'exercice	<u>—</u>	<u>2.370.606</u>	<u>1.728.382</u>	<u>4.098.988</u>	<u>3.713.696</u>

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 1999 et 1998

Objet

Le Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée («le Compte de fiducie»), dont le FMI est le fiduciaire, a été créé en décembre 1987, puis prorogé et élargi en février 1994. Ce compte a pour objet d'accorder des prêts assortis de conditions concessionnelles aux pays en développement à faible revenu qui sont membres du FMI et qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de cette aide. Ses ressources font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à régler des engagements ou à couvrir des pertes résultant de l'administration de ces comptes.

Les opérations du Compte de fiducie s'effectuent par l'intermédiaire d'un Compte de prêts, d'une Réserve et d'un Compte de bonification.

Compte de prêts

Les ressources du Compte de prêts comprennent le produit des emprunts, des remboursements du principal et des paiements d'intérêts au titre des prêts du Compte de fiducie. Sous réserve de l'approbation du fiduciaire, les ressources du Compte de prêts sont engagées, pour une période de trois ans, en faveur des pays membres remplissant les conditions requises pour en bénéficier afin d'appuyer leurs programmes d'ajustement macroéconomique et structurel. Un intérêt, qui est actuellement fixé à 1/2 % par an, est perçu sur les soldes

non remboursés. Au 30 avril 1999, l'encours des prêts s'élevait à 5.717,9 millions de DTS, contre 5.269,6 millions au 30 avril 1998 (voir l'annexe 1).

Réserve

La Réserve est alimentée par les montants transférés du Compte de versements spécial par le FMI et le revenu net du placement des ressources détenues à la Réserve ou au Compte de prêts.

Le fiduciaire doit affecter les ressources détenues à la Réserve au paiement des intérêts ou au remboursement du principal des emprunts du Compte de prêts, dans la mesure où les ressources provenant du remboursement du principal et des paiements d'intérêts acquittés par les emprunteurs au Compte de prêts, augmentées de la bonification d'intérêts autorisée, ne suffisent pas.

Compte de bonification

Les ressources du Compte de bonification sont constituées par les dons au Compte de fiducie, y compris les transferts de revenus nets des comptes administrés de la FASR, les 400 millions de DTS transférés du Compte de versements spécial par le FMI, le revenu net des prêts au Compte de fiducie en faveur du Compte de bonification et le revenu net du placement des ressources du Compte de bonification.

Le fiduciaire effectue des tirages sur les ressources disponibles au Compte de bonification pour couvrir, pour chaque

période d'intérêts, l'écart entre les intérêts dus par les emprunteurs et les intérêts dus au titre des emprunts du Compte de prêts.

1. Méthodes comptables

Les opérations sont comptabilisées en DTS. Le FMI détermine chaque jour la valeur du DTS à partir d'un panier composé des monnaies de cinq membres, en additionnant les valeurs en dollars, sur la base des taux de change du marché, de ces monnaies. Le 1^{er} janvier 1999, le deutsche mark et le Franc français ont été remplacés par l'euro. Depuis cette date, le panier est composé comme suit :

Monnaie	Montants	
	Au 31 décembre 1998	Au 1 ^{er} janvier 1999
Deutsche mark/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,446	0,228
Franc français/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,813	0,1239
Yen	27,2	27,2
Livre sterling	0,105	0,105
Dollar E.U.	0,582	0,5821

Les pays membres n'ont nullement l'obligation de maintenir la valeur en DTS des avoirs en leur monnaie détenus dans les différents comptes du Compte de fiducie.

La comptabilité du Compte de fiducie est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées dès qu'elles sont constatées, et les dépenses, lorsqu'elles sont engagées. Des règles spécifiques de comptabilité et de présentation des informations sont également examinées dans les autres notes.

2. Placements

Les ressources du Compte de fiducie sont placées jusqu'à leur emploi. Ces placements sont libellés en DTS ou en monnaies et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de réalisation nette. Aussi longtemps qu'elles ne sont pas placées, les ressources peuvent être détenues en monnaies, ce qui peut par ailleurs donner lieu à des plus-values ou des moins-values.

3. Contributions

Le fiduciaire accepte des contributions en faveur du Compte de bonification aux conditions convenues avec les différents bailleurs de fonds. Au 30 avril 1999, les contributions reçues — y compris les transferts du Compte de versements spécial — atteignaient 2.049,6 millions de DTS (1.866,7 millions au 30 avril 1998). La liste de ces contributions figure à l'annexe 2.

4. Emprunts

Le fiduciaire souscrit des emprunts en faveur du Compte de prêts et du Compte de bonification aux conditions dont il est convenu avec les différents prêteurs.

Les annexes 3 et 4 récapitulent, respectivement, les accords en vigueur avec les prêteurs et le calendrier de remboursement des emprunts. L'état, au 30 avril 1999, des accords d'emprunt conclus est récapitulé ci-après :

	Montants convenus	Montants disponibles
	<i>Milliers de DTS</i>	
Compte de prêts	9.498.403	2.763.671
Compte de bonification	243.481	5.998

Le fiduciaire a accepté de détenir et d'investir, au nom du prêteur, les remboursements du principal des emprunts du Compte de fiducie dans un compte d'attente établi dans le cadre du Compte de prêts. Les remboursements de principal s'accumuleront jusqu'à l'échéance finale du prêt et le produit total des opérations sera alors transféré au prêteur. Le fiduciaire place les montants déposés à ce compte, et les paiements d'intérêts faits au prêteur ne peuvent provenir que du revenu des placements.

5. Engagements de ressources au titre d'accords de prêt

Au 30 avril 1999, les soldes non tirés dans le cadre des 35 accords de prêt s'élevaient à 2.156,1 millions de DTS (2.164,5 millions au titre de 33 accords de prêt au 30 avril 1998). La liste des accords de prêt figure à l'annexe 5, et l'échéancier des remboursements à effectuer au titre de l'encours des prêts à recevoir à l'annexe 6.

6. Transferts par l'intermédiaire du Compte de versements spécial

Le Compte des ressources générales règle les dépenses afférentes à l'administration du Compte de fiducie, ce dont il est remboursé par l'intermédiaire du Compte de versements spécial, les transferts le cas échéant nécessaires étant effectués de la Réserve au Compte de versements spécial. Le Conseil d'administration a décidé que, pour l'exercice 1999 (comme pour le précédent), aucun remboursement ne serait effectué et qu'un montant de 41,1 millions de DTS (contre 40,7 millions pour 1998) serait transféré de la Réserve (par l'intermédiaire du Compte de versements spécial) au Fonds fiduciaire FASR-PPTE.

Si besoin est, il est possible de transférer des ressources à concurrence de 250 millions de DTS de la Réserve (par l'intermédiaire du Compte de versements spécial) au Fonds fiduciaire FASR-PPTE en vue d'accorder des prêts ou des dons aux pays membres pouvant bénéficier de l'Initiative PPTE. Au 30 avril 1999 (comme au 30 avril 1998), 20,3 millions de DTS avaient été transférés à cet effet.

Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)

Encours des prêts au 30 avril 1999

(Milliers de DTS)

Pays membre	Compte de prêts de la FASR		Facilité d'ajustement structurel ¹	
	Solde	Pourcentage	Solde	Pourcentage
Albanie	41.983	0,73	—	—
Arménie, Rép. d'	88.425	1,55	—	—
Azerbaïdjan	76.050	1,33	—	—
Bangladesh	182.250	3,19	1.869	0,28
Bénin	56.277	0,98	11.271	1,67
Bolivie	174.928	3,06	4.535	0,67
Burkina Faso	60.730	1,06	17.380	2,57
Burundi	12.260	0,21	854	0,13
Cambodge	42.000	0,73	—	—
Cameroun	108.080	1,89	—	—
Comores	—	—	1.800	0,27
Congo, Rép. du	13.896	0,24	—	—
Congo, Rép. démocratique du	—	—	142.910	21,13
Côte d'Ivoire	457.344	8,00	—	—
Éthiopie	29.490	0,52	43.066	6,36
Gambie	7.088	0,12	227	0,03
Géorgie	138.750	2,43	—	—
Ghana	216.767	3,79	13.292	1,96
Guinée	88.309	1,54	—	—
Guinée-Bissau	10.500	0,18	225	0,03
Guinée équatoriale	1.393	0,02	5.967	0,88
Guyana	82.602	1,45	21.402	3,16
Haïti	15.175	0,27	—	—
Honduras	91.038	1,59	—	—
Kenya	119.675	2,09	16.330	2,41
Lesotho	14.194	0,25	1.359	0,20
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	27.281	0,48	—	—
Madagascar	32.301	0,56	7.636	1,13
Malawi	56.717	0,99	4.278	0,63
Mali	129.053	2,26	11.176	1,65
Mauritanie	73.583	1,29	3.067	0,45
Mongolie	34.318	0,60	—	—
Mozambique	139.913	2,45	—	—
Népal	14.547	0,25	1.492	0,22
Nicaragua	101.705	1,78	—	—
Niger	50.718	0,89	446	0,07
Ouganda	266.808	4,67	1.992	0,29
Pakistan	437.570	7,65	98.334	14,53
République Centrafricaine	8.240	0,14	1.824	0,27
République dém. pop. lao	34.603	0,61	8.204	1,21
République kirghize	118.530	2,07	—	—
Rwanda	23.800	0,42	3.504	0,52
São Tomé-et-Príncipe	—	—	80	0,01
Sénégal	195.756	3,43	3.042	0,45
Sierra Leone	96.848	1,69	27.020	3,99
Somalie	—	—	8.840	1,31
Sri Lanka	212.800	3,72	20.079	2,97
Tadjikistan, Rép. du	40.300	0,70	—	—
Tanzanie	211.060	3,69	4.280	0,63
Tchad	49.560	0,87	2.754	0,41
Togo	62.940	1,10	4.416	0,65
Vietnam	241.600	4,23	—	—
Yémen, Rép. du	124.000	2,17	—	—
Zambie	671.681	11,75	181.750	26,86
Zimbabwe	132.450	2,32	—	—
Encours total des prêts	<u>5.717.886</u>	<u>100,00</u>	<u>676.701</u>	<u>100,00</u>

¹ Des prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel (FAS) ayant été décaissés en liaison avec des accords FASR, la liste ci-dessus inclut ces prêts et ceux qui ont été décaissés en faveur des États membres dans le cadre de la FAS. Ces prêts sont détenus au Compte de versements spécial, et les remboursements de tous les prêts sont transférés à la Réserve de la FASR dès leur réception.

Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)**Contributions et transferts au Compte de bonification
au 30 avril 1999***(Milliers de DTS)*

Contributeur ¹	Montant
Contributions directes au Compte de bonification	
Allemagne	114.293
Argentine	11.333
Australie	1.114
Bangladesh	235
Canada	128.598
Chine	5.000
Corée	29.318
Danemark	44.419
Égypte	5.000
États-Unis	89.939
Finlande	22.684
Inde	3.458
Islande	2.400
Italie	131.280
Japon	427.367
Luxembourg	4.468
Maroc	3.509
Norvège	27.164
Pays-Bas	73.489
République tchèque	5.000
Royaume-Uni	264.895
Suède	110.887
Suisse	16.480
Turquie	1.000
Total des contributions directes au Compte de bonification	<u>1.523.330</u>
Revenu net transféré des comptes administrés	
Autriche	33.141
Belgique	65.306
Botswana	770
Chili	2.156
Grèce	21.073
Indonésie	2.161
Iran, Rép. islamique d'	495
Portugal	1.141
Revenu net total transféré des comptes administrés	<u>126.243</u>
Total des contributions reçues	1.649.573
Transferts du Compte de versements spécial	<u>400.000</u>
Total des contributions reçues et des transferts du Compte de versements spécial	2.049.573
Revenu net cumulé du Compte de bonification	524.261
Ressources décaissées pour subventionner les prêts du Compte de fiducie	<u>(845.452)</u>
Total des ressources du Compte de bonification	<u><u>1.728.382</u></u>

¹Outre les contributions directes, un certain nombre d'États membres accordent également des prêts concessionnels au Compte de prêts (voir annexe 3).

Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)

État des accords d'emprunt
au 30 avril 1999

(Milliers de DTS)

Pays membre	Taux d'intérêt (pourcentage)	Montant de l'accord	Montant tiré	Solde non tiré
Compte de prêts				
Avant l'élargissement de la FASR				
Allemagne	Variable ³	700.000	700.000	569.633
Canada	Fixe ¹	300.000	300.000	257.585
Corée	Variable ³	65.000	65.000	55.073
Espagne	Variable ³	220.000	216.429 ⁴	144.544
France	0,50 ²	800.000	800.000	566.769
Italie	Variable ³	370.000	370.000	332.679
Japon	Variable ³	2.200.000	2.200.000	1.841.374
Norvège	Variable ³	90.000	90.000	75.260
Suisse	—	200.000	200.000	16.205
Total avant l'élargissement de la FASR		<u>4.945.000</u>	<u>4.941.429</u>	<u>3.859.122</u>
Au titre de l'élargissement de la FASR				
Allemagne	Variable ³	700.000	261.384	261.384
Canada	Variable ³	200.000	121.376	121.376
Chine	Variable ³	100.000	68.580	68.580
Corée	Variable ³	27.700	9.094	9.094
Égypte	Variable ³	100.000	67.943	67.943
Espagne	0,50	67.000	30.343	30.343
Fonds pour le développement international de l'OPEP	Variable ³	37.003 ⁵	12.785	12.785
France	Variable ³	750.000	391.005	391.005
Italie	Variable ³	210.000	65.154	65.154
Japon	Variable ³	2.150.000	622.866	622.866
Norvège	Variable ³	60.000	29.945	29.945
Suisse	Variable ³	151.700	109.258	109.258
Total au titre de l'élargissement de la FASR		<u>4.553.403</u>	<u>1.789.733</u>	<u>1.789.733</u>
Ressources détenues dans l'attente des remboursements		—	—	303.001 ⁶
Totaux — Compte de prêts		<u>9.498.403</u>	<u>6.731.162</u>	<u>5.951.856</u>
Compte de bonification				
Malaisie (prêt de 1994)	2,00	40.000	40.000	40.000
Malaisie (prêts de 1988 et 1989)	0,50	40.000	40.000	10.000
Malte	0,50	2.730	2.730	2.730
Pakistan	0,50	10.000	4.002	4.002
Singapour	2,00	80.000	80.000	70.000
Thaïlande	2,00 ⁷	60.000	60.000	—
Tunisie	0,50	3.551	3.551	3.551
Uruguay	Variable ⁸	7.200	7.200	7.200
Totaux — Compte de bonification		<u>243.481</u>	<u>237.483</u>	<u>137.483</u>

¹Les prêts consentis dans le cadre de cet accord sont assortis de taux variables liés au marché.²Les prêts accordés au titre de cet accord sont assortis des taux du marché au moment du décaissement du prêt.³L'accord a expiré en laissant un solde non tiré de 3,6 millions de DTS.⁴L'accord passé avec la France avant l'élargissement de la FASR (d'un montant de 800 millions de DTS) est assorti d'un taux d'intérêt de 0,5 % pour les premiers 700 millions tirés, et d'un taux variable lié au marché par la suite. L'accord conclu avec la France au titre de l'élargissement de la FASR (750 millions de DTS) prévoit un taux d'intérêt de 0,5 % jusqu'à ce que la bonification implicite cumulée des intérêts atteigne 250 millions de DTS, et un taux variable lié au marché par la suite.⁵L'accord passé avec le Fonds pour le développement international de l'OPEP est de 50 millions de dollars.⁶Ce montant correspond aux remboursements de principal détenus et investis au nom des prêteurs.⁷Conformément à l'accord avec la Thaïlande, l'encours des emprunts a été remboursé à la demande de ce pays le 30 janvier 1998.⁸Le taux d'intérêt payable sur l'emprunt à l'Uruguay est égal au taux des dépôts libellés en DTS minoré de 2,6 % par an.

Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)**Calendrier de remboursement des emprunts
au 30 avril 1999***(Milliers de DTS)*

Exercice prenant fin le 30 avril¹	Compte de prêts¹	Compte de bonification
2000	393.077	20.000
2001	466.532	10.000
2002	494.968	10.000
2003	524.090	1.365
2004	704.176	—
2005	815.351	90.751
2006	1.372.666	—
2007	716.553	—
2008	330.441	1.365
2009	134.002	—
2010	—	2.668
2014	—	667
2015	—	667
Total	<u>5.951.856</u>	<u>137.483</u>

¹Les dates de remboursement sont celles qui sont précisées dans les accords d'emprunt entre le fiduciaire et les prêteurs, y compris en ce qui concerne les périodes maximales relatives aux remboursements qui doivent être détenus dans des comptes d'attente, en accord avec les prêteurs. Voir la note 4.

Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)

État des accords de prêt¹
au 30 avril 1999

(Milliers de DTS)

Pays membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé	Montant non tiré
Albanie	13 mai 1998	12 mai 2001	35.300	23.530
Arménie, Rép. de	14 févr. 1996	20 déc. 1999	109.350	20.925
Azerbaïdjan	20 déc. 1996	24 janv. 2000	93.600	17.550
Bénin	28 août 1996	7 janv. 2000	27.180	14.496
Bolivie	18 sept. 1998	17 sept. 2001	100.960	84.134
Burkina Faso	14 juin 1996	13 sept. 1999	39.780	6.630
Cameroun	20 août 1997	19 août 2000	162.120	54.040
Congo, Rép. du	28 juin 1996	27 juin 1999	69.480	55.584
Côte d'Ivoire	17 mars 1998	16 mars 2001	285.840	161.976
Éthiopie	11 oct. 1996	22 oct. 1999	88.470	58.980
Gambie	29 juin 1998	28 juin 2001	20.610	17.175
Géorgie	28 févr. 1996	26 juil. 1999	166.500	27.750
Ghana	30 juin 1995	29 juin 1999	164.400	27.400
Guinée	13 janv. 1997	12 janv. 2000	70.800	23.600
Guyana	15 juil. 1998	14 juil. 2001	53.760	44.800
Haïti	18 oct. 1996	17 oct. 1999	91.050	75.875
Honduras	26 mars 1999	25 mars 2002	156.750	96.900
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	11 avr. 1997	10 avr. 2000	54.560	27.279
Madagascar	27 nov. 1996	26 nov. 1999	81.360	54.240
Malawi	18 oct. 1995	16 déc. 1999	50.960	7.635
Mali	10 avr. 1996	5 août 1999	62.010	—
Mongolie	30 juil. 1997	29 juil. 2000	33.390	27.825
Mozambique	21 juin 1996	24 août 1999	75.600	12.600
Nicaragua	18 mars 1998	17 mars 2001	148.955	67.270
Niger	12 juin 1996	27 août 1999	57.960	9.660
Ouganda	10 nov. 1997	9 nov. 2000	100.425	43.518
Pakistan	20 oct. 1997	19 oct. 2000	682.380	417.010
République Centrafricaine	20 juil. 1998	19 juil. 2001	49.440	41.200
République kirghize	26 juin 1998	25 juin 2001	73.380	43.000
Rwanda	24 juin 1998	23 juin 2001	71.400	47.600
Sénégal	20 avr. 1998	19 avr. 2001	107.010	71.340
Tadjikistan, Rép. du	24 juin 1998	23 juin 2001	100.300	60.000
Tanzanie	8 nov. 1996	7 févr. 2000	181.590	29.380
Yémen	29 oct. 1997	28 oct. 2000	264.750	140.750
Zambie	25 mars 1999	24 mars 2002	254.450	244.450
			<u>4.185.870</u>	<u>2.156.102</u>

¹Le Fonds saoudien pour le développement peut aussi fournir des ressources à l'appui d'accords FASR sous forme de prêts aux pays membres remplissant les conditions voulues. Ces prêts sont associés aux prêts accordés dans le cadre de la FASR. Au 30 avril 1999, un montant de 49,5 millions de DTS avait été décaissé sous cette forme.

Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)**Calendrier de remboursement des prêts
au 30 avril 1999***(Milliers de DTS)*

Exercice prenant fin le 30 avril	Compte de prêts
2000	461.799
2001	511.686
2002	680.726
2003	722.241
2004	834.998
2005	842.367
2006	730.856
2007	468.770
2008	330.441
2009	134.002
Total	<u>5.717.886</u>

**Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)
Comptes administrés**

**Bilans
aux 30 avril 1999 et 1998**

*(Milliers de DTS)
(Note 1)*

	Autriche		Belgique		Botswana		Chili	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Avoirs								
Placements (note 2)	50.000	62.000	180.000	180.000	6.894	6.894	15.000	15.000
Intérêts à recevoir	117	1.736	3.443	1.521	57	71	601	557
Avances des contributions au Compte de bonification de la FASR	85	—	—	—	58	44	—	—
Total des avois	<u>50.202</u>	<u>63.736</u>	<u>183.443</u>	<u>181.521</u>	<u>7.009</u>	<u>7.009</u>	<u>15.601</u>	<u>15.557</u>
Ressources et engagements								
Ressources	—	1.496	3.287	1.365	—	—	557	514
Dépôts (note 3)	50.000	62.000	180.000	180.000	6.894	6.894	15.000	15.000
Intérêts à payer	202	240	156	156	115	115	44	43
Total des ressources et engagements	<u>50.202</u>	<u>63.736</u>	<u>183.443</u>	<u>181.521</u>	<u>7.009</u>	<u>7.009</u>	<u>15.601</u>	<u>15.557</u>
<hr/>								
	Grèce		Indonésie		Rép. islam. d'Iran		Portugal	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Avoirs								
Placements (note 2)	35.000	42.000	25.000	25.000	5.000	4.000	10.955	8.764
Intérêts à recevoir	1.127	1.334	770	764	41	41	100	40
Avances des contributions au Compte de bonification de la FASR	—	—	—	—	—	—	—	2
Total des avois	<u>36.127</u>	<u>43.334</u>	<u>25.770</u>	<u>25.764</u>	<u>5.041</u>	<u>4.041</u>	<u>11.055</u>	<u>8.806</u>
Ressources et engagements								
Ressources	1.112	1.295	272	286	18	23	47	—
Dépôts (note 3)	35.000	42.000	25.000	25.000	5.000	4.000	10.955	8.764
Intérêts à payer	15	39	498	478	23	18	53	42
Total des ressources et engagements	<u>36.127</u>	<u>43.334</u>	<u>25.770</u>	<u>25.764</u>	<u>5.041</u>	<u>4.041</u>	<u>11.055</u>	<u>8.806</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

*Le Trésorier
(Signé)
David Williams*

*Le Directeur général
(Signé)
M. Camdessus*

**Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)
Comptes administrés**

**Comptes de résultats pour les exercices clos
les 30 avril 1999 et 1998**

(Milliers de DTS)
(Note 1)

	Autriche		Belgique		Botswana		Chili	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Revenu des placements	2.378	2.808	8.039	7.869	265	287	685	636
Intérêts versés sur dépôts	256	335	900	900	138	138	75	75
Revenu net	<u>2.122</u>	<u>2.473</u>	<u>7.139</u>	<u>6.969</u>	<u>127</u>	<u>149</u>	<u>610</u>	<u>561</u>
	Grèce		Indonésie		Rép. islam. d'Iran		Portugal	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Revenu des placements	1.647	1.886	1.095	1.059	188	163	433	374
Intérêts versés sur dépôts	177	223	595	558	25	20	54	43
Revenu net	<u>1.470</u>	<u>1.663</u>	<u>500</u>	<u>501</u>	<u>163</u>	<u>143</u>	<u>379</u>	<u>331</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

**Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)
Comptes administrés**

**État des variations des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998**

(Milliers de DTS)
(Note 1)

	Autriche		Belgique		Botswana		Chili	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Solde au début de l'exercice	1.496	491	1.365	717	—	—	514	327
Revenu net	2.122	2.473	7.139	6.969	127	149	610	561
Transferts au Compte de bonification du Compte de fiducie de la FASR	(3.618)	(1.468)	(5.217)	(6.321)	(127)	(149)	(567)	(374)
Solde à la fin de l'exercice	<u>—</u>	<u>1.496</u>	<u>3.287</u>	<u>1.365</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>557</u>	<u>514</u>
	Grèce		Indonésie		Rép. islam. d'Iran		Portugal	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Solde au début de l'exercice	1.295	498	286	—	23	15	—	—
Revenu net	1.470	1.663	500	501	163	143	379	331
Transferts au Compte de bonification du Compte de fiducie de la FASR	(1.653)	(866)	(514)	(215)	(168)	(135)	(332)	(331)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1.112</u>	<u>1.295</u>	<u>272</u>	<u>286</u>	<u>18</u>	<u>23</u>	<u>47</u>	<u>—</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

**Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)
Comptes administrés
Compte spécial du Fonds saoudien pour le développement**

**Origines et emplois des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998**

*(Milliers de DTS)
(Note 1)*

	1999	1998
Origines des ressources		
Montant cumulé des transferts du Fonds saoudien pour le développement	49.500	49.500
Montant cumulé des remboursements au titre des prêts associés	9.350	5.450
Montant cumulé des intérêts reçus sur les prêts associés	1.302	1.082
Intérêts courus sur les prêts associés	68	75
	<u>60.220</u>	<u>56.107</u>
Emplois des ressources		
Prêts associés (note 4)	49.500	49.500
Montant cumulé des remboursements au Fonds saoudien pour le développement	9.350	5.450
Montant cumulé des remboursements au Fonds	1.302	1.082
Intérêts courus sur les transferts	68	75
	<u>60.220</u>	<u>56.107</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

**Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)
Comptes administrés**

**Notes relatives aux états financiers
aux 30 avril 1999 et 1998**

Objet

À la demande de certains pays membres, le FMI a créé des comptes administrés au profit du Compte de bonification du Compte de fiducie de la facilité d'ajustement structurel renforcée («le Compte de fiducie de la FASR»). Ces comptes recueillent les dépôts faits par les contributeurs. La différence entre les intérêts perçus par les comptes administrés et la rémunération des dépôts est transférée au Compte de bonification du Compte de fiducie de la FASR.

Le Compte spécial du Fonds saoudien pour le développement (FSD) a été créé à la demande de cette institution afin d'apporter des concours supplémentaires parallèlement à des prêts au titre de la FASR. Le FMI agit en qualité de mandataire du Fonds. Ces concours sont décaissés en même temps que les concours FASR. Les paiements au titre du service de ces prêts doivent être transférés au Fonds.

Les ressources de chaque compte administré font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

1. Méthodes comptables

Les opérations sont comptabilisées en DTS. Le FMI détermine chaque jour la valeur du DTS à partir d'un panier composé des monnaies de cinq membres, en additionnant les valeurs en dollars, sur la base des taux de change du marché, de ces monnaies. Le 1er janvier 1999, le deutsche mark et le Franc français ont été remplacés par l'euro. Depuis cette date, le panier est composé comme suit :

Monnaie	Montants	
	Au 31 décembre 1998	Au 1 ^{er} janvier 1999
Deutsche mark/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,446	0,228
Franc français/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,813	0,1239
Yen	27,2	27,2
Livre sterling	0,105	0,105
Dollar E. U.	0,582	0,5821

La comptabilité des comptes administrés est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées. Des règles spécifiques de comptabilité et de présentation des informations sont également examinées dans les autres notes.

2. Placements

Les ressources des comptes administrés sont placées sous forme de dépôts libellés en DTS et sont comptabilisées à leur coût, qui est à peu près égal à la valeur du marché.

3. Dépôts

Le Compte administré au nom de l'Autriche a été créé le 27 décembre 1988. La Banque nationale d'Autriche y a effectué deux dépôts (60,0 millions de DTS le 30 décembre 1988 et 50,0 millions de DTS le 10 août 1995), qui doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier aura lieu cinq ans et demi après la date où ils ont été effectués et le dernier à la fin de la dixième année. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Au 30 avril 1999, le premier dépôt avait été remboursé intégralement.

Le Compte administré au nom de la Belgique a été créé le 27 juillet 1988. La Banque nationale de Belgique y a effectué quatre dépôts (30,0 millions de DTS le 29 juillet 1988, 35,0 millions le 30 décembre 1988 et le 30 juin 1989 et 80,0 millions le 29 avril 1994) qui sont assortis d'une échéance initiale de six mois et reconductibles par le FMI aux mêmes conditions. L'échéance finale de chaque dépôt, reconductions comprises, est fixée à dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Conformément à une disposition ajoutée ultérieurement et ayant pris effet le 24 juillet 1998, la Banque de Belgique prolongera l'échéance des trois premiers dépôts de six mois sous réserve que l'échéance totale de chaque dépôt ne dépasse pas cinq ans. Le FMI placera les dépôts et versera à la Banque nationale de Belgique pour chacun d'eux un intérêt au taux annuel de ½ %. L'écart entre l'intérêt perçu sur les dépôts et l'intérêt acquitté à la Banque nationale de Belgique (net de tous frais dus au FMI) sera conservé sur le compte et placé en attendant son emploi ultérieur par la Banque nationale de Belgique.

Le Compte administré au nom du Botswana a été créé le 1^{er} juillet 1994. La Banque du Botswana y a déposé 6,9 millions de DTS. Ce dépôt doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Il est rémunéré au taux de 2 % par an.

Le Compte administré au nom du Chili a été créé le 4 octobre 1994; la Banque centrale du Chili y a déposé 15,0 millions de DTS). Ce dépôt doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Il est rémunéré au taux de ½ % par an.

Le Compte administré au nom de la Grèce a été créé le 30 novembre 1988. La Banque de Grèce y a effectué deux dépôts (de 35,0 millions de DTS) les 15 décembre 1988 et 29 avril 1994. Ces dépôts doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier aura lieu cinq ans et demi après la date à laquelle ils ont été effectués et le dernier à la fin de la dixième année. Ils sont rémunérés au taux de ½ % par an. Au 30 avril 1999, le premier dépôt avait été remboursé intégralement.

Le Compte administré au nom de l'Indonésie a été créé le 30 juin 1994. La Banque d'Indonésie y a effectué un dépôt de 25,0 millions de DTS, qui doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Sa rémunération annuelle équivaut au rendement obtenu sur son placement, moins 2 %.

Le Compte administré au nom de la République islamique d'Iran a été créé le 6 juin 1994. La Banque centrale de ce pays y a fait cinq dépôts annuels de 1,0 million de DTS chacun. Tous les dépôts seront remboursés au terme des dix années suivant la date du premier dépôt. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

Le Compte administré au nom du Portugal a été créé le 16 mai 1994. La Banque du Portugal est convenue d'y faire six dépôts annuels de 2,2 millions de DTS chacun, remboursables en cinq versements annuels égaux entre la sixième et la dixième année de la date à laquelle ils auront été effectués. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

4. Prêts associés

Le FSD a fourni des ressources à l'appui d'accords FASR, sous forme de prêts consentis parallèlement à des prêts au titre de la FASR. Les fonds sont mis à la disposition du pays bénéficiaire dans le cadre d'un prêt associé une fois qu'un accord bilatéral entre le FSD et ce pays a pris effet. Le FSD place au Compte spécial les montants — libellés en DTS — à verser aux pays au titre des prêts associés pour que le FMI les décaisse en même temps que les concours FASR. Ces prêts sont remboursables en dix versements semestriels égaux à effectuer entre la fin du premier semestre de la sixième année et la fin de la dixième année de la date du décaissement. Le solde de ce compte est actuellement rémunéré au taux de ½ % par an.

Fonds fiduciaire FASR-PPTE

Bilans
aux 30 avril 1999 et 1998(Milliers de DTS)
(Note 1)

	Compte de fiducie FASR-PPTE	Compte général pour les opéra- tions PPTE	1999	1998
Avoirs				
Placements (note 2)	119.297	57.822	177.119	70.750
Transferts à recevoir (note 3)	20.377	—	20.377	40.700
Intérêts à recevoir	1.933	939	2.872	149
Total des avoirs	<u>141.607</u>	<u>58.761</u>	<u>200.368</u>	<u>111.599</u>
Ressources et engagements				
Ressources	99.651	58.761	158.412	95.987
Dépôts (note 4)	41.607	—	41.607	15.607
Intérêts à payer	349	—	349	5
Total des ressources et engagements	<u>141.607</u>	<u>58.761</u>	<u>200.368</u>	<u>111.599</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
David WilliamsLe Directeur général
(Signé)
M. Camdessus

Fonds fiduciaire FASR-PPTE

Comptes de résultats et variations des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998(Milliers de DTS)
(Note 1)

	Compte de fiducie FASR-PPTE	Compte général pour les opéra- tions PPTE	1999	1998
Solde en début d'exercice	44.374	51.613	95.987	2.277
Transferts (note 3)	54.428	—	54.428	60.989
Contributions reçues (note 3)	19.108	21.249	40.357	83.442
Dons PPTE (note 5)	(21.249)	—	(21.249)	(51.514)
Décaissements (note 5)	—	(16.570)	(16.570)	—
Revenu des placements (note 2)	3.632	2.469	6.101	1.090
Charges d'intérêt sur les dépôts (note 4)	(642)	—	(642)	(297)
Variations nettes des ressources	<u>55.277</u>	<u>7.148</u>	<u>62.425</u>	<u>93.710</u>
Solde en fin d'exercice	<u>99.651</u>	<u>58.761</u>	<u>158.412</u>	<u>95.987</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Fonds fiduciaire FASR-PPTE

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 1999 et 1998

Objet

Le Fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FASR en faveur des pays pauvres très endettés («le Fonds fiduciaire FASR-PPTE»), dont le FMI est le fiduciaire, a été créé le 4 février 1997. Son objet est de fournir une aide de balance des paiements aux pays en développement à faible revenu membres du FMI en octroyant à ceux d'entre eux admis à en bénéficier des dons ou des prêts destinés à alléger le fardeau de leur dette extérieure ou en procédant à des opérations de bonification dans le cadre de la FASR intérimaire. Les ressources du Fonds fiduciaire FASR-PPTE font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

Les opérations du Fonds fiduciaire FASR-PPTE sont effectuées par l'intermédiaire du Compte du Fonds fiduciaire FASR-PPTE et du Compte général pour les opérations PPTE.

Le Compte du Fonds fiduciaire FASR-PPTE

Les ressources du Compte du Fonds fiduciaire FASR-PPTE sont constituées des dons, dépôts, prêts ou autres types de placements effectués par des contributeurs, des transferts du Compte de versements spécial et du Comptes des ressources générales et du produit net du placement de ressources détenues par le Compte du Fonds fiduciaire FASR-PPTE.

Le fiduciaire peut utiliser les ressources détenues au Compte pour octroyer des dons ou des prêts aux pays membres qui remplissent les conditions pour recevoir une aide au titre de l'Initiative PPTE ou pour bonifier les taux applicables dans le cadre d'opérations de la FASR intérimaire en faveur de pays admis à en bénéficier.

Compte général pour les opérations PPTE

Le Compte général pour les opérations PPTE («Compte général») reçoit et administre le produit des dons ou prêts accordés aux États membres qui remplissent les conditions voulues pour bénéficier d'une aide du Fonds fiduciaire FASR-PPTE. Au sein du Compte, les ressources reçues sont administrées dans des sous-comptes créés pour chaque pays membre admis à bénéficier de l'Initiative dès l'approbation d'un décaissement de ressources du Fonds fiduciaire FASR-PPTE.

Les ressources des sous-comptes du Compte général se composent : i) des montants que le Compte du Fonds fiduciaire FASR-PPTE décaisse sous forme de dons ou de prêts en faveur des pays membres et ii) des recettes nettes tirées du placement des ressources de ces sous-comptes.

Les ressources des sous-comptes doivent être utilisées pour régler les obligations au titre de la dette des pays membres envers le FMI conformément à l'échéancier convenu entre le fiduciaire et le pays membre pour l'emploi du produit des décaissements FASR-PPTE.

1. Méthodes comptables

Les opérations sont comptabilisées en DTS. Le FMI détermine chaque jour la valeur du DTS à partir d'un panier com-

posé des monnaies de cinq membres, en additionnant les valeurs en dollars, sur la base des taux de change du marché, de ces monnaies. Le 1^{er} janvier 1999, le deutsche mark et le Franc français ont été remplacés par l'euro. Depuis cette date, le panier est composé comme suit :

Monnaie	Montants	
	Au 31 décembre 1998	Au 1 ^{er} janvier 1999
Deutsche mark/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,446	0,228
Franc français/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,813	0,1239
Yen	27,2	27,2
Livre sterling	0,105	0,105
Dollar E.U.	0,582	0,5821

Les pays membres n'ont nullement l'obligation de maintenir la valeur en DTS des avoirs en leur monnaie détenus dans les différents comptes du Fonds fiduciaire FASR-PPTE.

La comptabilité du Fonds fiduciaire FASR-PPTE est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées. Des règles spécifiques de comptabilité et de présentation des informations sont également examinées dans les autres notes.

2. Placements

Les ressources du Fonds fiduciaire FASR-PPTE sont placées jusqu'à ce qu'elles soient employées. Ces placements sont libellés en DTS ou en monnaies et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de réalisation nette. Jusqu'à ce qu'elles soient placées, les ressources peuvent être détenues en monnaies, ce qui peut également donner lieu à des plus-values ou à des moins-values.

3. Contributions et transferts

Compte du Fonds fiduciaire FASR-PPTE

Le fiduciaire accepte des contributions aux conditions convenues avec les différents contributeurs. Au 30 avril 1999, six contributions s'élevant à 53,3 millions de DTS (contre quatre contributions se chiffrant à 34,2 millions de DTS au 30 avril 1998) avaient été reçues des pays suivants : Finlande (2,3 millions de DTS), Nigéria (1,1 million de DTS), Japon (27,2 et 19,1 millions de DTS, respectivement), Pays-Bas (3,6 millions de DTS) et Belize (20.000 DTS). La contribution des Pays-Bas est affectée aux opérations de bonification effectuées dans le cadre de la FASR intérimaire.

Les transferts effectués de la Réserve du Compte de fiducie de la FASR au Compte de versements spécial se chiffraient à 102,1 millions de DTS au 30 avril 1999 (61,0 millions de DTS au 30 avril 1998). Le 30 avril 1999, un transfert exigible de 13,3 millions de DTS a été effectué du Compte des ressources générales (aucun transfert n'avait été effectué au 30 avril 1998).

Compte général

Le Compte général reçoit le produit des dons ou des prêts décaissés par le Fonds fiduciaire FASR-PPTE pour le compte des pays membres admis à bénéficier de l'Initiative. Au 30 avril 1999, deux dons de 51,5 et de 21,2 millions de DTS avaient été reçus pour le compte, respectivement, de l'Ouganda et de la Bolivie (au 30 avril 1998, seul le don de 51,5 millions de DTS avait été reçu).

4. Dépôts*Compte du Fonds fiduciaire FASR-PPTE*

Le fiduciaire accepte les dépôts, prêts et autres types de placements effectués par les contributeurs au Fonds fiduciaire FASR-PPTE aux conditions convenues avec eux. Au 30 avril 1999, le Compte du Fonds fiduciaire FASR-PPTE avait reçu cinq dépôts s'élevant à 41,6 millions de DTS (contre deux dépôts se chiffrant à 15,6 millions de DTS au 30 avril 1998). Le premier dépôt (14,6 millions de DTS) est rémunéré à un taux de 2 % par an et doit faire l'objet d'un remboursement unique cinq ans après le 30 avril 1997, date à laquelle il a été effectué. Deux dépôts (1 million de DTS chacun) sont rémunérés à un taux d' 1/2 % par an et doivent faire l'objet d'un remboursement unique dix ans après le 30 mai 1997 et le 30 mai 1998, respectivement, dates auxquelles ils ont été effectués. Les quatrième et cinquième dépôts (15 et 10 millions de DTS) sont rémunérés à un taux de 2 % par an et doivent faire eux aussi l'objet

d'un remboursement unique dix ans après les dates auxquelles ils ont été effectués (29 juin et 20 novembre 1998).

5. Décaissements*Compte du Fonds fiduciaire FASR-PPTE*

Le produit des dons ou prêts effectués pour le compte des pays membres admis à en bénéficier fera l'objet d'un décaissement unique au Compte général en faveur de ces pays. Le fiduciaire mobilisera au fur et à mesure des besoins les ressources nécessaires pour des opérations de bonification dans le cadre de la FASR intérimaire. Au 30 avril 1999, le Compte général avait enregistré deux décaissements — de 51,5 et de 21,2 millions de DTS — en faveur, respectivement, de l'Ouganda et de la Bolivie (contre le seul décaissement de 51,5 millions de DTS au 30 avril 1998).

Compte général

Les ressources des sous-comptes du Compte général, y compris les revenus de placement, doivent servir à assurer les paiements au titre du service de la dette envers le FMI conformément à l'échéancier convenu entre le fiduciaire et les pays débiteurs. Au 30 avril 1999, les sous-comptes de l'Ouganda et de la Bolivie avaient enregistré des décaissements de 9,8 et de 6,8 millions de DTS, respectivement, conformément aux échéanciers convenus (aucun décaissement n'avait été effectué au 30 avril 1998).

Comptes administrés créés à la demande des États membres

Bilans
aux 30 avril 1999 et 1998

(Note 1)

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI		Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré en faveur du Rwanda	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
	<i>(Milliers de dollars)</i>				<i>(Milliers de DTS)</i>			
Avoirs								
Placements (note 2)	101.800	96.700	25.997	20.634	4.798	3.389	480	788
Dépôts monétaires	98	83	—	—	—	—	—	—
Intérêts à recevoir	—	—	—	—	—	—	4	8
Total des avoirs	<u>101.898</u>	<u>96.783</u>	<u>25.997</u>	<u>20.634</u>	<u>4.798</u>	<u>3.389</u>	<u>484</u>	<u>796</u>
Ressources								
Total des ressources	<u>101.898</u>	<u>96.783</u>	<u>25.997</u>	<u>20.634</u>	<u>4.798</u>	<u>3.389</u>	<u>484</u>	<u>796</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
David Williams

Le Directeur général
(Signé)
M. Camdessus

Comptes administrés créés à la demande des États membres

Comptes de résultats et variations des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998

(Note 1)

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI		Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré en faveur du Rwanda	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
	<i>(Milliers de dollars)</i>				<i>(Milliers de DTS)</i>			
Solde en début d'exercice	96.783	91.561	20.634	14.996	3.389	3.029	796	1.129
Contributions	—	—	24.988	18.868	4.712	2.961	—	—
Revenu des placements (note 2)	5.115	5.222	1.359	1.073	233	177	24	38
	<u>101.898</u>	<u>96.783</u>	<u>46.981</u>	<u>34.937</u>	<u>8.334</u>	<u>6.167</u>	<u>820</u>	<u>1.167</u>
Paiements aux bénéficiaires . .	—	—	20.984	14.303	3.536	2.778	336	371
Solde en fin d'exercice	<u>101.898</u>	<u>96.783</u>	<u>25.997</u>	<u>20.634</u>	<u>4.798</u>	<u>3.389</u>	<u>484</u>	<u>796</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Comptes administrés créés à la demande des États membres

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 1999 et 1998

Objet

À la demande de certains pays membres, le FMI a créé des comptes spéciaux afin d'administrer des contributions qui lui sont versées ou de fournir des services financiers ou techniques conformément à ses buts. Les ressources de chaque compte ou sous-compte font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration d'autres comptes.

Compte administré au nom du Japon

À la demande du Japon, le FMI a créé le 3 mars 1989 un compte pour administrer les ressources fournies par le Japon, ou par d'autres pays avec l'accord du Japon, dans le but d'aider certains pays membres ayant des impayés envers le FMI. Les ressources de ce compte doivent être décaissées selon les montants et au profit des membres indiqués par le Japon. Aux 30 avril 1999 et 1998, le montant cumulé des ressources reçues s'élevait à 135,2 millions de dollars, dont 72,5 millions avaient été décaissés.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

À la demande du Japon, le FMI avait créé le 19 mars 1990 le Compte d'assistance technique administré au nom du Japon pour administrer des contributions faites par ce pays aux fins de financer des opérations d'assistance technique au profit des pays membres. Ce compte a été modifié le 21 juillet 1997 de façon à couvrir l'administration de ressources fournies par ce pays à l'appui du Bureau régional Asie et Pacifique et s'appelle depuis lors Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI. Les ressources de ce compte destinées à des opérations d'assistance technique (octroi de bourses notamment) sont utilisées avec l'approbation du Japon. Les ressources destinées au Bureau régional sont utilisées conformément aux modalités convenues entre le Japon et le FMI pour financer certaines activités du FMI dans la région Asie-Pacifique par l'intermédiaire de ce Bureau. Il est possible en outre de transférer des ressources de ce compte au Compte des ressources générales du FMI en remboursement de dépenses effectuées par le FMI pour le Bureau ou dans le cadre de certains projets d'assistance technique. Au 30 avril 1999, le montant cumulé des contributions reçues par ce compte se chiffrait à 122,3 millions de dollars, dont 101,4 millions avaient été décaissés (98,2 et 81,3 millions, respectivement, au 30 avril 1998).

Le montant cumulé des contributions comprenait 5,9 millions de dollars affectés à des bourses d'études, dont 5,6 millions avaient été décaissés au 30 avril 1999 (4,7 millions et 4,4 millions, respectivement, au 30 avril 1998). Au 30 avril 1999, les contributions destinées au Bureau se chiffraient à 2,2 millions de dollars, dont 2,0 millions avaient été décaissés (1,2 et 1,0 million, respectivement, au 30 avril 1998).

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI a créé le 3 avril 1995 le Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique (le «Compte-cadre») pour recevoir et administrer des contributions qui servent à financer des opérations d'assistance technique conformes à ses buts. Le financement de ces activités est assuré par l'intermédiaire de sous-comptes du Compte-cadre, dont la création doit être approuvée par le Conseil.

Les ressources doivent être employées conformément aux dispositions convenues par écrit entre le contributeur et le Directeur général. Il est également possible d'effectuer des décaissements du Compte-cadre au profit du Compte des ressources générales afin de rembourser le FMI des coûts encourus pour des activités d'assistance technique financées par le Compte-cadre. Au 30 avril 1999, le montant cumulé des contributions reçues par le Compte-cadre s'élevait à 11,8 millions de dollars, dont 7,5 millions avaient été décaissés (7,1 et 4,0 millions, respectivement, au 30 avril 1998).

Sous-compte du Japon pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur

Ce sous-compte a été créé le 6 juin 1995 à la demande du Japon, pour financer les études ou la formation macroéconomiques ou connexes de ressortissants des pays membres dans des universités ou des institutions données. Le programme de bourses vise plus particulièrement les ressortissants des pays asiatiques, y compris le Japon. Au 30 avril 1999, les contributions cumulées reçues s'élevaient à 4,3 millions de dollars, dont 2,7 millions avaient été décaissés (2,9 millions et 1,3 million, respectivement, au 30 avril 1998).

Rwanda — Sous-compte pour les capacités de gestion macroéconomique

Ce sous-compte a été créé le 20 décembre 1995 à la demande du Rwanda afin de financer l'assistance technique nécessaire au rétablissement et au renforcement des capacités de gestion macroéconomique de ce pays. Au 30 avril 1999, les contributions cumulées reçues à ce titre s'élevaient à 1,5 million de dollars, dont 1,5 million avait été décaissé (1,5 et 1,3 million, respectivement, au 30 avril 1998).

Australie — Sous-compte pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques

Ce sous-compte a été créé le 5 juin 1996 à la demande de l'Australie pour financer les études et la formation dans le domaine macroéconomique de fonctionnaires ou d'agents des banques centrales en vue de leur donner les moyens d'aider leur pays à parvenir à une croissance et un développement durables. Le programme porte principalement sur la formation de ressortissants des pays asiatiques. Au 30 avril 1999, les contributions cumulées reçues s'élevaient à 0,7 million de dollars, dont 0,5 million avait été décaissé (0,5 et 0,3 million, respectivement, au 30 avril 1998).

Suisse — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 27 août 1996 à la demande de la Suisse pour financer des actions d'assistance technique du FMI prenant la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou d'une formation en gestion macroéconomique. Au 30 avril 1999, les contributions cumulées reçues s'élevaient à 4,6 millions de dollars, dont 2,3 millions avaient été décaissés (2,0 et 0,9 millions, respectivement, au 30 avril 1998).

France — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 30 septembre 1996 à la demande de la France pour cofinancer la formation économique de ressortissants de certains pays. Au 30 avril 1999, les contributions cumulées reçues s'élevaient à 0,26 million de dollars, dont 0,22 million avait été décaissé (0,26 et 0,13 million, respectivement, au 30 avril 1998).

Danemark — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 25 août 1998 à la demande du Danemark pour financer des actions d'assistance technique du FMI prenant la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou les réformes administratives à opérer dans les domaines budgétaire et monétaire, ou statistique s'y rattachant. Au 30 avril 1999, les contributions cumulées reçues s'élevaient à 0,47 million de dollars, dont 0,19 million avait été décaissé.

Compte administré en faveur du Rwanda

À la demande des Pays-Bas, de la Suède et des États-Unis (« les bailleurs de fonds »), le FMI a créé, le 27 octobre 1995, un compte pour administrer les contributions que font ces pays en vue d'octroyer des dons au Rwanda. Ces dons sont destinés à assurer le service de la dette et à ramener à l'équivalent de ½ % par an le taux des commissions trimestrielles payables par le Rwanda sur l'utilisation des ressources financières du FMI au titre du mécanisme de financement compensatoire et de financement pour imprévu (FFCI). Au 30 avril 1999, les contributions cumulées reçues à ce compte s'élevaient à 1,54 million de dollars, dont 1,19 million avait été décaissé (1,54 et 0,86 million, respectivement, au 30 avril 1998).

1. Méthodes comptables

La comptabilité est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées. Des règles spécifiques de comptabilité et de présentation des informations sont également examinées dans les autres notes.

*Compte administré au nom du Japon,**Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI et Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique*

Ces comptes sont tenus en dollars. Toutes les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ces comptes, y compris les transferts, sont libellées en dollars, à l'exception de celles qui concernent le Bureau régional Asie et Pacifique, qui sont libellées en yen ou dans les monnaies convenues entre le Japon et le FMI. Les contributions libellées en d'autres monnaies sont converties en dollars dès réception des fonds.

Compte administré en faveur du Rwanda

Les opérations sont comptabilisées en DTS. Le FMI détermine chaque jour la valeur du DTS à partir d'un panier com-

posé des monnaies de cinq membres, en additionnant les valeurs en dollars, sur la base des taux de change du marché, de ces monnaies. Le 1^{er} janvier 1999, le deutsche mark et le Franc français ont été remplacés par l'euro. Depuis cette date, le panier est composé comme suit :

Monnaie	Montants	
	Au 31 décembre 1998	Au 1 ^{er} janvier 1999
Deutsche mark/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,446	0,228
Franc français/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,813	0,1239
Yen	27,2	27,2
Livre sterling	0,105	0,105
Dollar E.U.	0,582	0,5821

Les transferts et décaissements afférents à ce compte se font en dollars ou en d'autres monnaies librement utilisables. Les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ce compte sont libellées en DTS. Les contributions libellées en d'autres monnaies sont converties en DTS dès réception des fonds.

2. Placements

Jusqu'à ce qu'ils soient décaissés, les avoirs des comptes sont placés et comptabilisés à leur coût, qui est à peu près égal à leur valeur de marché. Le rendement de ces placements varie et leur taux dépend du marché.

3. Clôture des comptes*Compte administré au nom du Japon*

Le FMI ou le Japon peuvent clore le Compte, auquel cas tout excédent doit être restitué au Japon dans les meilleurs délais.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

Le FMI ou le Japon peuvent clore le Compte, auquel cas son excédent éventuel, déduction faite des engagements au titre des projets d'assistance technique ou envers le Bureau régional Asie et Pacifique, doit être restitué au Japon dans les meilleurs délais.

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI peut clore à tout moment le Compte-cadre ou ses sous-comptes. La clôture du Compte-cadre entraîne celle des sous-comptes. Les sous-comptes peuvent aussi être clos par leur contributeur. La clôture prend effet à la date à laquelle le FMI ou le contributeur reçoit l'avis de clôture. Les excédents éventuels, déduction faite des sommes nécessaires pour régler les obligations et engagements nés des activités financées, sont transférés aux contributeurs dans les meilleurs délais.

Compte administré en faveur du Rwanda

Le FMI ou les bailleurs de fonds (par décision unanime) peuvent clore à tout moment le compte qui, en tout état de cause, sera clos par le FMI à la plus proche des deux dates suivantes : lorsque le Rwanda se sera totalement acquitté de ses obligations au titre de la FFCI envers l'institution, ou lorsque les ressources du compte seront épuisées. Le solde éventuel du compte au moment de la clôture sera transféré dans les meilleurs délais aux bailleurs de fonds, au prorata de leur contribution, ou au Rwanda en cas d'instructions en ce sens.

Fonds fiduciaire
Bilans
aux 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)
(Note 1)

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Avoirs		
Prêts à recevoir (note 2)	89.345	89.784
Intérêts et commissions courus ou à recevoir (note 3)	<u>26.399</u>	<u>25.952</u>
Total des avoirs	<u>115.744</u>	<u>115.736</u>
Ressources et recettes différées		
Ressources du Fonds fiduciaire	89.345	89.784
Recettes différées (note 3)	<u>26.399</u>	<u>25.952</u>
Total des ressources et recettes différées	<u>115.744</u>	<u>115.736</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
David Williams

Le Directeur général
(Signé)
M. Camdessus

Fonds fiduciaire
Comptes de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)
(Note 1)

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Recettes		
Intérêts et commissions sur les prêts (note 2)	448	450
Recettes différées, nettes des règlements (note 3)	<u>(448)</u>	<u>(450)</u>
Revenu net	<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Fonds fiduciaire
État des variations des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)
(Note 1)

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Solde en début d'exercice	89.784	90.444
Revenu net	<u>—</u>	<u>—</u>
Solde avant transferts au Compte de versements spécial	89.784	90.444
Transferts au Compte de versements spécial (note 4)	<u>(439)</u>	<u>(660)</u>
Solde en fin d'exercice	<u>89.345</u>	<u>89.784</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Fonds fiduciaire

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 1999 et 1998

Objet

Le Fonds fiduciaire, dont le FMI est le mandataire, a été créé en 1976 en vue d'accorder une aide concessionnelle en matière de balance des paiements aux pays membres remplissant les conditions requises pour en bénéficier.

En 1980, le FMI, agissant en qualité de mandataire, a décidé de mettre fin aux opérations du Fonds fiduciaire à compter du 30 avril 1981, une fois les derniers décaissements de prêts effectués. Depuis lors, les activités du Fonds se limitent à sa liquidation. Les ressources du Fonds font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

1. Méthodes comptables

Les opérations sont comptabilisées en DTS. Le FMI détermine chaque jour la valeur du DTS à partir d'un panier composé des monnaies de cinq membres, en additionnant les valeurs en dollars, sur la base des taux de change du marché, de ces monnaies. Le 1^{er} janvier 1999, le deutsche mark et le Franc français ont été remplacés par l'euro. Depuis cette date, le panier est composé comme suit :

Monnaie	Montants	
	Au 31 décembre 1998	Au 1 ^{er} janvier 1999
Deutsche mark/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,446	0,228
Franc français/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,813	0,1239
Yen	27,2	27,2
Livre sterling	0,105	0,105
Dollar E.U.	0,582	0,5821

La comptabilité est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées. La seule exception a trait aux recettes provenant des intérêts dus par les pays membres qui ont des impayés d'au moins six mois envers le Fonds fiduciaire. Ces recettes sont différées et ne sont comptabilisées comme revenu qu'à la date de leur règlement, sauf si le pays membre a continué de régler à l'échéance les commissions dont il est redevable (voir note 3). Des règles spécifiques de comptabilité et de présentation des informations sont également examinées dans les autres notes. Depuis le 30 avril 1981, date à laquelle les opérations du Fonds fiduciaire ont pris fin, les dépenses administratives résiduelles sont absorbées par le Compte des ressources générales.

2. Prêts

Le Fonds fiduciaire a accordé des prêts aux pays membres qui remplissaient les conditions requises pour bénéficier d'une aide conformément aux dispositions de l'Instrument portant création du Fonds fiduciaire. Le dernier remboursement de prêt du Fonds fiduciaire était exigible le 31 mars 1991. Il est perçu un intérêt de ½ % par an sur les montants à rembourser et, depuis février 1986, des commissions spéciales sur les impayés au titre des intérêts et du principal. Depuis le 1^{er} mai 1993, les commissions spéciales sur les impayés envers le Fonds fiduciaire sont suspendues pour les pays membres en retard de plus de six mois dans le règlement de leurs obligations.

3. Impayés

Au 30 avril 1999 (comme au 30 avril 1998), trois pays membres étaient en retard d'au moins six mois dans le règlement de leurs obligations envers le Fonds fiduciaire. Les intérêts à verser par ces pays sur l'encours de leurs prêts et les commissions spéciales dont ils sont redevables sont comptabilisés comme recettes différées. Au 30 avril 1999, le montant total des recettes différées s'élevait à 26,4 millions de DTS (26,0 millions au 30 avril 1998). Les impayés de ces pays au titre de leurs prêts, intérêts et commissions spéciales se répartissaient comme suit :

	Prêts		Intérêts et commissions spéciales	
	1999	1998	1999	1998
	<i>Millions de DTS</i>			
Total des impayés	89,3	89,8	26,3	25,8
Impayés d'au moins six mois	89,3	89,8	26,0	25,6
Impayés d'au moins trois ans	89,3	89,8	24,9	24,4

Au 30 avril 1999, la ventilation, par type et par ancienneté, des arriérés de ces pays était la suivante :

Pays membre	Prêts	Intérêts et commissions spéciales	Total	Date de l'impayé le plus ancien
	<i>Millions de DTS</i>			
Libéria	23,6	6,8	30,4	Janvier 1985
Somalie	6,5	1,3	7,8	Juillet 1987
Soudan	59,2	18,2	77,4	Juin 1985
Total	<u>89,3</u>	<u>26,3</u>	<u>115,6</u>	

4. Transferts de ressources

Les ressources du Fonds fiduciaire détenues au 30 avril 1981 ou reçues après cette date ont été affectées aux paiements échus de principal et d'intérêts au titre des prêts et à des transferts au Compte de versements spécial.

Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Bilans aux 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)
(Note 1)

	1999	1998
Avoirs		
Dépôts (note 2)	2.239	2.381
Intérêts à recevoir	20	25
Total des avoirs	<u>2.259</u>	<u>2.406</u>
Ressources		
Total des ressources	<u>2.259</u>	<u>2.406</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
David Williams

Le Directeur général
(Signé)
M. Camdessus

Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Comptes de résultats et variations des ressources pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de DTS)
(Note 1)

	1999	1998
Solde en début d'exercice	2.406	2.308
Revenu des placements	92	98
Solde avant les transferts	2.498	2.406
Transferts au Compte de versements spécial (note 3)	(239)	—
Solde en fin d'exercice	<u>2.259</u>	<u>2.406</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Notes relatives aux états financiers
aux 30 avril 1999 et 1998

Objet

Le Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire («le Compte de bonification»), qui est administré par le FMI, a été créé en décembre 1980. Son objet est d'aider les pays en développement à faible revenu membres du FMI à faire face au coût de l'utilisation des ressources mises à leur disposition par l'intermédiaire de ce mécanisme ou en vertu de la politique d'utilisation exceptionnelle des ressources. Tous les rachats exigibles au titre de ces dispositifs devaient être achevés au 31 janvier 1991. Les derniers paiements de bonification ont été approuvés en juillet 1991. Cependant, deux États membres (le Libéria et le Soudan) devront régler leurs commissions impayées avant de pouvoir bénéficier des bonifications approuvées antérieurement; en conséquence, le compte reste ouvert et les montants destinés à ces pays y sont conservés jusqu'au règlement de ces commissions.

Les ressources du Compte de bonification font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

1. Méthodes comptables

Les opérations sont comptabilisées en DTS. Le FMI détermine chaque jour la valeur du DTS à partir d'un panier composé des monnaies de cinq membres, en additionnant les valeurs en dollars, sur la base des taux de change du marché, de ces monnaies. Le 1^{er} janvier 1999, le deutsche mark et le Franc français ont été remplacés par l'euro. Depuis cette date, le panier est composé comme suit :

Monnaie	Montants	
	Au 31 décembre 1998	Au 1 ^{er} janvier 1999
Deutsche mark/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,446	0,228
Franc français/euro à compter du 1 ^{er} janvier 1999	0,813	0,1239
Yen	27,2	27,2
Livre sterling	0,105	0,105
Dollar E.U.	0,582	0,5821

La comptabilité est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées. Des règles spécifiques de comptabilité et de présentation des informations sont également examinées dans les autres notes.

2. Dépôts

En attendant d'être décaissés, les avoirs du Compte de bonification sont détenus sous forme de dépôts productifs d'intérêts et libellés en DTS.

3. Transferts de ressources

Lorsqu'elles dépassent les bonifications restant à payer, les ressources sont transférées au Compte de versements spécial. Au 30 avril 1999 (comme au 30 avril 1998), les bonifications non payées au Libéria et au Soudan, qui représentaient 2,2 millions de DTS, étaient détenues au compte en attendant que ces deux États membres règlent leurs commissions impayées.

Compte de placement pour prestations à verser aux retraités

Bilans
aux 30 avril 1999 et 1998(Milliers de dollars)
(Note 1)

	1999	1998
Avoirs		
Placements (note 2)		
Équivalents en espèces	30.034	29.495
Divers	177.615	144.878
Intérêts et autres montants à recevoir	<u>1.143</u>	<u>1.931</u>
Total des avoirs	<u>208.792</u>	<u>176.304</u>
Ressources et engagements		
Ressources	198.185	176.304
À payer	<u>10.607</u>	<u>—</u>
Total des ressources et engagements	<u>208.792</u>	<u>176.304</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
David WilliamsLe Directeur général
(Signé)
M. Camdessus

Compte de placement pour prestations à verser aux retraités

Comptes de résultats et variations des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998(Milliers de dollars)
(Note 1)

	1999	1998
Solde en début d'exercice	176.304	144.848
Cotisations reçues	10.200	12.600
Revenu des placements (note 2)	7.799	7.865
Appréciation nette de la valeur courante des placements (note 2)	5.019	11.667
Frais de placement	<u>(1.137)</u>	<u>(676)</u>
Solde en fin d'exercice	<u>198.185</u>	<u>176.304</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte de placement pour prestations à verser aux retraités

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 1999 et 1998

Objet

Le FMI a créé le Compte de placement pour prestations à verser aux retraités («le Compte») afin d'y déposer, ainsi que d'administrer et de placer, ses cotisations au titre de l'assurance vie et de l'assurance médicale dont peuvent bénéficier ses retraités, s'ils remplissent les conditions requises, ou d'autres prestataires. Le Compte accumule aussi des ressources afin de couvrir les prestations de cette nature destinées aux retraités actuels ou futurs.

Les avoirs du Compte comprennent les cotisations du FMI et leur revenu. Les avoirs sont la propriété exclusive du FMI et doivent être employés pour offrir aux retraités les prestations auxquelles ils ont droit et faire face aux frais d'administration du Compte. Les cotisations, qui sont fonction de l'évaluation actuarielle du coût cumulé desdites prestations pour le FMI, sont transférées périodiquement du Compte des ressources générales au Compte. Le montant cumulé des cotisations versées au Compte s'élevait à 150 millions de DTS au 30 avril 1999 (140 millions de DTS au 30 avril 1998).

Le financement par capitalisation du coût cumulé pour le FMI de ces prestations aux retraités pour services passés, qui a été débité des recettes du Compte des ressources générales, est entièrement réalisé.

Les avoirs du Compte font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

1. Méthodes comptables

Le Compte est tenu en dollars. Toutes les transactions et opérations, y compris les transferts, sont libellées en dollars. Le coût des opérations en d'autres monnaies — par exemple le paiement de prestations futures — est à la charge du Compte.

La comptabilité du Compte est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées. Des règles spécifiques de comptabilité et de présentation des informations sont également examinées dans les autres notes.

2. Placements

Le FMI place les ressources du Compte. Conformément à la stratégie qu'il a adoptée en la matière, le Compte investit dans des actions et des obligations, dans divers placements à court terme et dans l'immobilier. La valeur des placements en actions cotées en bourse est calculée au dernier cours vendeur du dernier jour ouvrable de la période comptable. Les titres hors cote sont évalués au dernier prix acheteur du dernier jour ouvrable de la période. Les achats et les ventes sont évalués à la date de l'opération.

L'appréciation nette de la valeur actuelle des placements représente la plus-value ou la perte réalisée pendant l'exercice sur la vente des placements, l'appréciation ou la dépréciation non réalisée de la valeur des placements au cours du marché et, pour les placements libellés dans d'autres monnaies que le dollar, les différences de valeur résultant des fluctuations des taux de change des autres monnaies par rapport au dollar.

Les placements du Compte et leur valeur de marché sont les suivants :

Placements	1999	1998
	<i>Millions de dollars</i>	
Actions	77	63
Obligations	75	62
Placements à court terme	30	30
Immobilier	27	21
	209	176

Outre ces placements, le Compte détient des engagements dans des contrats à terme d'instruments financiers à taux fixe afin de réduire au minimum le risque d'intérêt. Au 30 avril 1999, la valeur notionnelle de ces dérivés se chiffrait à 9,6 millions de dollars et les plus-values non réalisées étaient inférieures à 0,1 million de dollars (11,1 millions et moins de 0,1 million au 30 avril 1998).

3. Évaluation actuarielle

Les retraités qui remplissent les conditions requises peuvent conserver l'assurance vie ou l'assurance médicale. Le coût des prestations est déterminé de façon actuarielle, sur la base des données disponibles en début d'exercice. Ce coût s'élevait selon les estimations à 198 millions de dollars au 30 avril 1999 (contre 183 millions au 30 avril 1998). Chaque année, le FMI amortit une fraction du coût des prestations aux retraités pour services passés et comptabilise l'accroissement de ces engagements durant l'exercice comme une dépense au Compte des ressources générales. Ces montants, minorés du revenu des placements, sont transférés au Compte, où ils sont détenus en attendant d'être employés par le FMI. Un montant de 10,2 millions de dollars a été transféré au Compte pendant l'exercice clos le 30 avril 1999 (12,6 millions pendant l'exercice clos le 30 avril 1998).

Le Compte bénéficiera normalement de transferts nets de ressources jusqu'à ce que les coûts non provisionnés soient totalement amortis et que ses avoirs permettent de couvrir le coût des prestations aux retraités.

4. Clôture du Compte

Le FMI peut clore le Compte à tout moment. Une fois réglées les obligations encore en vigueur, les ressources du Compte seront transférées au Compte des ressources générales du FMI.

Rapport du Comité de vérification externe des comptes au Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

Washington
Le 24 juin 1999

Base juridique et portée de l'audit

Conformément à l'alinéa b) de la section 20 de la Réglementation générale du Fonds monétaire international, nous avons procédé aux diligences nécessaires pour exprimer une opinion sur les états financiers de la Caisse de retraite du personnel au 30 avril 1999 et pour l'exercice clos à cette date.

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Fonds monétaire international. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons notamment procédé à un examen des systèmes de comptabilité et de contrôle interne, ainsi qu'à une appréciation de l'étendue et des résultats de contrôles réalisés essentiellement par un cabinet d'experts-comptables indépendant. Nous estimons qu'après avoir examiné les travaux de ce cabinet et du Bureau de la vérification et de l'inspection internes du Fonds monétaire international, nous avons mené un audit conforme aux normes communément admises de la profession.

Nous avons réalisé notre audit selon ces normes afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, et les estimations significatives retenues, par le Fonds monétaire international pour l'arrêté des états financiers, ainsi que leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à notre opinion.

Opinion du Comité de vérification externe des comptes

Nous estimons que les états financiers de la Caisse de retraite du personnel sont établis de la même manière que pour l'exercice précédent suivant les principes comptables généralement acceptés exposés à la note 1 accompagnant les présents états financiers et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 30 avril 1999 et du résultat des opérations et transactions pour l'exercice clos à cette date.

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES

(Signé) José Nicolás Agudin, Président (Argentine)

(Signé) Penny Jones (Royaume-Uni)

(Signé) K.N. Memani (Inde)

Caisse de retraite du personnel
État des droits à prestations accumulés et des avoirs
nets disponibles aux fins des prestations
aux 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de dollars)
(Note 1)

	1999	1998
Droits à prestations accumulés		
Valeur actuarielle actualisée des droits à prestations accumulés		
Droits à pension acquis		
Participants retraités	716.200	635.000
Participants en activité	614.700	595.800
Droits à pension non encore acquis	<u>726.900</u>	<u>694.700</u>
Total de la valeur actuarielle actualisée des droits à prestations accumulés	<u>2.057.800</u>	<u>1.925.500</u>
Avoirs disponibles aux fins des prestations		
Placements (note 3)	3.307.226	3.075.069
À recevoir		
Intérêts et dividendes courus	13.541	13.303
Cotisations	290	1.501
Divers	<u>39</u>	<u>36</u>
	<u>13.870</u>	<u>14.840</u>
Total des avoirs	<u>3.321.096</u>	<u>3.089.909</u>
Engagements		
À payer	7.494	5.428
Cotisations différées (note 2)	<u>30.484</u>	<u>14.729</u>
Total des engagements	<u>37.978</u>	<u>20.157</u>
Avoirs nets disponibles aux fins des prestations	<u>3.283.118</u>	<u>3.069.752</u>
Excédent des avoirs nets disponibles aux fins des prestations par rapport à la valeur actuarielle actualisée des droits à prestations accumulés (note 2)	<u>1.225.318</u>	<u>1.144.252</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
David Williams

Le Directeur général
(Signé)
M. Camdessus

Caisse de retraite du personnel
État des variations des droits à prestations accumulés
pour les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de dollars)
(Note 1)

	1999	1998
Valeur actuarielle actualisée des droits à prestations accumulés au début de l'exercice	1.925.500	1.765.600
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice attribuable aux		
Droits à prestations accumulés (note 1)	41.400	67.300
Intérêts courus	160.800	147.800
Prestations versées	<u>(69.900)</u>	<u>(55.200)</u>
Augmentation nette	<u>132.300</u>	<u>159.900</u>
Valeur actuarielle actualisée des droits à prestations accumulés à la fin de l'exercice	<u>2.057.800</u>	<u>1.925.500</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Caisse de retraite du personnel
État des variations des avoirs nets
disponibles aux fins des prestations pour
les exercices clos les 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de dollars)
(Note 1)

	1999	1998
Revenu des placements		
Gain net réalisé/non réalisé sur les placements (note 3)	186.882	404.944
Intérêts et dividendes	88.205	87.296
	<u>275.087</u>	<u>492.240</u>
Cotisations (note 2)		
Fonds monétaire international	—	151
Participants	22.175	20.970
Membres du personnel participant à nouveau	211	133
Transferts nets avec les caisses de retraite d'autres organisations internationales	(2.366)	(209)
	<u>20.020</u>	<u>21.045</u>
Accroissement total	<u>295.107</u>	<u>513.285</u>
Prestations		
Pensions	48.805	44.543
Conversion de prestations	14.466	5.045
Prestations versées aux participants lors de leur retrait de la Caisse	3.675	3.859
Capital-décès	118	406
	<u>67.064</u>	<u>53.853</u>
Coût des placements	<u>14.677</u>	<u>13.701</u>
Total des paiements	<u>81.741</u>	<u>67.554</u>
Accroissement net des avoirs	213.366	445.731
Avoirs nets disponibles aux fins des prestations		
Au début de l'exercice	<u>3.069.752</u>	<u>2.624.021</u>
À la fin de l'exercice	<u>3.283.118</u>	<u>3.069.752</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Caisse de retraite du personnel

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 1999 et 1998

Description du régime

Généralités

Le régime de la Caisse de retraite du personnel («le régime») définit les prestations auxquelles ont droit les bénéficiaires; il s'applique à la quasi-totalité du personnel du Fonds monétaire international («l'employeur»). Tous les avoirs et revenus de la Caisse sont la propriété de l'employeur; ils sont détenus et gérés par le FMI indépendamment de ses autres biens et avoirs et doivent être utilisés exclusivement au profit des participants, des participants retraités ou de leurs ayants droit.

Prestations

Pension annuelle de retraite

À compter de l'âge normal de la retraite (62 ans), les participants ont droit à la pension de retraite maximum, calculée en fonction du nombre d'années de service, de l'âge du départ en retraite et de la valeur moyenne de la rémunération brute la plus élevée. Aux fins de la détermination de la rémunération brute, des dispositions différentes s'appliquent aux droits à pension selon qu'ils ont été acquis avant ou après le 1^{er} mai 1990. La rémunération brute qui sert de base au calcul des pensions de retraite du régime est limitée à un montant prédéterminé, ajusté périodiquement. Les droits à pension acquis au titre des rémunérations brutes perçues en sus de ce montant sont payés par la Caisse de retraite complémentaire.

Le taux d'accumulation des droits à pension, qui était calculé à raison de 2 % de la rémunération brute par année de service avant le 1^{er} mai 1990, est de 2,2 % pendant les 25 premières années de service et de 1,8 % pendant les 10 années de service suivantes pour les droits acquis après le 1^{er} mai 1990. Les pensions de retraite des participants recrutés avant le 1^{er} mai 1990 sont fondées sur une combinaison de l'ancien et du nouveau taux d'accumulation au prorata du temps de service avant et après le 1^{er} mai 1990.

Les participants âgés de 50 à 55 ans peuvent prendre leur retraite à raison d'une pension réduite si la somme de leur âge et de leurs années de service est d'au moins 75 ans. Les participants ayant atteint ou dépassé l'âge de 55 ans peuvent prendre leur retraite et bénéficier de la pension de retraite maximum lorsque la somme de leur âge et de leurs années de service est d'au moins 85 ans.

Ajustement en fonction de la hausse du coût de la vie

Les pensions sont majorées d'un montant égal en pourcentage à la hausse du coût de la vie au cours de l'exercice dans le pays de résidence permanente des retraités. Si la hausse dépasse 3 %, l'employeur a le droit, pour des raisons valables, de prévoir une réduction de ce supplément de pension sans pouvoir, toutefois, l'abaisser à moins de 3 %. Les pensions de retraite différées font l'objet d'ajustements en fonction du coût de la vie lorsque la somme de l'âge du participant et de ses années de service est d'au moins 50 ans.

Prestation de retrait

Tout participant qui se retire de la Caisse après un minimum de trois années de service ouvrant droit à pension peut opter soit pour une prestation de retrait, soit pour une pension différée qu'il recevra à partir du moment où il aura atteint l'âge de 55 ans, ou de 50 ans si la somme de son âge et de ses années de service est d'au moins 75 ans. La prestation de retrait représente un pourcentage donné de la rémunération brute moyenne la plus élevée du participant.

Conversion

Les participants qui ont le droit de recevoir une pension de retraite normale, anticipée ou différée peuvent choisir de toucher au moment où ils prennent leur retraite jusqu'à un tiers de leur pension sous forme de capital et de recevoir, par conséquent, une somme forfaitaire correspondant à la fraction de la pension ainsi convertie. Ceux qui ont droit à une pension d'invalidité peuvent choisir de recevoir sous forme de capital un tiers de la pension de retraite anticipée à laquelle ils auraient eu droit normalement.

Pensions d'invalidité, prestations en cas de décès et pensions aux survivants

Le régime prévoit aussi le versement de pensions d'invalidité, ainsi que de prestations en cas de décès ou d'une pension au conjoint ou aux enfants survivants.

Monnaie de paiement des pensions de retraite

Les participants peuvent opter pour le versement de leur pension de retraite dans la monnaie du pays où ils ont établi leur résidence permanente ou dans une combinaison de deux monnaies : celle du pays où le participant réside en permanence et le dollar E.U.

Cotisations

Les participants

Dans le cas des fonctionnaires permanents, la participation au régime de retraite est l'une des conditions d'emploi. Le taux de cotisation est actuellement de 7 % de la rémunération brute. Certaines autres catégories de fonctionnaires peuvent choisir de participer au régime.

L'employeur

L'employeur assume certains frais administratifs de la Caisse (frais d'actuariat, par exemple) et prend en charge tous les frais ou dépenses supplémentaires de la Caisse qui ne sont pas couverts par les cotisations des participants. Les frais administratifs pris en charge par l'employeur au cours de l'exercice 1999 se sont élevés à environ 0,13 million de dollars (0,09 million en 1998).

Liquidation de la Caisse de retraite

Si l'employeur décide de liquider la Caisse de retraite, les avoirs de celle-ci serviront à régler tous ses engagements, et notamment ceux envers les participants, les participants retraités ou leurs ayants droit. Tout excédent reviendra alors à l'employeur.

1. Méthodes comptables

Les états financiers de la Caisse sont établis sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées. Des règles spécifiques de comptabilité et de présentation des informations sont également examinées dans les autres notes.

Droits à prestations accumulés

La valeur actuarielle des prestations au titre des droits à pension acquis est présentée pour deux catégories de participants. Pour les participants retraités, le montant indiqué équivaut à la valeur actualisée des prestations qui seront normalement versées jusqu'au décès du pensionné et, le cas échéant, jusqu'à celui de son conjoint survivant. Pour les participants en activité, le total indiqué correspond à la somme, pour tous les participants, du plus élevé des deux montants ci-après applicables à chaque participant : la valeur actualisée de la pension différée à la date du calcul; la valeur de la prestation de retrait à laquelle il aurait droit. Pour déterminer la valeur actuarielle des droits à prestations acquis à la fin de l'exercice, on suppose que la Caisse continuera d'exister, et les traitements d'augmenter, mais que les participants n'acquerront plus de droits à pension après la date du calcul.

Le montant des droits à prestations non encore acquis correspond au total des prestations de retrait de tous les participants qui ont moins de trois années de service ouvrant droit à pension, compte tenu de l'effet estimé des projections d'augmentation des traitements sur les paiements escomptés au titre des prestations.

À la différence de la valeur actuarielle utilisée pour le calcul de la capitalisation, la valeur actuarielle retenue aux fins des états financiers représente la part des obligations accumulées au titre des prestations au 30 avril 1999. Elle ne tient compte que du temps de service à cette date, et non du fait que la valeur des droits à prestations accumulés, qui représentent les engagements de la Caisse, augmentera vraisemblablement chaque année. Elle ne tient pas non plus compte du fait que la valeur des placements aux cours du marché peut varier d'une année sur l'autre, ce qui est important étant donné que l'excédent de la valeur actualisée des droits à prestations accumulés sur la valeur des actifs correspond à des engagements de l'employeur. En conséquence, les états financiers ne donnent pas le montant futur dont l'employeur sera tenu d'assurer la capitalisation.

Calcul de la valeur des placements

Les placements sont comptabilisés à leur valeur de marché. La valeur des placements sous forme de titres cotés en bourse est calculée au dernier cours vendeur du dernier jour ouvrable de la période comptable. Pour les titres hors cote, l'évaluation est faite au dernier prix acheteur du dernier jour ouvrable de la période. La valeur des placements immobiliers est calculée sur la base de la dernière estimation ajustée qui est communiquée. Les produits financiers dérivés sont estimés à leur juste valeur, équivalente aux plus-values ou pertes non réalisées.

Échanges d'instruments

L'appréciation ou la dépréciation nette de la valeur de marché des placements représente la plus-value ou la perte réalisée

pendant la période comptable sur la vente des placements, l'appréciation ou la dépréciation non réalisée de la valeur des placements aux cours du marché et, pour les placements libellés en monnaies autres que le dollar, les différences de valeur résultant des fluctuations des taux de change des autres monnaies par rapport au dollar.

Instruments de gestion des risques

La juste valeur nette des contrats à terme, contrats à terme d'instruments financiers, swaps ou options est incluse dans les avoirs nets disponibles aux fins des prestations, et l'évolution de la valeur de ces contrats est prise en compte dans les états financiers. Pour les dérivés liés à des swaps, les options, les contrats à terme ou contrats à terme d'instruments financiers, le montant du contrat ou le montant notionnel ne représentent pas l'exposition au risque. La perte de crédit potentielle sur ce type d'instruments est sensiblement égale à la plus-value non réalisée sur le contrat ouvert.

2. Calcul de la valeur actuarielle et méthode de capitalisation

Selon la méthode d'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la capitalisation, on part de l'hypothèse que la Caisse continuera d'exister et que les participants en activité continuent d'acquérir des droits à pension au-delà de la date du calcul de la valeur actuarielle et jusqu'à la date de leur retrait de la Caisse, de leur invalidité, de leur décès ou de leur retraite, mais qu'aucun nouveau participant ne viendra s'inscrire à la Caisse (méthode «en circuit fermé»).

La capitalisation par l'employeur est calculée selon la méthode dite «du coût global», dans laquelle les obligations en matière d'engagements et de cotisations s'expriment sous la forme de chiffres uniques consolidés qui incluent les provisions pour gains et pertes actuariels et la hausse du coût de la vie. Les cotisations à la charge de l'employeur sont exprimées en pourcentage de la rémunération brute des participants et sont fondées sur la valeur calculée douze mois plus tôt. Pour l'exercice qui a commencé les 1^{er} mai 1997, le taux était de 5 % de la rémunération brute ouvrant droit à pension. En ce qui concerne ce dernier taux, 0,05 % représentait les cotisations courantes (égales à 0,15 million de dollars) et 4,95 % des cotisations différées (égales à 14,7 millions de dollars), qui correspondent au paiement anticipé par l'employeur de cotisations ultérieures. Pour l'exercice 1999, le montant total à la charge de l'employeur représente des cotisations différées (égales à 15,8 millions de dollars).

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des cotisations de l'employeur comprennent : 1) l'espérance de vie donnée par les tables de mortalité des Nations Unies, pour les hommes et les femmes, en 1984 et 1982; 2) le départ à la retraite ou pour d'autres raisons d'un certain pourcentage de fonctionnaires du FMI pour chaque tranche d'âge, classés par sexe; 3) un taux annuel moyen de rentabilité des placements de 8,5 %; 4) un taux d'actualisation de 8,5 %; 5) un taux d'inflation annuel moyen de 5 %; 6) des pourcentages d'augmentation des traitements variables selon l'âge des participants; 7) une évaluation des avoirs fondée sur une moyenne mobile sur cinq ans.

Le calcul de la valeur actuarielle aux 30 avril 1998 et 1997 donne les résultats suivants :

	1998	1997
	<i>Millions de dollars</i>	
Valeur actualisée des droits à prestations	2.901	2.699
Moins : avoirs servant au calcul	3.058	2.580
Capitalisation future requise	(157)	119
Moins : valeur actualisée des cotisations futures des participants (7 % de la rémunération brute)	220	211
Valeur actualisée de la capitalisation future que devra fournir l'employeur	(377)	(92)

3. Placements

Conformément à la stratégie qu'elle a adoptée en la matière, la Caisse investit dans des actions et des obligations, des placements à court terme, l'immobilier et dans d'autres instruments financiers de gestion des risques tels que les contrats à terme d'instruments financiers, les contrats à terme sur devises, les options et les swaps.

On trouvera ci-après un tableau récapitulatif des placements au cours du marché ou à leur juste valeur :

	1999	1998
	<i>Millions de dollars</i>	
Actions	2.444	2.181
Obligations	426	463
Immobilier	269	259
Placements à court terme	168	172
	<u>3.307</u>	<u>3.075</u>

Outre les placements susmentionnés, la Caisse procède à des placements en produits dérivés, qui visent à optimiser ses positions d'investissement compte tenu des risques de marché, de crédit, de contrepartie ou de change. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Aux 30 avril 1999 et 1998, la valeur notionnelle des placements en instruments de gestion des risques était la suivante :

	1999	1998
	<i>Millions de dollars</i>	
Contrats à terme d'instruments financiers		
Positions longues	311	116
Positions courtes	26	25
Autres contrats à terme		
Achats	1.377	831
Ventes	1.377	831
Swaps	—	2

Contrats à terme d'instruments financiers

Les contrats à terme d'instruments financiers sont des engagements à acheter ou à vendre des instruments financiers à une date ultérieure et à un prix spécifié; ils donnent lieu à une liquidation en espèces ou à la livraison de l'instrument financier sous-jacent. Le risque de crédit lié à ces contrats est limité en raison de la liquidation en espèces quotidienne de la variation nette de la valeur des contrats ouverts. Il n'y avait donc ni plus-value ni perte non réalisée au 30 avril 1999 (comme au 30 avril 1998).

La Caisse a investi dans des contrats à terme d'instruments financiers pour se protéger du risque de marché et pour prendre des positions d'investissement. L'échéance de ces contrats est en général inférieure à un an.

Contrats à terme

Les contrats à terme présentent les mêmes caractéristiques que les contrats à terme d'instruments financiers. Ils s'accompagnent toutefois d'un risque de crédit plus important qui dépend des contreparties impliquées, dans la mesure où ils ne donnent pas lieu à une liquidation en espèces quotidienne. La Caisse s'efforce de gérer ce risque en traitant avec des contreparties jouissant d'une bonne cote de crédit et en adhérant aussi souvent que possible à des accords-cadres de compensation comptable.

En investissant dans des contrats à terme sur devises, la Caisse a pour principal objectif de gérer les fluctuations monétaires relatives aux placements qui composent son portefeuille d'investissements internationaux. En règle générale, l'échéance de ces contrats ne dépasse pas trois mois. Au 30 avril 1999, les pertes non réalisées s'élevaient à 8,3 millions de dollars (contre des plus-values non réalisées de 1,7 million au 30 avril 1998).

Swaps

Le swap d'actions est l'opération par laquelle l'engagement est pris d'échanger le rendement d'un portefeuille d'actions avec celui d'un autre portefeuille; cet engagement vaut pour une période spécifiée et porte sur un montant investi notionnel. Le risque de crédit lié à ces contrats varie selon les clauses qu'ils contiennent et les contreparties en présence (qui ne peuvent que jouir d'une bonne cote de crédit).

En investissant dans ces contrats, la Caisse vise essentiellement à faciliter le succès d'une stratégie de neutralisation des effets du marché au Royaume-Uni. Au 30 avril 1999, il n'y avait aucun encours au titre de swaps. Au 30 avril 1998, les pertes non réalisées s'élevaient à 1,6 million de dollars.

Rapport du Comité de vérification externe des comptes au Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

Washington
Le 24 juin 1999

Base juridique et portée de l'audit

Conformément à l'alinéa b) de la section 20 de la Réglementation générale du Fonds monétaire international, nous avons procédé aux diligences nécessaires pour exprimer une opinion sur les états financiers de la Caisse de retraite complémentaire au 30 avril 1999 et pour l'exercice clos à cette date.

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Fonds monétaire international. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons notamment procédé à un examen des systèmes de comptabilité et de contrôle interne, ainsi qu'à une appréciation de l'étendue et des résultats de contrôles réalisés essentiellement par un cabinet d'experts-comptables indépendant. Nous estimons qu'après avoir examiné les travaux de ce cabinet et du Bureau de la vérification et de l'inspection internes du Fonds monétaire international, nous avons mené un audit conforme aux normes communément admises de la profession.

Nous avons réalisé notre audit selon ces normes afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, et les estimations significatives retenues, par le Fonds monétaire international pour l'arrêté des états financiers, ainsi que leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à notre opinion.

Opinion du Comité de vérification externe des comptes

Nous estimons que les états financiers de la Caisse de retraite complémentaire sont établis de la même manière que pour l'exercice précédent suivant les principes comptables généralement acceptés exposés à la note 1 accompagnant les présents états financiers et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 30 avril 1999 et du résultat des opérations et transactions pour l'exercice clos à cette date.

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES

(Signé) José Nicolás Agudin, Président (Argentine)

(Signé) Penny Jones (Royaume-Uni)

(Signé) K.N. Memani (Inde) 266

Caisse de retraite complémentaire
État des droits à prestations accumulés et des avoirs
nets disponibles aux fins des prestations
aux 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de dollars)
(Note 1)

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Droits à prestations accumulés		
Valeur actuarielle actualisée des droits à prestations accumulés		
Droits à pension acquis	32.000	23.300
Droits à pension non encore acquis	<u>100</u>	<u>100</u>
Total de la valeur actuarielle actualisée des droits à prestations accumulés	<u>32.100</u>	<u>23.400</u>
Avoirs disponibles aux fins des prestations		
Encaisse (note 3)	441	195
Cotisations à recevoir	<u>3</u>	<u>7</u>
Total des avoirs	<u>444</u>	<u>202</u>
Engagements		
Cotisations différées (note 2)	<u>174</u>	<u>56</u>
Avoirs nets disponibles aux fins des prestations	<u>270</u>	<u>146</u>
Excédent de la valeur actuarielle actualisée des droits à prestations accumulés par rapport aux avoirs disponibles aux fins des prestations	<u>31.830</u>	<u>23.254</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
David Williams

Le Directeur général
(Signé)
M. Camdessus

Caisse de retraite complémentaire
État des variations des droits à prestations
accumulés pour les exercices clos
les 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de dollars)
(Note 1)

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Valeur actuarielle actualisée des droits à prestations accumulés au début de l'exercice	23.400	20.900
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice attribuable aux		
Droits à prestations accumulés	8.700	2.300
Intérêts courus	1.900	1.700
Prestations versées	<u>(1.900)</u>	<u>(1.500)</u>
Augmentation nette	<u>8.700</u>	<u>2.500</u>
Valeur actuarielle actualisée des droits à prestations accumulés à la fin de l'exercice	<u>32.100</u>	<u>23.400</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Caisse de retraite complémentaire
État des variations des avoirs nets disponibles
aux fins des prestations pour les exercices clos
les 30 avril 1999 et 1998

(Milliers de dollars)
(Note 1)

	1999	1998
Revenu des placements		
Intérêts	10	5
Cotisations (note 2)		
Fonds monétaire international	1.861	1.513
Participants	171	75
Membres du personnel participant à nouveau	1	—
Transferts nets aux caisses de retraite d'autres organisations internationales	(3)	(8)
	<u>2.030</u>	<u>1.580</u>
Accroissement total	<u>2.040</u>	<u>1.585</u>
Prestations		
Pension	1.861	1.515
Retraits	55	—
Total des paiements	<u>1.916</u>	<u>1.515</u>
Accroissement net	124	70
Avoirs nets disponibles aux fins des prestations		
Au début de l'exercice	146	76
À la fin de l'exercice	<u>270</u>	<u>146</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Caisse de retraite complémentaire
Notes relatives aux états financiers
aux 30 avril 1999 et 1998

Description de la Caisse de retraite complémentaire

Généralités

Le régime de la Caisse de retraite complémentaire («la CRC») est un régime à prestations déterminées qui s'applique à tous les participants à la Caisse de retraite du personnel du Fonds monétaire international («l'employeur»), à laquelle elle sert de complément. Tous les avoirs et revenus de la CRC sont la propriété de l'employeur; ils sont détenus et gérés par le FMI indépendamment de tous ses autres biens et avoirs et doivent être utilisés exclusivement au profit des participants en activité, des participants retraités ou de leurs ayants droit.

Prestations

Des plafonds ont été fixés aux prestations que peut verser la Caisse de retraite du personnel. La CRC pourvoit au versement de toute prestation qui aurait dû être versée si ces plafonds n'avaient pas été adoptés.

Soixante-seize retraités ont bénéficié de prestations de la CRC durant l'exercice 1999 (cinquante-six en 1998).

Cotisations

L'employeur assure la précapitalisation partielle de la CRC, avant le départ en retraite, pour les ressortissants de pays autres que les États-Unis qui prévoient de prendre leur retraite aux États-Unis, afin que leur revenu imposable soit à peu près égal, mais non supérieur, au revenu qu'ils auraient accumulé si la totalité des prestations avait été imputable sur l'un quelconque des avoirs précapitalisés de la Caisse de retraite du personnel. Les montants précapitalisés servent à acquitter toute prestation exigible, que les bénéficiaires soient de nationalité américaine ou non. En cas d'épuisement des avoirs précapitalisés de la CRC, les prestations sont imputées sur les cotisations courantes de l'employeur.

Liquidation de la Caisse de retraite complémentaire

Si l'employeur décide de liquider la Caisse de retraite complémentaire, les avoirs de celle-ci serviront à régler tous ses engagements, et notamment ceux envers les participants, les participants retraités ou leurs ayants droit.

1. Méthodes comptables

Droits à prestations accumulés

La valeur actuarielle actualisée des droits à prestations accumulés de la Caisse complémentaire est arrêtée à la date de l'évaluation actuarielle la plus récente, à savoir le 30 avril 1999. La valeur actuarielle des droits à prestations est présentée pour deux catégories de participants. Les droits à pension acquis concernent les participants retraités, et le montant indiqué équivaut à la valeur actualisée des prestations qui seront normalement versées jusqu'au décès du pensionné et, le cas échéant, jusqu'à celui de son conjoint survivant.

Les droits à pension non acquis se rapportent aux participants non retraités, et le montant indiqué équivaut à la valeur actualisée de la pension différée complémentaire acquise par un participant à la date du calcul de la valeur actuarielle, compte tenu de l'effet estimé des projections d'augmentation des traitements. Pour déterminer la valeur actuarielle des droits à prestations en fin de période, on suppose que la CRC continuera d'exister, mais que les participants n'acquerront plus de droits à prestations après la date du calcul.

Comptabilisation du revenu

La comptabilité de la Caisse est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées. Des règles spécifiques de comptabilité et de présentation des informations sont également examinées dans les autres notes.

2. Calcul de la valeur actuarielle

Selon la méthode d'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la capitalisation, on part de l'hypothèse que la Caisse continuera d'exister et que les participants en activité continuent d'acquérir des droits à pension au-delà de la date du calcul de la valeur actuarielle et jusqu'à la date de leur retrait de la Caisse, de leur invalidité, de leur décès ou de leur retraite,

mais qu'aucun nouveau participant ne viendra s'inscrire à la Caisse (méthode «en circuit fermé»).

Le FMI comble sur une base annuelle, sous forme de cotisations, l'écart entre les prestations versées et les cotisations des participants. La capitalisation par l'employeur est calculée selon la méthode dite «du coût global», dans laquelle les obligations en matière d'engagements et de cotisations s'expriment sous la forme de chiffres uniques consolidés qui incluent les provisions pour gains et pertes actuariels et la hausse du coût de la vie. Les cotisations à la charge de l'employeur sont exprimées en pourcentage de la rémunération brute des participants et sont fondées sur la valeur calculée douze mois plus tôt. Pour l'exercice qui a commencé le 1^{er} mai 1997, le taux était de 5 % de la rémunération brute ouvrant droit à pension. En ce qui concerne ce dernier taux, 0,05 % représente les cotisations courantes et 4,95 % des cotisations différées (égales à 0,06 million de dollars), qui correspondent au paiement anticipé par l'employeur de cotisations ultérieures. Pour l'exercice 1999, le montant total à la charge de l'employeur représente des cotisations différées (égales à 0,12 million de dollars).

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des cotisations de l'employeur comprennent : 1) l'espérance de vie donnée par les tables de mortalité des Nations Unies, pour les hommes et les femmes, en 1984 et 1982; 2) le départ à la retraite ou pour d'autres raisons d'un certain pourcentage de fonctionnaires du FMI pour chaque tranche d'âge, classés par sexe; 3) un taux annuel moyen de rentabilité des placements de 8,5 %; 4) un taux d'actualisation de 8,5 %; 5) un taux d'inflation annuel moyen de 5 %; 6) des pourcentages d'augmentation des traitements variables selon l'âge des participants; 7) une évaluation des avoirs fondée sur une moyenne mobile sur cinq ans.

3. Avoirs

Les avoirs sont déposés à un compte de placement sur le marché monétaire.